

1^e PASEC

2016 • 2022

BIENVENUE DANS
*Plan d'Actions
Stratégiques
Economiques
de*

cap excellence
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

"Ensemble bâtissons l'excellence, valorisons nos potentiels et mettons le cap sur l'emploi pour un rayonnement caribéen"

Le Schéma Directeur de Développement Economique (SDDE) et son Plan d'Actions Stratégiques Economiques Communautaires (PASEC)

Créée le 30 décembre 2008, la Communauté d'Agglomération de Cap Excellence (Abymes, Baie-Mahault, Pointe-à-Pitre) a décidé de mener une politique volontariste pour le développement économique et l'emploi sur son territoire, de façon partagée avec l'ensemble des acteurs concernés.

Afin d'exercer pleinement cette compétence, Cap Excellence a souhaité se doter, en 2013, d'un **Schéma Directeur de Développement Economique (SDDE)**. Outil de planification de la politique économique mise en œuvre par Cap Excellence, ce SDDE doit nous permettre de faire preuve d'anticipation, et de proposer un véritable projet de développement local sur son territoire grâce à :

- L'élaboration d'une stratégie pertinente et cohérente
- La définition des moyens nécessaires
- L'élaboration d'un Plan d'Actions Stratégiques Economiques Communautaires (PASEC)

Cette démarche, fondée sur la concertation, le partenariat et l'ambition économiques, vise à dresser un état des lieux et un diagnostic partagés de la situation économique du territoire de Cap Excellence (positionné dans son contexte régional et caribéen). Il s'agit d'identifier les faiblesses et potentialités de l'espace communautaire, afin d'envisager des scénarios alternatifs de développement et finaliser une stratégie économique territoriale porteuse d'un Plan d'Actions Stratégiques Economiques Communautaires (« feuille de route »).

Notre Communauté d'Agglomération a ainsi réuni les principaux acteurs économiques et institutionnels du territoire pour d'une part, diagnostiquer précisément ses forces et faiblesses et d'autre part, définir à la fois les objectifs souhaitables et les actions concrètes permettant de les atteindre. Enfin, elle a, avec ses partenaires, conçu un mode de pilotage du projet garantissant efficacité et réactivité, l'accent étant mis sur la complémentarité et la coordination des acteurs et des actions.

L'ensemble de cette démarche, à la fois en termes de diagnostic et de pistes de développement stratégiques prend en compte et s'appuie totalement sur le SAR (Schéma d'Aménagement Régional) et le SRDE (Schéma Régional de Développement Economique) de la Région Guadeloupe, avec l'ambition d'en devenir la déclinaison économique territoriale à l'échelle de l'agglomération de Cap Excellence, voire au-delà.

Visant l'épanouissement économique du territoire communautaire, le SDDE déploie des valeurs d'avenir. Ces mêmes valeurs qui ont forgé l'identité du territoire et remettent l'économie à sa place : au service du développement de la personne et du territoire.

Ainsi, la question de l'emploi, de l'attractivité, de la pérennité et de l'accueil des entreprises, du développement durable, de l'insertion professionnelle et de la formation sont au cœur de notre action publique.

Il importe désormais que l'ensemble des actions définies au sein de notre PASEC puissent être mises en œuvre concrètement et efficacement. Il importe également qu'elles fassent l'objet d'une évaluation régulière à partir d'indicateurs pertinents (taux de chômage, nombre d'emplois créés,..). Notre stratégie menée en matière de développement économique ne doit pas être figée, mais au contraire dynamique et en parfaite adéquation avec les résultats ressortant des évaluations menées.

Pour un projet économique Fort, Equilibré , Responsable, Moteur d'un développement pérenne

Nos Valeurs

La solidarité pour un développement harmonieux et équilibré de notre agglomération en terme de cohésion sociale et territoriale.

La responsabilité pour un développement endogène qui valorise le potentiel humain de l'agglomération.

L'éthique environnementale pour un développement de notre territoire qui préserve les ressources et les espaces naturels..

Nos Ambitions

Cap Excellence, vitrine du savoir faire local dans la caraïbe, ainsi qu'aux niveaux national et européen.

Cap Excellence, territoire créateur d'emplois.

Cap Excellence, territoire d'entrepreneurs innovants.

Notre Stratégie

Soutenir les activités productives et des filières économiques à haute densité d'emploi notamment qualifiés.

S'inscrire dans une démarche de développement durable.

Favoriser l'émergence de pôle d'excellence ainsi que la **Création et la pérennisation** d'entreprises innovantes.

Le Schéma Directeur de Développement Economique a été conçu en partenariat avec les acteurs économiques. Cette synergie est matérialisée dans un document de référence réunissant un diagnostic complet des forces et faiblesses du territoire et un plan d'actions raisonné, le tout inscrit dans la durée et reposant sur une gouvernance intercommunale efficiente.

Une démarche cohérente

Le SDDE prend en compte et s'appuie totalement sur le SAR (Schéma d'Aménagement Régional) et le SRDE (Schéma Régional de Développement Economique) en termes de diagnostic économique et de pistes de développement stratégiques.

Par ailleurs, il a été rédigé de façon à pouvoir alimenter et s'articuler au mieux au prochain SCOT de Cap Excellence.

Un projet Partenarial

La Communauté d'Agglomération de Cap Excellence a choisi d'associer les principaux acteurs économiques du territoire dès la conception du projet. Cette démarche partenariale assure l'homogénéité des points de vue, la complémentarité et la coordination des actions envisagées. Il s'agit de partager une vision de l'existant, d'identifier les forces et faiblesses économiques, puis de déterminer ensemble comment agir sur les leviers de développement ou les freins reconnus.

Cette démarche s'est traduite dès la conception du SDDE par la mise en place de trois instances partenariales :

un Comité Technique, composé de techniciens de Cap Excellence et des villes membres ;

un Comité de Pilotage, composé des délégués communautaires de Cap Excellence (membres de la Commission Développement Economique), des représentants des services de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Départemental, des Chambres Consulaires et des communes membres.

le Pilotage du projet est assuré par la Direction Générale Adjointe en charge de l'Economie, la Fiscalité et la Prospective de Cap Excellence.

Un Outil de référence

Le SDDE se décline en 4 parties:

- 1)Le diagnostic
- 2)Les enjeux de développement
- 3)La stratégie de développement
- 4)Le Plan d'Actions Stratégiques Economique Communautaires (PASEC) »

Au moment où le projet de loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRé), portant l'ambition d'une réforme territoriale et clarification des compétences, intervient, il est légitime de se poser la question de l'avenir de notre territoire communautaire.

Faisant suite à la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM), qui s'intéresse à la mutualisation des services, la loi NOTRé s'inscrit donc dans la suite logique du programme de réforme dont l'administration française a besoin pour sortir de la complexité administrative et normative qui l'anesthésie, et la met en difficulté dans la compétition mondiale.

Cette loi arrive dans un contexte inédit de réduction des enveloppes annuelles de concours de l'Etat auprès des organes décentralisés. Pour autant la réforme territoriale ne peut se résumer à une simple rationalisation des structures administratives et des économies budgétaires. Il est donc absolument essentiel de ne pas perdre de vue l'objectif qui doit être poursuivi par de telles réformes : **augmenter l'efficacité des politiques publiques**. Il convient dès lors de s'assurer que l'effort d'investissement des collectivités ne se limite pas à une variable d'ajustement budgétaire.

Le vrai besoin est de simplifier et de clarifier pour rendre l'organisation lisible. Ainsi en matière de développement économique, si la loi NOTRé renforce le rôle de la Région en tant que collectivité « Chef de File », elle confie désormais aux Communautés une place prépondérante dans ce domaine.

En effet, en supprimant la notion d'intérêt communautaire, c'est donc l'ensemble de la Compétence « Développement Economique » qui se trouve exercé par les Communautés en place et lieu des villes membres. Elles deviennent ainsi le relai essentiel des Régions pour « l'opérationnalisation » de leurs orientations stratégiques.

C'est à travers cette nouvelle architecture territoriale, et dans un contexte économique difficile caractérisé notamment par une évolution durable du chômage que la Communauté d'Agglomération Cap Excellence souhaite pleinement jouer son rôle de soutien au développement économique de l'agglomération.

Regroupant près de 40% des activités économiques du département, il est primordial que le développement économique de notre agglomération converge avec les orientations de développement construites à l'échelle régionale tout en respectant nos spécificités territoriales et sensibilités politiques.

Enfin, nous restons persuadés que c'est à partir de cette démarche intégrée et progressive, que nous parviendrons à garantir le succès du développement économique de notre territoire et, de façon plus générale, celui du territoire guadeloupéen. La signature d'un « **Contrat de développement Economique** » cadre de mise en œuvre d'une **gouvernance novatrice aboutissant notamment à une meilleure formalisation** des partenariats avec les institutions et acteurs phares du développement économique, sera un outil efficace de mise en commun des méthodologies et des moyens de stratégie de développement économique, que nous entendons mettre en œuvre. Ces partenariats s'appuieront notamment sur les deux piliers suivants :

- **L'affirmation d'une cohérence de nos actions à l'échelle du territoire communautaire :** elles doivent s'inscrire dans le cadre d'un développement équilibré et harmonieux des 3 villes membres, en valorisant leurs atouts respectifs. Ainsi, c'est à partir d'une réflexion partagée que nous pourrons non seulement évaluer la pertinence de notre politique en matière de « développement économique » mais aussi participer à la vision prospective de notre périmètre communautaire en enrichissant le volet ayant trait à cette compétence dans le prochain « projet de territoire » de Cap Excellence.
- **L'intégration de nos actions dans la dynamique globale de la Guadeloupe :** il s'agira également d'inscrire notre stratégie de développement économique conformément à la vocation qui en est faite à l'échelle régionale, dans un objectif final de rayonnement caribéen, voire international. Cela nous conduit nécessairement à passer par une mise en synergie et en complémentarité avec les EPCI limitrophes, qui tout comme Cap Excellence, restent des acteurs majeurs du développement économique.

De plus, l'aménagement d'espace d'accueil complémentaire des entreprises représentant historiquement l'un des axes d'interventions majeurs des intercommunalités, il nous est apparu indispensable que notre PASEC intègre un volet consacré au « développement et à l'aménagement du territoire ». L'attractivité d'un territoire dépend en effet étroitement de la qualité des conditions d'accueil des entreprises et de leur capacité à favoriser l'implantation de celles-ci sur leur territoire.

A Cap Excellence, l'aménagement économique doit répondre à 3 défis majeurs :

- **Renforcer l'attractivité des espaces économiques existants :**

Le territoire communautaire concentre plus d'une vingtaine de ZAE qui contribuent activement à son dynamisme économique. Pour autant, force est de constater que certaines d'entre elles sont, pour des raisons diverses (dégradation, baisse de compétitivité et concurrence...) confrontées à une perte d'attractivité. Leur mise à niveau devient dès lors pour Cap Excellence un réel enjeu. Il nous semble nécessaire que nos interventions de requalification puissent se réaliser à travers un projet cohérent à l'échelle du territoire communautaire et débouchant sur un développement équilibré et harmonieux pour l'ensemble de ces ZAE. **Tel est l'objectif auquel devra répondre notre Schéma Territorial des ZAE** qui devra définir pour chacune d'entre elles, un modèle de développement construit sur la base d'une logique territoriale.

Il nous apparaît également primordial d'être dans une démarche d'excellence dans chacune de nos actions de revitalisation/requalification de ZAE. Aussi **l'ensemble des projets afférents devra inclure certains critères qui devront garantir l'attractivité des ZAE, mais aussi le développement pérenne des activités économiques qui y seront présentes** (la mise en place de réseau très haut débit, labellisation des ZAE en Haute qualité environnementale, définition d'une stratégie de Marketing territorial avec éventuellement une spécialisation des zones dans un secteur d'activités dont l'opportunité sera justifiée...).

Nos opérations de requalification interviendront par tranches opérationnelles et par ordre de priorité.

- **Favoriser la création d'emplois dans des filières identifiées à haute densité d'emploi grâce à la construction de pôles thématiques :**

En tant qu'aménageur, la Communauté d'Agglomération Cap Excellence conçoit également l'offre immobilière comme un vecteur du parcours résidentiel des entreprises sur son territoire et à leur développement sur place.

Le projet de Marché Alimentaire de Gros correspond à cette volonté de consolider les filières prometteuses en termes de création endogène de richesse et d'emplois que sont la pêche et l'agriculture.

Il s'agira également de conforter, voire d'impulser les dynamiques économiques d'entreprises dans des filières à hauts potentiels, en offrant aux acteurs concernés la possibilité de développer leurs projets grâce à la création d'espaces d'accueil à l'instar des pépinières d'entreprises. **C'est à ce titre que nous envisageons la création de pépinières d'entreprises spécialisées dans les services à la personne, la santé et le bien-être.**

Enfin, convaincus que la proximité physique d'acteurs de natures diverses (entreprises, institutions publiques, centre de recherche) autour d'une même activité favorise la réflexion commune et est le gage d'externalités positives favorables à l'innovation et à la compétitivité, **il nous importe d'impulser la création de pôles d'excellence dans la même configuration que les pôles de compétitivité.** Au regard d'une part, des caractéristiques et atouts de notre territoire liés tant à son positionnement central sur le plan géographique mais aussi économique, et d'autre part le regroupement des infrastructures majeures du département ainsi que la configuration environnementale et naturelle de l'agglomération, 3 secteurs d'activités ont retenu notre attention dans le choix de spécialisation de ces pôles d'excellence à savoir : les métiers de la mer et du littoral, les transports et la logistique et les métiers de l'innovation (NTIC, énergies renouvelables, agro-transformation, pharmacopée).

- **Faciliter l'implantation des entreprises sur le territoire communautaire grâce à une communication efficace sur les disponibilités foncières et immobilières :**

Avoir une politique volontariste en matière de développement économique, c'est aussi pour Cap Excellence être en mesure d'accompagner les entreprises dans leur recherche de solutions immobilières et foncières. Ainsi nous souhaitons mettre en œuvre un observatoire économique numérique qui intégrera **une bourse de l'immobilier d'entreprises et des disponibilités foncières.** Cet outil devra être conçu à partir d'une démarche de partenariat et de confidentialité entre les collectivités, les partenaires institutionnels et les professionnels de l'immobilier d'entreprises.

Notre projet économique

En matière d'animation économique, le souhait d'endosser pleinement son rôle d'acteur économique au service de son territoire doit pour notre Communauté d'Agglomération se concrétiser par la mise en œuvre d'actions favorables au développement de la culture entrepreneuriale, de création, transmission et reprise d'entreprises.

Notre objectif est de stimuler la création d'entreprises et d'activités sur notre territoire dans une logique de développement endogène fondée sur une dynamique de création de valeur. Pour ce faire, nous comptons :

- **Formaliser des partenariats avec les réseaux d'expertise existants en matière d'accompagnement des entreprises ou d'aide à la création ou reprise d'entreprises :**

Notre conviction est que face à la multiplicité des acteurs intervenant dans les domaines précités, notre capacité à s'appuyer sur les réseaux expertises existants constitue un enjeu du développement local de notre territoire.

Il s'agira donc de définir un mode coopératif d'analyse, d'anticipation et d'action avec l'ensemble des acteurs du monde économique à l'instar des chambres consulaires, établissements bancaires, collectivités, agences de développement, ... Ces partenariats devront être construits sur la base des spécificités de notre tissu économique et répondre aux réels besoins exprimés par les forces vives déjà présentes sur le territoire ou désireuses de s'y installer.

Nous nous assurerons également que ces partenariats soient intégrés dans notre stratégie globale de développement économique du territoire et viennent donc en appui des autres actions initiées par notre Communauté et ayant directement trait à la création d'emplois et d'activités. A ce titre, lesdits partenariats devront favoriser la pérennisation des activités qui seront créées dans le cadre des structures d'accueil d'entreprises dont nous serons à l'origine (pépinières d'entreprises, Zones d'Activités Economiques, ...).

- **Encourager l'action collective des acteurs économiques locaux :**

A Cap Excellence, nous croyons que le dynamisme économique d'un territoire, essentiel en matière de création d'emploi, repose notamment sur l'existence de collaborations. Ces collaborations sont non seulement favorables à des échanges instructifs quant à la vie entrepreneuriale et à l'émergence d'innovations mais surtout peuvent déboucher sur de réelles synergies avantageuses et durables entre les entreprises. De ces synergies entre entreprises peuvent faire naître des partenariats fructueux, notamment dans l'émergence de filières coordonnées.

- **Amplifier le rayonnement économique du territoire grâce à une structuration des filières cibles du territoire :**

En matière de développement économique, la politique de Cap Excellence consiste également à renforcer son attractivité en misant également sur l'ancrage territorial des acteurs économiques.

La consolidation de cet ancrage territorial passe notamment pour notre EPCI, par le développement d'activités dans des filières porteuses au regard des caractéristiques du territoire communautaire.

Le soutien au tourisme est à ce titre un enjeu de développement par excellence pour notre territoire. Souhaitant venir en appui à l'institution phare qu'est le Comité du Tourisme des Iles de Guadeloupe dans ce domaine, il nous importe, à travers une vision prospective tenant compte des dispositions du projet de loi NOTRé, de nous positionner en tant qu'acteur essentiel du tourisme. Ainsi, la promotion de notre territoire devra passer par une offre touristique et une stratégie marketing novatrices qui à titre d'illustration se déclineront par la création de circuits touristiques ou de l'édition d'un guide touristique qui sera également disponible sur smartphone.

Par ailleurs, notre territoire ayant pour particularité d'être une intercommunalité à la fois périurbaine et rurale, nous envisageons l'agriculture comme l'un des leviers de notre développement économique. Convaincu du potentiel sous-exploité de cette filière, nous avons souhaité consacrer dans notre politique économique, un volet important à l'agriculture. Ainsi conscients des difficultés rencontrées par les agriculteurs, il nous importe de leur faciliter tant l'accès aux circuits de distribution intérieurs et extérieurs via la création d'un Marché Alimentaire de Gros (M.A.G), mais aussi de leur ouvrir des débouchés favorables qui à l'instar du pôle d'agro-transformation que nous souhaitons créer, devront favoriser le développement de leur activité et donc de l'emploi.

Notre projet économique

Notre agglomération est marquée par un développement contrasté où coexistent sur le territoire, des zones à forte vitalité économique, et des quartiers en difficulté socio-économique . L'équilibre territorial de notre projet économique, vise à renforcer l'activité économique dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) et les Quartiers de veille.

Pour rappel, par le vote de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, le législateur a réaffirmé les objectifs ayant gouvernés à la création de la Politique de la Ville. **Cette politique doit permettre le renforcement de la cohésion urbaine et de la solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants.** Elle est conduite par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines d'inclusion, et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine appelle **une concentration des moyens sur les quartiers les plus en difficulté.**

Au sein de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence, sept QPV ont ainsi été définis, sur les territoires des deux communes des Abymes et de Pointe-à-Pitre (Boissard – Morne Flory ; // Vieux-Bourg – Les Lauriers ; // Grand-Camp ; // Cour Charneau – Raizet ; // Raizet ; // Mortenol ; // Chemin-neuf – Carénage – Darboussier) et **territoires de veille à Baie-Mahault** (Bourg – Fond Richer – Moudong – Bragelogne – Calvaire).

L'objectif du Contrat de ville de Cap Excellence est bel et bien d'établir un projet de territoire articulant les dynamiques urbaines, sociales et économiques.

Cette dimension se traduit dans la structuration même du Contrat de ville, organisé autour des trois piliers suivants :

- Le pilier « **Cohésion sociale** » a pour objectifs prioritaires le soutien aux familles et la solidarité entre les générations.
- Le pilier « **Cadre de vie et renouvellement urbain** » a pour objectif l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie dans les quartiers prioritaires. Le Contrat de ville doit ainsi permettre de renforcer les équipements, favoriser l'installation de nouvelles activités et la mobilité des habitants.
- Le pilier « **Développement économique et emploi** » recouvre les enjeux liés à l'accès à l'emploi, l'insertion, la formation des habitants des quartiers prioritaires, le soutien à l'entrepreneuriat et le développement de l'activité économique et commerciale locale. Il poursuit l'objectif de réduction de moitié sur la durée du contrat des écarts de taux d'emploi entre les territoires prioritaires et leur territoire d'inclusion, en particulier au bénéfice de jeunes.

Pour l'ensemble des acteurs du Contrat de ville communautaire, le pilier emploi et développement économique constitue un champ d'intervention majeur au regard de la prégnance des problématiques de demande d'emploi sur les quartiers prioritaires et des difficultés d'insertion professionnelle durable des habitants. Ce pilier vise ainsi à appuyer d'une part, l'implantation, le maintien et l'essor des activités économiques au sein des quartiers prioritaires, en soutenant l'innovation, l'émergence de projets économiques et l'interconnexion des zones d'activités aux bassins d'emploi, et d'autre part, le rapprochement entre la demande d'emploi émanant des quartiers prioritaires et les acteurs économiques, en travaillant au renforcement de l'employabilité des habitants et la levée de tous freins à l'emploi.

Notre projet économique

Cap Excellence souhaite pleinement jouer son rôle en matière de développement économique. Nous avons conscience des attentes de la population et des enjeux socio-économiques liés au bon exercice de cette compétence. C'est donc à partir d'un travail de réflexion, d'analyse des caractéristiques et potentiels de notre territoire que nous avons élaboré ce PASEC.

Néanmoins, ayant en tant que collectivité pour finalité l'intérêt général, nous ne pourrions être assurés de la pertinence de notre PASEC sans une légitimité démocratique. Notre Communauté d'Agglomération accorde en effet un vif intérêt, lors de la définition de ses stratégies publiques, à l'intégration de la volonté de la société civile. D'où la création du Conseil de Développement qui, constitué de représentants de la société civile, constitue un réseau transversal et pluridisciplinaire et exerce une mission d'expression citoyenne sur les grands sujets qui fondent le développement et l'attractivité de notre territoire.

C'est la raison pour laquelle il nous a semblé indispensable qu'au-delà d'une simple présentation de notre PASEC, les acteurs économiques et leurs représentants soient réellement impliqués dans notre stratégie de développement économique. **Nous souhaitons donc que ces forces vives communautaires, soient régulièrement informées de la mise en œuvre des actions de notre PASEC.** Il nous importe aussi qu'elles puissent maîtriser l'impact de notre politique économique grâce à la diffusion d'indicateurs faisant état de l'évolution actuelle et prospective de la santé économique du territoire communautaire.

C'est à ce titre que nous avons souhaité mener une démarche d'évaluation et de prospective de notre politique économique.

Répondant à des exigences de démocratie, de performance et à une bonne gestion des ressources publiques, l'évaluation de la politique économique de notre Communauté doit nous conduire à un double objectif :

- Permettre aux administrés d'apprécier en toute transparence les actions que nous mettons en œuvre dans ce domaine et en faire des participants à la décision publique
- Permettre aux élus communautaires de veiller à la bonne mise en œuvre des actions de notre PASEC et également d'en améliorer la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la cohérence et les impacts grâce notamment aux retours des administrés

L'évaluation, doit pour nous être constante, dynamique et réactive. Nous sommes convaincus que nous y gagnerons en professionnalisme et en rigueur. Nous l'avons donc construite à partir d'une classification de nos actions par ordre de priorité politique à laquelle, nous avons adossé des indicateurs de résultats et des délais de réalisation.

L'analyse de ces éléments conduira vers trois types de publications qui seront disponibles par tout un chacun sur l'observatoire économique numérique de Cap Excellence :

- **Un reporting annuel sur l'évolution de l'emploi et de la création d'activités économiques sur le territoire communautaire**
- **Un reporting semestriel de l'état d'avancement opérationnel des actions engagées dans le cadre de notre PASEC**
- **Des notes trimestrielles qui présenteront de façon synthétique la conjoncture économique communautaire**

Ces éléments permettront tant aux administrés, qu'aux décideurs politiques de notre agglomération de juger de l'avancée de chaque projet, de vérifier leur valeur ajoutée pour l'adéquation aux objectifs fixés et si nécessaire, de revoir la méthodologie déployée dans leur mise en œuvre.

Nous avons également voulu créer une instance de démocratie participative qui associant notre Conseil de Développement et la Commission de Développement Economique de Cap Excellence, aura pour mission d'assurer le suivi de notre PASEC et d'exercer un regard critique et éclairé sur la pertinence de nos actions.

Le Comité technique :

Ses missions:

- **assurer le suivi régulier des actions** prévues et échanger sur les difficultés, les freins ou les menaces et trouver les moyens de lever ces obstacles ;
- **compiler les données de suivi** des actions et mettre à jour un tableau de bord partagé avec le Comité de Pilotage ;
- **analyser les avancées et freins rencontrés** dans la mise en place du projet afin d'aider le Comité de Pilotage dans son rôle de réorientation du projet ;
- **vérifier l'application des décisions prises par le Comité de Pilotage** et donner l'impulsion auprès des services chargés de la mise en place et du suivi des actions.

Pilotage et coordination du SDDE

Le Pilote du Projet, assure la cohérence opérationnelle du SDDE

Le Comité de Pilotage:

Ses missions:

- **vérifier la mise en place des actions programmées**, donner des recommandations aux pilotes des actions afin de respecter le calendrier et les modalités de mise en œuvre ;
- **réorienter en temps réel la mise en œuvre du projet** (évaluation à mi-parcours), afin d'assurer le respect des lignes directrices fixées ;
- **évaluer les résultats des actions sur leurs bénéficiaires et sur le territoire** (évaluation finale), ainsi que la concordance des impacts observés avec les effets attendus initialement;
- **s'assurer de la cohérence des orientations et actions économiques de Cap Excellence** avec les projets mis en œuvre par les différents acteurs institutionnels.

● L'analyse SWOT ou matrice SWOT est un outil de stratégie d'entreprise permettant de déterminer les options envisageables au niveau d'un domaine d'activités stratégiques.

- **Strength** (forces)
- **Weakness** (faiblesses)
- **Opportunities** (opportunités)
- **Threats** (menaces)

Elle combine l'étude des forces et des faiblesses d'un territoire avec celle des opportunités et des menaces de son environnement, afin d'aider à la définition d'une stratégie de développement.

Elle permet :

- D'être un outil à la décision en offrant au décideur la possibilité de prendre en considération dans la stratégie, à la fois les facteurs internes et externes, en maximisant les potentiels des forces et des opportunités et en minimisant les effets des faiblesses et des menaces
- De réduire, dans le cadre de l'évaluation « Ex ante », les incertitudes et d'affiner la stratégie.

Nos Forces :

- Position géographique centrale en Guadeloupe et dans l'arc Antillais
- Nombreux équipements structurants (Grand Port maritime, aéroport international...)
- Pôle économique attractif majeur de la Guadeloupe (55% de l'emploi industriel et 62 % de l'emploi tertiaire régional)
- Réseau et maillage routier de grande qualité comprenant des axes de communication structurants
- Une offre immobilière stratégique de qualité en façade ou proche d'équipements structurants (RN1, RN2, RN 11, RN 5...)
- Des zones d'activités majeures (Zone d'Activités du Grand Jarry, Parc d'activités de Providence, Centre-Ville de Pointe-à-Pitre)

Nos faiblesses :

- Déprise régulière et structurelle de l'activité agricole
- Présence de zones d'activités inégalement aménagées
- Des centres-bourgs à revitaliser
- Un développement économique hétérogène qui se calque sur un niveau moyen de formation plus faible dans certains quartiers (niveau de chômage élevé,...)
- Un réseau de transport collectif à optimiser

Nos Opportunités :

- Opération de rénovation urbaine avec des opportunités de financement d'opération de revitalisation économique (NPRU 2)
- Des projets potentiellement impactant sur le plan économique et à valoriser : Port, aéroport, Mémorial Acte, Transports en Commun en Sites Propres, nouveau CHU,...
- Prolongation du dispositif de Zones Franches Urbaines
- Disponibilités foncières de commercialisation réelles et des capacités résiduelles d'extension Regroupement des activités des grands groupes des DFA
- Nouveau programme opérationnel européen 2014-2020 (FEDER, FSE, FEADER)

Nos Menaces :

- Recul des moyens financiers d'intervention des collectivités territoriales
- Délocalisation des activités des grands groupes des DFA
- Risques naturels
- Croissance du tourisme aléatoire
- Développement déséquilibré du territoire avec des Implantations d'activités pouvant déboucher sur des projets concurrents
- Fragilité du réseau d'eau potable

- * Thématique 1 : La Gouvernance
- * Thématique 2 : Développement et Aménagement du territoire
- * Thématique 3 : L'Animation Economique et l'Accompagnement des entreprises
- * Thématique 4 : L'inclusion Economique des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) et des quartiers de veille
- * Thématique 5 : La Prospective et l'Evaluation du PASEC

➤ **Thématique 1 : La Gouvernance**

Objectif 1 : Rationnaliser le périmètre de l'EPCI

Objectif 2 : Harmoniser les interventions des acteurs institutionnels

Objectif 3 : Elaborer le projet de territoire

Objectif 4 : Harmoniser et clarifier les procédures

Objectif 5 : Créer une communauté de travail, d'intérêt et de voisinage

Objectif 6 : Intégrer les procédures du mode de gouvernance territoriale

➤ **Thématique 2 : Le Développement et l'Aménagement du territoire**

Objectif 1 : Elaborer une stratégie globale de développement des ZAE

Objectif 2 : Optimiser l'offre immobilière et foncière sur le territoire

Objectif 3 : Requalifier les ZAE (Zones d'Activités Economiques existantes)

Objectif 4 : Mettre en œuvre une politique d'acquisition foncière

Objectif 5 : Création ou consolidation d'espace d'accueil pour les nouvelles entreprises

➤ **Thématique 3 : L'Animation économique et accompagnement des entreprises**

Objectif 1 : Garantir l'animation du programme économique

Objectif 2 : Plan de communication économique

➤ **Thématique 4 : L'inclusion économique des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV)**

Objectif 1 : Développer l'économie des quartiers à travers la création d'activités et l'essor de l'économie sociale et solidaire

Objectif 2 : Soutenir le tissu économique déjà existant

➤ **Thématique 5 : La Prospective et l'Evaluation**

Objectif 1 : Créer un observatoire économique et fiscal

Objectif 2 : Mise en œuvre des dispositifs d'évaluation du PASEC

Notre Plan d'Actions Stratégiques Economiques Communautaires (PASEC) en 55 actions

Thématique 1: La Gouvernance

Objectifs
stratégiques

Objectifs
opérationnels

PASEC:
Nos actions
opérationnelles

**1.1 Rationnaliser le
périmètre de
l'EPCI**

1.1.1 Actualiser le périmètre de
l'étude : Abymes, Baie-Mahault et
Pointe-à-Pitre

1) Développer des espaces publics de
coopération en matière économique avec les
autres Etablissement Intercommunaux
limitrophes.

**1.2 Harmoniser les
interventions des
acteurs
institutionnels**

1.2.1 Consolider les convergences
des politiques publiques
économiques développées dans
l'agglomération

2) Développer une coopération renforcée et
pérenne avec la Région.

3) Associer Cap Excellence de façon régulière
lors de l'évolution des documents de
planification des villes membres (Plan Local
d'Urbanisme,...) dans une perspective
d'harmonisation.

4) Finaliser le champ des compétences
exercées par Cap Excellence dans le cadre des
futurs dispositions de la loi " Nouvelle
Organisation Territoriale de la République"
(Loi NOTRé).

Axe 1 :

Organisation et
clarification des
compétences
économiques

Thématique 1: La Gouvernance

Objectifs
stratégiques

Objectifs
opérationnels

PASEC:
Nos actions
opérationnelles

Axe 1 :

Organisation et
clarification des
compétences
économiques

1.3 Elaborer le projet de
territoire

1.3.1 Valoriser l'expérience et l'expertise pour aboutir à l'élaboration du projet de territoire. **Les étapes nécessaires :**

- diagnostic partagé des forces, faiblesses, des risques et des opportunités pour le territoire
- définition des axes prioritaires
- propositions d'actions à engager à court, moyen et long terme
- harmonisation des procédures et pratiques
- mutualisation des moyens humains et des expériences
- Établir les Programmes Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement (PPI et PPF)

5) Finaliser le projet de territoire de **Cap Excellence** en intégrant notamment l'ensemble des enjeux et objectifs socio-économiques et de développement durable aux échelles locales et caribéennes.

Thématique 1: La Gouvernance

Objectifs
stratégiques

Objectifs
opérationnels

PASEC:
Nos actions
opérationnelles

1.4 Harmoniser et clarifier les procédures

1.4.1 Adapter l'appellation
« **Agglomération Centre Guadeloupe de dimension Caraïbienne** »

6) Décliner dans toutes nos actions et interventions le concept « d'agglomération centre de dimension Caraïbienne » en termes de marketing territorial : **Cap Excellence, Ambition Caraïbe.**

1.5 Créer une communauté de travail, d'intérêt et de voisinage

1.5.1 Entretien et intensifier les relations avec les acteurs du développement économique, départemental et régional, et les villes ou EPCI d'appartenance

Renvoi à l'action 1: « Développer des espaces publics de coopération en matière économique avec les autres Etablissements Intercommunaux limitrophes».

Axe 1 :

Organisation et clarification des compétences économiques

Thématique 1: La Gouvernance

Objectifs
stratégiques

Objectifs
opérationnels

PASEC:
Nos actions
opérationnelles

**1.6 Intégrer les
procédures du mode de
gouvernance territoriale**

1.6.1 Recenser les projets, dispositifs et actions mis en place ou envisagés par les communes, dans la perspective d'une mutualisation renforcée ou de partage des compétences entre l'EPCI et les villes membres

7) Instituer une conférence semestrielle intercommunale d'harmonisation des projets et des actions économiques portés par les villes membres dans le respect de leur autonomie.

Axe 1 :

*Organisation et
clarification des
compétences
économiques*

Thématique 2: Développement et Aménagement du territoire

Axe 1 :
Maîtrise, anticipation foncière pour la construction des futures opérations immobilières d'entreprises

Objectifs stratégiques

2.1.1 Elaborer une stratégie globale de développement des ZAE

2.1.2 Optimiser l'offre immobilière et foncière sur le territoire

Objectifs opérationnels

2.1.2.1 Disposer de statistiques facilitant la mise en place de politiques publiques et leurs évaluations, afin d'anticiper et d'analyser l'impact de nouveaux phénomènes sociétaux sur la mise en œuvre des politiques publiques

PASEC: Nos actions opérationnelles

8) Réaliser un schéma territorial de mise en valeur des Zones d'Activités Economiques (ZAE) communautaires.

9) Développer un observatoire économique et fiscal communautaire qui intégrera :

- Un répertoire interactif des entreprises
- Une bourse de l'immobilier et du foncier d'affaire
- Une cartographie réactualisée des dynamiques d'implantation et de déplacement des entreprises et des administrations

10) Elaborer un scénario de mise en place d'un SIG intercommunal notamment dédié aux ZAE.

Thématique 2: Développement et Aménagement du territoire

Axe 1 :
Maîtrise, anticipation foncière pour la construction des futures opérations immobilières d'entreprises

Objectifs stratégiques

Objectifs opérationnels

**PASEC:
Nos actions opérationnelles**

2.1.3 Requalifier les ZAE (Zones d'Activités Economiques existantes)

2.1.3.1 Création de parcs d'activités répondant notamment aux critères suivants:
→ Démarche HQE
→ Caractère innovant
→ Haut-débit

2.1.3.2 Rendre opérationnelles les Zones d'Activités Économiques existantes, et accroître leur attractivité

2.1.4 Mettre en œuvre une politique d'acquisition foncière

2.1.4.1 Organiser des réserves foncières agricoles et économiques, stratégiques et opérationnelles, afin d'anticiper l'avenir économique du territoire de Cap Excellence

Réaliser des opérations de requalification pour une première tranche de ZAE :

- 11) Requalifier les ZAE de Dugazon de Bourgogne/Petit Pérou aux Abymes.
- 12) Requalifier les pôles d'activités de Beausoleil et La Jaille-Destrellan à Baie-Mahault.
- 13) Requalifier la ZAE du centre-ville de Pointe-à-Pitre.
- 14) Définir une deuxième tranche de ZAE à requalifier.

- 15) Définir et mettre en œuvre une stratégie de constitution d'une réserve foncière pour les projets économiques communautaires.
- 16) Assurer un suivi des acquisitions de l'Établissement Public Foncier Local de la Guadeloupe (EPFL) pour le compte de Cap Excellence dans le cadre du volet économique du Protocole d'Intervention Foncière (PIF).

Thématique 2: Développement et Aménagement du territoire

Objectifs
stratégiques

Objectifs
opérationnels

PASEC:
Nos actions
opérationnelles

2.1.5 Création ou consolidation de pôles d'accueil et d'accompagnement des entreprises

2.1.5.1 Favoriser l'accueil, la création et le développement d'entreprises, et soutenir les filières porteuses et innovantes à haute densité d'emplois

- 17) Créer une pépinière d'entreprises et d'un parc d'activités spécialisé « Santé/Bien-Etre » aux Abymes.
- 18) Aménager un pôle d'excellence (cluster) des métiers de la mer et du littoral à Baie-Mahault.
- 19) Créer une pépinière d'entreprises de services à la personne à Pointe-à-Pitre.
- 20) Créer un Marché Alimentaire de Gros auquel sera adossé une plateforme d'agro-transformation aux Abymes.
- 21) Aménager un pôle d'excellence technologique (Technopôle du Morne BERNARD) à Baie-Mahault, secteurs d'activités visés : Technologies de l'Information et de la Communication, R&D, Energies renouvelables, Agro-transformation, Pharmacopée.
- 22) Aménager un village artisanal à vocation touristique à Pointe-à-Pitre.
- 23) Aménager un pôle d'excellence transport et logistique.

Axe 1 :

Maîtrise, anticipation foncière pour la construction des futures opérations immobilières d'entreprises

Thématique 3: Animation économique et accompagnement des entreprises

Objectifs stratégiques

Objectifs opérationnels

PASEC:
Nos actions opérationnelles

Axe 1:

Ingénierie économique

3.1.1 Garantir l'animation du programme économique

3.1.1.1 Accompagner les porteurs de projets dans le cadre de partenariats renforcés avec les réseaux d'expertise existants

- 24) Apporter un soutien contractualisé financier et technique aux actions collectives en faveur de l'entrepreneuriat.
- 25) Contribuer aux réseaux des accompagnants d'entreprises.
- 26) Mettre en réseau et assurer l'animation des structures communautaires d'accueil et d'accompagnement des entreprises (Hôtels d'entreprises, pépinières, incubateurs et couveuses d'entreprises) à partir des actions suivantes:
 - Mutualiser les expertises et les moyens.
 - Mettre en place une stratégie de communication partagée et une démarche qualité commune.

Thématique 3: Animation économique et accompagnement des entreprises

Objectifs stratégiques

Objectifs opérationnels

PASEC:
Nos actions opérationnelles

Axe 1 :

Ingénierie économique

3.1.1 Garantir l'animation du programme économique

3.1.1.2 Structurer et mettre en réseau les filières porteuses d'innovation. Les filières visées sont les suivantes: éco-construction, nouvelles énergies vertes, agro-alimentaire, tourisme/croisière, nautisme, services à la personne

Assurer une stratégie de développement touristique par la mise en œuvre des actions suivantes:

27) Valorisation des atouts touristiques du territoire communautaire (littoral, espaces naturels, patrimoine historiques, culturels et urbains...).

28) Création d'un office du tourisme intercommunal.

Mise en œuvre d'une stratégie de promotion d'une offre touristique partagée à destination de la clientèle endogène et exogène :

29) Edition d'un guide touristique de l'agglomération

30) Création de circuits touristiques

31) Promotion du territoire lors des salons professionnels

32) Promouvoir les métiers et les projets touristiques.

33) Promouvoir le tourisme d'affaires et de congrès.

Thématique 3: Animation économique et accompagnement des entreprises

Objectifs stratégiques

Objectifs opérationnels

PASEC:
Nos actions opérationnelles

3.1.1 Garantir l'animation du programme économique

3.1.1.2 Structurer et mettre en réseau les filières porteuses d'innovation. Les filières visées sont les suivantes: éco-construction, nouvelles énergies vertes, agro-alimentaire, tourisme/croisière, nautisme, services à la personne

Favoriser le développement de la filière de l'agriculture par la mise en œuvre des actions suivantes :

34) Faciliter l'accès des producteurs agricoles aux circuits de distribution intérieurs et extérieurs (Marché Alimentaire de Gros-MAG).

En partenariat avec les villes membres et les partenaires économiques :

35) Soutien à l'installation de jeunes agriculteurs.

36) Soutien aux actions de promotion des produits du terroir.

37) Mise en œuvre d'actions de valorisation des métiers en milieu agricole.

38) Mise en réseau des marchés de détail avec le MAG.

Faire de la filière culturelle et sportive un levier d'actions en vue du dynamisme économique et la création d'emplois par la mise en œuvre des actions suivantes :

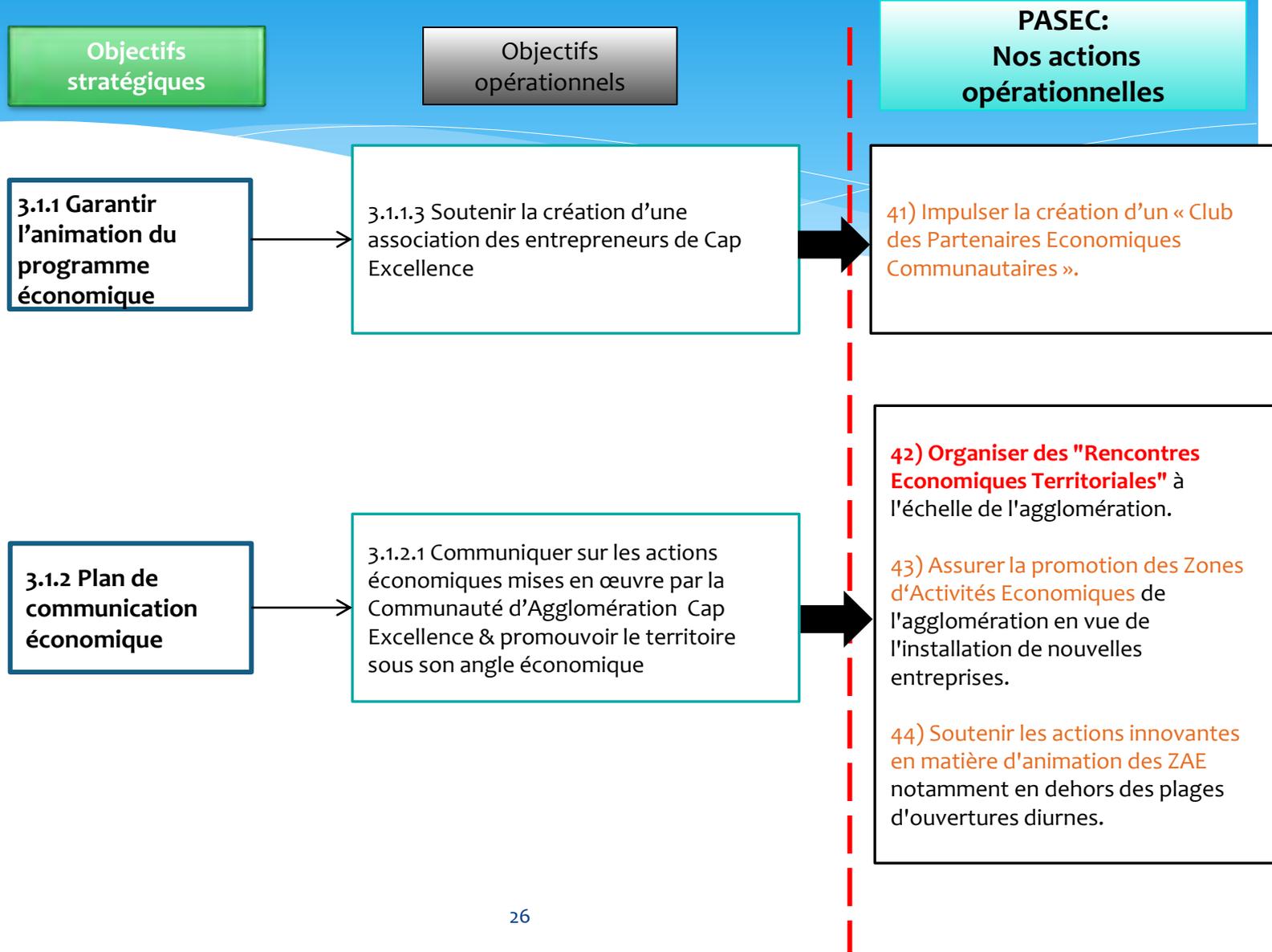
39) Mise en œuvre d'une stratégie de promotion économique des événements artistiques, culturels et sportifs organisés ou soutenus par Cap Excellence.

40) Mise en œuvre d'actions favorisant la professionnalisation des métiers liés à l'organisation des événements culturels et sportifs.

Axe 1 :

Ingénierie économique

Thématique 3: Animation économique et accompagnement des entreprises



Axe 1:
Ingénierie économique

Thématique 4: L'inclusion économique des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et des quartiers de veille

Objectifs stratégiques

Objectifs opérationnels

PASEC:
Nos actions opérationnelles

Axe 1:

Développement Economique des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville et des Quartiers de Veille

4.1 1. Développer l'économie des quartiers à travers la création d'activités et l'essor de l'économie sociale et solidaire

4.1.1.1. Améliorer la lisibilité et la complémentarité des outils existants et des stratégies locales en place en matière d'aide à la création

4.1.1.2. Favoriser l'implantation d'activités économiques au sein des quartiers

4.1.1.3. Accompagner et professionnaliser l'activité économique des structures de l'ESS

4.1.1.4. Intégrer, dans le cadre du NPNRU, la création de zones d'activités économiques de proximité dans les QPV, connectées via une offre de transport adaptée.

4.1.1.5 Soutenir, sur la base d'études préalables, le développement de filières innovantes (gérontologie, numérique, etc.) pour faciliter la création d'emplois

45) Création d'une bourse des locaux vacants.

46) Mise en place de mesures de soutien à la construction ou à la réhabilitation de locaux et espaces à vocation économique.

47) Mise en place d'actions visant à faciliter l'insertion par l'activité en partenariat avec les entreprises.

48) Mise en œuvre d'actions visant à faciliter la création d'entreprises.

49) Agir pour le développement de l'Économie Sociale et Solidaire en soutenant notamment la structuration des chantiers et entreprises d'insertion.

Les fiches actions suivantes participent aussi à la réalisation de l'objectif stratégique :

19) Créer une pépinière d'entreprises de services à la personne à Pointe-à-Pitre

27) Valorisation des atouts touristiques du territoire communautaire

Thématique 4: L'inclusion économique des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et des quartiers de veille

Objectifs stratégiques

Objectifs opérationnels

PASEC:
Nos actions opérationnelles

Axe 1:

Développement Economique des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville et des Quartiers de Veille

4.1.2- Soutenir le tissu économique déjà existant

4.1.2.1 Promouvoir et valoriser l'offre commerciale et les activités économiques

4.1.2.2 Favoriser la cohérence de l'offre commerciale tout en veillant à sa soutenabilité

4.1.2.3 Accompagner la régularisation des activités économiques informelles

50) Accompagnement spécifique des jeunes entreprises localisées.

51) Campagne de communication pour stimuler l'implantation des entreprises.

Les fiches actions suivantes participent aussi à la réalisation de l'objectif stratégique :

- 22) Aménager un village artisanal à vocation touristique à Pointe-à-Pitre.
- 24) Apporter un soutien contractualisé financier et technique aux actions collectives en faveur de l'entrepreneuriat.
- 26) Mettre en réseau et assurer l'animation des structures communautaires d'accueil et d'accompagnement des entreprises

Thématique 5 : Prospective et évaluation du PASEC

Objectifs stratégiques

Objectifs opérationnels

PASEC:
Nos actions opérationnelles

Axe 1 :

Outils d'évaluation

5.1.1 Créer un Observatoire Économique et Fiscal

5.1.1.1 Disposer d'indicateurs d'évolution du tissu économique communautaire afin de faciliter la mise en œuvre des politiques publiques et leur évaluation (à court, moyen et long terme)

5.1.1.2 Assurer une veille permanente des études et actions réalisées et à venir

Renvoi à l'action 9: « Développer un observatoire économique communautaire qui intégrera notamment un répertoire interactif des entreprises ».

52) Mettre en place un comité de pilotage mixte associant le CODEV et la Commission Développement Economique de Cap Excellence pour assurer une veille permanente de l'environnement économique, fiscal et réglementaire et leurs impacts sur l'espace communautaire.

Thématique 4: Prospective et évaluation du PASEC

Objectifs stratégiques

Objectifs opérationnels

PASEC:
Nos actions opérationnelles

5.2.1 Mise en œuvre des dispositifs d'évaluation du PASEC

5.2.1.1 Mettre en place les procédures d'évaluation des politiques publiques, les indicateurs de suivi et d'évaluation de la gouvernance et des actions du PASEC :
- contrôle interne - contrôle de gestion - évaluation

- 53) Assurer un reporting semestriel de l'état d'avancement opérationnel des actions engagées dans le cadre du PASEC (financier et physique).
- 54) Assurer un reporting annuel sur l'évolution de l'emploi et de la création d'activités économiques à l'échelle des quartiers, des villes et de l'agglomération. (Observatoire économique et fiscal).
- 55) Elaborer et diffuser des notes trimestrielles de la conjoncture économique communautaire.

Axe 2:
Contrôle de gestion du PASEC

LES 55 FICHES-ACTIONS DU PASEC



ACTION 1 : Développer des espaces Publics de Coopération en matière économique avec les autres Etablissements Intercommunaux limitrophes

Axe 1 : Organisation et clarification des compétences économiques

Objectif Stratégique 1.1.1	Rationaliser le périmètre de l'EPCI
Objectif Opérationnel 1.1.1.1	Actualiser le périmètre de l'étude : Abymes, Pointe-à-Pitre et Baie-Mahault

Contexte : La Guadeloupe compte aujourd'hui six établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) dont 3 qui lui sont limitrophes. Sur la base des dispositions de la loi NOTRÉ ces institutions sont également compétentes avec la Région en matière de développement économique à l'échelle de leur territoire.

Présentation synthétique : Il s'agira de favoriser des rencontres thématiques économiques entre les communautés d'agglomération limitrophes pour échanger sur les retours d'expérience et les projets engagés en matière de développement économique, voire d'établir des partenariats dans la mise en œuvre de certains d'entre eux.

Impacts attendus : Ces espaces publics de coopération « INTER-EPCI » doivent permettre le développement de partenariat entre Cap Excellence et les communautés d'agglomération, afin de mutualiser l'expertise en matière économique et également optimiser l'impact économique des projets initiés par chacune d'entre elles.

Objectif de réalisation	Début : 1 ^{er} janvier 2016 Fin : _____ ou Fréquence : 2 rencontres annuelles
Maîtrise d'ouvrage/Partenaires	MO : Cap Excellence – communautés d'agglomération et de communes limitrophes
Coût d'objectif (TTC)	-
Indicateur(s) de résultat et de suivi	Nombre de rencontres et d'échanges/ Nombre de projets ayant fait l'objet d'un partage d'expérience ou d'un partenariat
Plan de financement prévisionnel	▶ Co financeur : - ▶ Montant : -



ACTION 2 : Développer une coopération renforcée et pérenne avec la Région

Axe 1 : Organisation et clarification des compétences économiques

Objectif Stratégique 1.2	Harmoniser les interventions des acteurs institutionnels
Objectif Opérationnel 1.2.1	Consolider les convergences des politiques publiques économiques développées dans l'agglomération

Contexte : La Région est confortée par la loi NOTRé dans ses attributions de collectivité territoriale, responsable de la définition des orientations en matière de développement économique en Guadeloupe. Les communautés d'agglomération se voient attribuées par cette dernière évolution législative, la mise en œuvre opérationnelle des actions et des opérations d'aménagements économiques infrarégionale conformément aux outils de planifications, sur lesquels s'appuie la Collectivité Régionale à l'instar des SAR et SRDE.

Présentation synthétique : Comme le permet la nouvelle loi NOTRé, des conventions de partenariats seront proposées à la Région pour contractualiser des interventions conjointes ou déléguées en matière de développement économique, après définition d'objectifs communs. Ce partenariat pourra éventuellement être formalisé dans le cadre d'un Contrat de Développement Economique, qui précisera les niveaux respectifs d'intervention de la Collectivité Régionale et de Cap Excellence.

Impacts attendus : Cette contractualisation avec la Région doit permettre une convergence entre les orientations régionales économiques et leur mise en œuvre sur le territoire de Cap Excellence, et de disposer d'une visibilité sur les aides financières dont l'EPCI pourra disposer notamment pour les opérations structurantes.

Objectif de réalisation	Début : 2 ^{ème} trimestre 2016 Fin : 4 ^{ème} trimestre 2020 ou Fréquence :
Maîtrise d'ouvrage/Partenaires	MO : Cap Excellence Partenaires : Région
Coût d'objectif (TTC)	0 €
Indicateur(s) de résultat et de suivi	Conventions de partenariats signées ou contrat de développement économique signé
Plan de financement prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Co financeur : ▶ Montant :



ACTION 3 : Associer Cap Excellence de façon régulière lors de l'évolution des documents de planification des villes membres

Axe 1 : Organisation et clarification des compétences économiques

Objectif Stratégique 1.2	Harmoniser les interventions des acteurs institutionnels
Objectif Opérationnel 1.2.1	Consolider les convergences des politiques publiques économiques développées dans l'agglomération

Contexte : Les orientations en matière d'aménagement du territoire sont partagées entre la Région (Schéma Régional d'Aménagement), Cap Excellence (Schéma de Cohérence Territoriale) et les trois villes membres (Plan Local d'Urbanisme). Ces documents d'urbanisme, outils stratégiques d'aménagement du territoire, concourent à un développement équilibré de l'agglomération en termes de localisation de l'activité économique.

Présentation synthétique : Il s'agit d'optimiser la complémentarité des territoires en matière d'activité économique, par la prise en compte de la vision communautaire lors de la révision des documents du plan local d'urbanisme (PLU), dans le respect de l'autonomie des villes membres.

Impacts attendus : Une harmonisation de l'implantation des activités économiques pour optimiser un dynamisme économique territorial équilibré.

Objectif de réalisation	Début : 1^{er} trimestre 2016 Fin : _____ ou Fréquence : A chaque révision du Plan Local d'Urbanisme
Maîtrise d'ouvrage/Partenaires	<u>MO</u> : CAP Excellence/ Villes membres
Coût d'objectif (TTC)	-
Indicateur(s) de résultat et de suivi	Nombre de rencontres
Plan de financement prévisionnel	▶ Co financeur : - ▶ Montant : -



ACTION 4 : Finaliser le champ des compétences exercées par Cap Excellence dans le cadre des futures dispositions de la loi NOTRé

Axe 1 : Organisation et clarification des compétences économiques

Objectif Stratégique 1.2	Harmoniser les interventions des acteurs institutionnels
Objectif Opérationnel 1.2.1	Consolider les convergences des politiques publiques économiques développées dans l'agglomération

Contexte : La loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRé) a définitivement été adoptée par le Parlement le 16 juillet 2015. Elle prévoit notamment la suppression de l'intérêt communautaire comme critère de partage de la compétence économique entre les communautés d'agglomération et leurs communes membres. De fait, compte tenu de ce nouveau cadre légal, Cap Excellence exercera de façon exclusive d'ici au 1^{er} janvier 2017, l'intégralité de la compétence de développement économique au niveau infra régional dans notre agglomération.

Présentation synthétique : Le transfert des actions et des projets portés jusqu'à ce jour par les villes membres doit se faire dans un cadre et un processus permettant d'assurer une continuité optimale de l'intervention publique. Il s'agira de planifier des transferts progressifs des équipes dédiées jusqu'alors par les communes à leur action économique, en veillant à les regrouper par pôles thématiques et territoriaux qui permettront de préserver les impératifs de proximité. **Un schéma de transfert sera établi en collaboration avec les villes membres. Cap Excellence s'emploiera également à simplifier la compréhension de ses champs de compétence en matière de développement économique en précisant notamment son positionnement dans le modèle de gouvernance actuel (agences de développement, collectivités, chambres consulaires,...)**

Impacts attendus : Renforcer la performance des actions économiques de l'agglomération par une fusion optimale des équipes et préserver la qualité de l'animation économique de proximité.

Objectif de réalisation	Début : 1 ^{er} trimestre 2016 Fin : 2 ^{ème} trimestre 2016	ou	Fréquence :
Maîtrise d'ouvrage/Partenaires	MO : Cap Excellence		Partenaires : Villes membres
Coût d'objectif (TTC)	-		
Indicateur(s) de résultat et de suivi	Etat d'avancement du schéma de transfert		
Plan de financement prévisionnel	▶ Co financeur : - ▶ Montant : -		35



ACTION 5 : Finaliser le projet de territoire de Cap Excellence

Axe 1 : Organisation et clarification des compétences économiques

Objectif Stratégique 1.3	Elaborer le projet de territoire
Objectif Opérationnel 1.3.1	Valoriser l'expérience et l'expertise pour aboutir à l'élaboration du projet de territoire

Contexte : Le projet de territoire de Cap Excellence qui est en cours d'élaboration, est la formalisation de la vision politique du développement du territoire communautaire. Véritable guide pour tous les acteurs institutionnels et socio-économiques, il a pour vocation d'assurer une action cohérente qui prend en compte les intérêts de toutes les composantes du territoire. Sa finalité est également de permettre une déclinaison du projet politique dans tous les documents de référence de l'agglomération (SCOT, PASEC, PLH, contrat de ville...).

Présentation synthétique : Cette intervention s'articule autour d'une mise en cohérence des objectifs politiques et opérationnels du Schéma Directeur de Développement Economique avec le projet de territoire. Il s'agira de veiller à une prise en compte du diagnostic et des enjeux identifiés par le SDDE dans le projet de territoire communautaire, notamment s'agissant du caractère endogène du développement durable souhaité et de l'ambition de rayonnement à l'échelle caribéenne.

Impacts attendus : Cohérence entre les pistes de développement mises en œuvre dans le cadre du PASEC et le projet de territoire.

Objectif de réalisation	Début : 1 ^{er} trimestre 2016 Fin : fin d'année 2016 ou Fréquence :
Maîtrise d'ouvrage/Partenaires	<u>MO</u> : CAP Excellence
Coût d'objectif (TTC)	-
Indicateur(s) de résultat et de suivi	Etat d'avancement du projet de territoire sur le volet économique.
Plan de financement prévisionnel	▶ Co financeur : - ▶ Montant : -



ACTION 6 : Décliner dans toutes nos actions et interventions le concept « d'agglomération centre de dimension Caribéenne »

Axe 1 : Organisation et clarification des compétences économiques

Objectif Stratégique 1.4	Harmoniser et clarifier les procédures
Objectif Opérationnel 1.4.1	Adopter l'appellation « Agglomération Centre Guadeloupe de dimension caribéenne »

Contexte : Le concept d'Agglomération Centre ne correspond pas à une simple réalité administrative (territoire de plus de 400 000 habitants situés dans une aire urbaine de plus de 650 000 habitants) pour Cap Excellence. En revanche, la centralité du positionnement de Cap Excellence en Guadeloupe mais également dans la Caraïbe, et la présence sur le territoire communautaire des équipements structurants majeurs du département, sont des atouts à valoriser en terme de marketing territorial.

Présentation synthétique de l'action : Il s'agit de promouvoir le rayonnement régional mais également caribéen de Cap Excellence en déclinant en terme de marketing territorial, une image forte et dynamique de territoire, vitrine de l'excellence régionale et nationale dans la Caraïbe : « **Cap Excellence, Ambition Caraïbe** ». Cette marque devra également symboliser la volonté des trois villes membres de s'associer pour promouvoir la compétitivité de leur territoire, de leur destination et surtout proposer aux opérateurs économiques une offre territoriale de gamme supérieure et internationale. **Des actions de promotion publicitaire et de lobbying pour l'implantation d'opérateurs majeurs dans l'agglomération seront mises en œuvre.**

Impacts attendus : Etre un territoire attractif pour des opérateurs économiques ouverts sur l'international.

Objectif de réalisation	Début : 1^{er} trimestre 2016 Fin : ou Fréquence :
Maîtrise d'ouvrage/Partenaires	<u>MO</u> :
Coût d'objectif (TTC)	200 000€ soit 40 000€/an
Indicateur(s) de résultat et de suivi	Nombre d'opérations organisées dans l'année/ croissance de l'activité économique internationale de l'agglomération (Implantation d'une entreprise de taille importante)
Plan de financement prévisionnel	► Co financeur : EUROPE/ETAT/REGION



Thématique 2 :
Développement et Aménagement du territoire

ACTION 8 : Réaliser un schéma territorial de mise en valeur des Zones d'Activités Economiques (ZAE) communautaires

Axe 1 : Maîtrise, anticipation foncière pour la construction des futures opérations immobilières d'entreprises

Objectif Stratégique 2.1.1

Elaborer une stratégie globale de développement des ZAE

Contexte : Au nombre d'une vingtaine, les Zones d'Activités Economiques présentes sur le territoire de Cap Excellence contribuent à son attractivité et à son dynamisme économique. **Le maintien ou le développement de la compétitivité des ZAE** est à ce titre l'une des priorités de Cap Excellence, compte tenu notamment de la création d'emplois dont elles sont à l'origine.

Pour autant, il est nécessaire que les projets attenants aux ZAE (requalification, extension, création) s'inscrivent dans un objectif final de développement durable et équilibré du territoire communautaire.

Cela implique pour Cap Excellence, la nécessité de s'appuyer sur un véritable outil stratégique de planification à partir duquel sera défini un projet de développement global et prospectif pour l'ensemble des ZAE communautaires en fonction de leurs potentiel et particularités. Il importe donc de construire un « **Schéma territorial de mise en valeur des ZAE** » qui non seulement tiendra compte des projets en cours ou à venir, mais aussi fera le lien entre les objectifs du monde économique, des élus et des gestionnaires de zones.

Présentation synthétique : La démarche d'élaboration du Schéma repose sur plusieurs éléments, dont les suivants :

- établir un diagnostic de l'existant,
- identifier les besoins et attentes des entreprises et émettre des propositions de réponses,
- identifier et prendre en compte les objectifs politiques,
- définir la vocation économique des ZAE et établir des scénarios de développement cohérents, au regard notamment des SAR et SRDE
- définir une stratégie de revitalisation favorisant l'accueil, la création et le développement d'entreprises notamment dans des filières porteuses et innovantes à haute densité d'emplois, notamment au travers de la création de pépinières
- définir une méthodologie permettant une implication de l'ensemble des acteurs concernés.

Impacts attendus :

- ✓Pérenniser et créer des emplois
- ✓Accroître l'attractivité et la performance du territoire
- ✓Améliorer la qualité environnementale dans les ZAE
- ✓Optimiser les conditions de développement économique durable pour les entreprises de la ZAE (structuration de l'offre d'accueil, anticipation des mutations économiques et écologiques,...)

Objectif de réalisation	Début : Septembre 2016 Fin : Avril 2017 ou Fréquence
Maîtrise d'ouvrage/Partenaires	<u>MO</u> : Cap Excellence Partenaires : Collectivité Régionale, gestionnaires des ZAE, représentants d'entreprises, Préfecture, DIECCTE, Chambres consulaires, DEAL (dans le cadre du PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Aménagements des Espaces publics)
Coût d'objectif (TTC)	70 000€
Indicateur(s) de résultat et de suivi	Etat de réalisation financier/Adhésion de l'ensemble des acteurs au schéma
Plan de financement prévisionnel	▶ Co financeur 1 : FEDER Co financeur 2 : Région Co financeur 3 : Etat Co financeur 4 : Cap Ex ▶ Participation : 45% Part. : 15% Part. : 15% Part. : 25%



ACTION 9 : Développer un observatoire économique et fiscal communautaire

Axe 1 : Maîtrise, anticipation foncière pour la construction des futures opérations immobilières d'entreprises

Objectif Stratégique 2.1.2

Optimiser l'offre immobilière et foncière sur le territoire

Objectif Opérationnels 2.1.2.1

Disposer de statistiques facilitant la mise en place de politiques publiques et leurs évaluations, afin d'anticiper et d'analyser l'impact de nouveaux phénomènes sociétaux sur la mise en œuvre des politiques publiques

Contexte : Dans le cadre de sa compétence en Développement Economique, la Communauté d'Agglomération Cap Excellence porte un regard attentif sur les tendances et évolutions du marché de l'immobilier d'entreprises. En effet, **les disponibilités immobilières et foncières sont un facteur déterminant de l'attractivité et du dynamisme économique d'un territoire**, puisqu'elles déterminent les possibilités d'implantation des entreprises. Il importe donc que Cap Excellence puisse cerner efficacement les logiques qui s'expriment à l'échelle du bassin communautaire, tant à travers le marché de l'immobilier d'entreprises (volume des transactions effectuées, les prix pratiqués, le stock et la vacance,...) que dans celui du tissu économique (caractéristiques, localisation, déplacement des entreprises,...). Le développement d'une telle démarche d'observation élaborée dans le cadre d'un étroit partenariat avec les partenaires institutionnels et les professionnels de l'immobilier d'entreprises, constituera un outil d'aide à la décision dans le cadre de la politique d'Aménagement Economique.

Présentation synthétique : Il s'agit de créer un **observatoire économique et fiscal numérique comprenant un outil de géolocalisation et accessible au tout public**. Il comprendra : une bourse de l'immobilier d'entreprises et des disponibilités foncières, un répertoire interactif des entreprises à usage statistique, et un volet « études et analyses ».

Impacts attendus :

- ✓ Maîtriser les besoins des entreprises en termes d'immobilier ou de foncier
- ✓ Calibrer au mieux nos futurs projets, et au besoin les réguler, notamment par les documents d'urbanisme,
- ✓ Attirer de nouveaux investisseurs sur le territoire communautaire
- ✓ Etre un outil d'aide à la décision politique

Objectif de réalisation	Date de création: Septembre 2016 Fréquence : actualisation des données tous les ans			
Maîtrise d'ouvrage/Partenaires	MO : Cap Excellence / Partenaires : villes membres, INSEE, Chambres consulaires, professionnels de l'immobilier , DRFIP			
Coût d'objectif (TTC)	120 000€ (+15 000€/an pour la maintenance)			
Indicateur(s) de résultat et de suivi	Etat d'avancement financier /Nombre et typologie des informations disponibles /Nombre de visites recensées sur la plateforme			
Plan de financement prévisionnel	► Co financeur 1 : FEDER ► Participation : 45%	Co financeur 2 : Région Part. : 15%	Co financeur 3 : Etat Part. : 15%	Co financeur 4 : Cap Excellence Part. : 25%



**Thématique 2 :
Développement et Aménagement du territoire**

ACTION 10 : Elaborer un scénario de mise en place d'un SIG intercommunal notamment dédié aux ZAE

Axe 1 : Maitrise, anticipation foncière pour la construction des futures opérations immobilières d'entreprises

Objectif Stratégique 2.1.2	Optimiser l'offre immobilière et foncière sur le territoire
Objectif Opérationnel 2.1.2.1	Disposer de statistiques facilitant la mise en place de politiques publiques et leurs évaluations, afin d'anticiper et d'analyser l'impact de nouveaux phénomènes sociétaux sur la mise en œuvre des politiques publiques

Contexte : En matière de développement économique, la cartographie peut être utilisée en tant qu'outil d'analyse mais surtout comme un moyen de promotion des territoires. **Dans ce domaine, l'utilisation d'un « Système d'Information Géographique » (SIG) est particulièrement opportune.** En effet, présentant un ensemble de données numérisées hétérogènes (localisation des pôles économiques, espaces verts, présentation des voiries, réseaux d'eau, PLU,...) cet outil permet une lisibilité optimale du territoire par les acteurs institutionnels mais aussi économiques. Il représente en cela pour Cap Excellence un outil d'aide à la décision lors de la définition et la mise en œuvre des politiques d'aménagement économique et une voie d'entrée dans l'offre territoriale proposée à ses investisseurs potentiels.

Présentation synthétique : Le SIG envisagé par Cap Excellence correspond à un référentiel cartographique commun, complété de diverses données géo référencées. Il conviendra pour le volet économique de s'assurer lors de sa mise en œuvre, qu'il intègre notamment les données pertinentes pour les acteurs économiques, tant pour leur implantation que pour la valorisation et la promotion de leurs activités (eau, assainissement, électricité, gaz, voirie, éclairage, localisation des ZAE, pôles de compétitivité, centres de recherche, et grands équipements,...).

Impacts attendus :

- ✓ Homogénéiser, et faciliter les échanges de données entre les différentes collectivités membres
- ✓ Attirer de nouveaux investisseurs
- ✓ Favoriser la création d'entreprises et d'emplois sur le territoire communautaire

Objectif de réalisation	Année de création: 2017			
Maitrise d'ouvrage/Partenaires	MO : Cap Excellence / Partenaires : villes membres			
Coût d'objectif (TTC)	Entre 200 000 et 250 000€ (pilottage assuré par la Direction Générale Adjointe du Développement Durable de Cap Excellence)			
Indicateur(s) de résultat et de suivi	Etat d'avancement financier /Nombre et typologie des données économiques disponibles /Nombre de visites recensées sur la plateforme			
Plan de financement prévisionnel	► Co financeur 1 : FEDER ► Participation : 45%	Co financeur 2 : Région Part. : 15%	Co financeur 3 : Etat Part. : 15%	Co financeur 4 : Cap Ex Part. : 25%



**Thématique 2 :
Développement et Aménagement du territoire**

ACTION 11 : Requalifier les ZAE de Dugazon de Bourgogne/Petit Pérou aux Abymes

Axe 1 : Maîtrise, anticipation foncière pour la construction des futures opérations immobilières d'entreprises

Objectif Stratégique 2.1.3	Requalifier les ZAE (Zones d'Activités Existantes)
Objectif Opérationnel 2.1.3.1	Création de parcs d'activités répondant notamment aux critères suivants: Démarche HQE/Caractère innovant/Haut-débit
Objectif Opérationnel 2.1.3.2	Rendre opérationnelles les Zones d'Activités Économiques existantes, et accroître leur attractivité

Contexte : L'action de requalification et de dynamisation économique des ZAE de Petit-Pérou et de Dugazon de Bourgogne aux Abymes, correspond à une forte volonté de Cap Excellence de reconquête des territoires d'implantation des entreprises. Elle s'appuie sur les premières orientations initiées par la Région Guadeloupe à travers le Schéma d'Aménagement Régional (SAR), le Schéma Régional de Développement Economique (SRDE) et les études pour la requalification des zones d'activités de la Guadeloupe, réalisées par cette même collectivité. **Au titre de sa compétence en Développement Economique, et consciente du potentiel offert par ces ZAE en termes de développement économique, la Communauté d'Agglomération Cap Excellence a souhaité poursuivre la démarche initiée par le Conseil Régional, et se positionner en tant que maître d'ouvrage.** En effet ces zones qui représentent des viviers d'emplois, sont confrontées à des problématiques notamment urbaines et environnementales qui au mieux pénalisent leur activité et au pire les mettent en difficulté.

Présentation synthétique : Cap Excellence a souhaité procéder à la requalification et à la dynamisation économique des ZAE de Petit Pérou et de Dugazon de Bourgogne dans le cadre d'une Maîtrise d'Ouvrage Déléguée. Cette opération inclut :

- ✓ **La réhabilitation des ZAE** qui vise à remettre les entreprises qui y sont présentes en adéquation avec les exigences des usagers par l'élimination des éléments de vétusté, l'amélioration de la gestion et de l'attractivité économique de ces deux zones
- ✓ **L'extension du périmètre des ZAE** incluant l'implantation de nouvelles entreprises

Impacts attendus :

- ✓ Remettre en adéquation les entreprises implantées dans ces zones, avec les exigences des usagers par l'élimination des éléments de vétusté
- ✓ Améliorer la gestion et l'attractivité économique de ces deux zones
- ✓ Positionner compétitivement et stratégiquement ces ZAE au sein d'un environnement économique équilibré à l'échelle du périmètre intercommunautaire
- ✓ Favoriser la création et le développement d'entreprises et d'emplois sur le territoire communautaire

Objectif de réalisation	Début : Septembre 2015 Fin : Novembre 2018
Maîtrise d'ouvrage/Partenaires	<u>MO</u> : Cap Excellence/ Partenaires : Europe, Etat, Région, Associations des commerçants de la zone
Coût d'objectif (TTC)	12 000 000€
Indicateur(s) de résultat et de suivi	Etat de réalisation financier/ Satisfaction des commerçants et des clients (après enquête)/ nombre de nouvelles entreprises implantées ou relocalisées à terme, nombre d'emplois créés ou confortés à terme
Plan de financement prévisionnel	▶ Co financeur 1 : FEDER Co financeur 2 : Région Co financeur 3 : Cap Ex ▶ Participation : 30% Part. : 20% Part. : 50%



ACTION 12 : Requalifier les pôles d'activités de Beausoleil et La Jaille-Destrellan à Baie-Mahault

Axe 1 : Maîtrise, anticipation foncière pour la construction des futures opérations immobilières d'entreprises

Objectif Stratégique 2.1.3	Requalifier les ZAE (Zones d'Activités Existantes)
Objectif Opérationnel 2.1.3.1	Création de parcs d'activités répondant notamment aux critères suivants: Démarche HQE/Caractère innovant/Haut-débit
Objectif Opérationnel 2.1.3.2	Rendre opérationnelles les Zones d'Activités Économiques existantes, et accroître leur attractivité

Contexte : A travers sa stratégie d'aménagement économique, Cap Excellence se donne notamment pour objectif de **favoriser l'attractivité et la compétitivité de son territoire** en misant sur des valeurs clés à savoir : la qualité de vie des habitants, le dynamisme économique, l'emploi et la qualité environnementale. A ce titre, elle voue une importance particulière au renforcement des pôles économiques secondaires, à l'instar de ceux de Beausoleil et La Jaille-Destrellan. En effet, les problématiques (environnementales, architecturales, urbaines,...) qui y sont repérées peuvent constituer un frein à leur activité économique et aux déclinaisons positives qui en découlent. Il s'agit grâce aux opérations de requalification envisagées dans ces zones, de parvenir à un **développement économique durable** qui traduira la volonté de Cap Excellence de :

- Veiller à une répartition cohérente et équitable de l'activité économique sur l'ensemble du territoire,
- S'inscrire dans une démarche de qualité environnementale,
- Elaborer un projet de développement partagé avec l'ensemble des acteurs présents au sein des ZAE ,
- Faciliter la création d'activités et d'emplois, attirer des investisseurs.

Présentation synthétique : La requalification des ZAE de Beausoleil et La Jaille- Destrellan s'effectuera à partir des deux étapes ci-après:

- ✓**Étape 1 :** Etudes techniques et économiques qui permettront à Cap Excellence de disposer des premiers éléments de cadrage en vue de la requalification des ZAE (choix de programmation et coût des actions, études et travaux prioritaires)
- ✓**Étape 2 :** Intervention d'un aménageur via une Maîtrise d'Ouvrage Déléguée qui aura pour mission d'effectuer les travaux de requalification pour les ZAE précitées, à partir du scénario choisi en concertation avec les acteurs tant privés que public concernés par l'opération

Impacts attendus :

- ✓Valoriser l'identité de ces zones, améliorer leur attractivité et leur qualité environnementale
- ✓Positionner compétitivement et stratégiquement ces ZAE au sein d'un environnement économique équilibré à l'échelle du périmètre intercommunal
- ✓Favoriser la création et le développement d'entreprises et d'emplois sur le territoire communautaire

Objectif de réalisation	Début : Septembre 2015	Fin : Janvier 2019
Maîtrise d'ouvrage/Partenaires	MO : Cap Excellence/ Partenaires : Europe, Etat, Région, Associations des commerçants de la zone	
Coût d'objectif (TTC)	5 000 000€	
Indicateur(s) de résultat et de suivi	Etat de réalisation financier/ Satisfaction des commerçants et des clients (après enquête)/ nombre de nouvelles entreprises implantées ou relocalisées à terme, nombre d'emplois créés ou confortés à terme	
Plan de financement prévisionnel	▶ Co financeur 1 : FEDER Co financeur 2 : Région Co financeur 3 : Cap Ex ▶ Participation : 30% Part. : 20% Part. : 50%	43



**Thématique 2 :
Développement et Aménagement du territoire**

ACTION 13 : Requalifier la ZAE du centre-ville de Pointe-à-Pitre

Axe 1 : Maîtrise, anticipation foncière pour la construction des futures opérations immobilières d'entreprises

Objectif Stratégique 2.1.3	Requalifier les ZAE (Zones d'Activités Existantes)
Objectif Opérationnel 2.1.3.1	Création de parcs d'activités répondant notamment aux critères suivants: Démarche HQE/Caractère innovant/Haut-débit
Objectif Opérationnel 2.1.3.2	Rendre opérationnelles les Zones d'Activités Économiques existantes, et accroître leur attractivité

Contexte : Cap Excellence s'engage à définir une stratégie spécifique pour la revitalisation de Pointe à Pitre. A travers l'opération de requalification de la ZAE du centre-ville de Pointe-à-Pitre, **Cap Excellence s'engage à redonner à cette ZAE sa place de pôle économique symbolique et majeur du département.** Il convient de s'appuyer sur ses qualités intrinsèques à l'instar de son patrimoine et son architecture, facteur de développement économique et dont les politiques d'animation et de valorisation de la ville lui ont valu son label « ville d'art et d'histoire ». L'identité du centre-ville doit être le point de départ pour la mise en œuvre d'une opération lui permettant de s'affirmer en tant que zone attractive, moderne, adaptée aux nouveaux besoins des usagers (commerçants et consommateurs), créatrice d'activités et d'emplois, et présentant une plus-value environnementale. Le projet de requalification devra poursuivre les restructurations et rénovations entamées à l'instar du Plan Lumière, du renforcement des réseaux d'enfouissement et du câblage numérique en créant des espaces de déambulation modernes, point d'appel pour les nouvelles entreprises et enseignes. Cette volonté politique forte se matérialisera dans l'opération de requalification de la ZAE du centre-ville de Pointe-à-Pitre, pour redonner à cette ZAE sa place de pôle économique majeur du territoire.

Présentation synthétique: Il conviendra d'établir un véritable projet de développement du centre-ville, en définissant précisément la vocation économique de ses voies principales à partir de critères tant historiques que liés au potentiel et la configuration de la zone (parcours sportif, littoral, terminal de croisière, Mémorial Acte...). Les étapes envisagées sont les suivantes:

Étape 1 : Réalisation d'études pré-opérationnelles permettant de passer de « l'idée » au projet, présentant un pré-diagnostic (technique, économique, environnemental) et proposant des scénarios de modernisation chiffrés.

Étape 2 : Intervention d'un aménageur via une maîtrise d'ouvrage déléguée qui aura pour mission d'effectuer les travaux de requalification pour les ZAE ciblées. Il convient de noter que la première tranche de travaux envisagée pourrait concerner les rues Sadi Carnot et Lamartine.

Impacts attendus :

- ✓ Valoriser l'identité de ces zones, améliorer leur attractivité et leur qualité environnementale
- ✓ Positionner compétitivement et stratégiquement ces ZAE au sein d'un environnement économique équilibré à l'échelle du périmètre intercommunal
- ✓ Favoriser la création et le développement d'entreprises et d'emplois sur le territoire communautaire

Objectif de réalisation	Début : Avril 2016 Fin : Avril 2019
Maîtrise d'ouvrage/Partenaires	<u>MO</u> : Cap Excellence/Partenaires : Europe, Etat, Région, Associations des commerçants de la zone
Coût d'objectif (TTC)	3 000 000€
Indicateur(s) de résultat et de suivi	Etat de réalisation financier/ Satisfaction des commerçants et des clients (après enquête)/ nombre de nouvelles entreprises implantées ou relocalisées à terme, nombre d'emplois créés ou confortés à terme
Plan de financement prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Co financeur 1 : FEDER Co financeur 2 : Région Co financeur 3 : Cap Ex ▶ Participation : 30% Part. : 20% Part. : 50%



ACTION 14 : Définir une deuxième tranche de ZAE à requalifier

Axe 1 : Maîtrise, anticipation foncière pour la construction des futures opérations immobilières d'entreprises

Objectif Stratégique 2.1.3	Requalifier les ZAE (Zones d'Activités Existantes)
Objectif Opérationnel 2.1.3.1	Création de parcs d'activités répondant notamment aux critères suivants: Démarche HQE/Caractère innovant/Haut-débit
Objectif Opérationnel 2.1.3.2	Rendre opérationnelles les Zones d'Activités Économiques existantes, et accroître leur attractivité

Contexte : Le territoire de Cap Excellence est constitué d'un important maillage territorial de ZAE. Au nombre d'une vingtaine, celles-ci présentent une diversité quant à leurs fonctions et vocations mais aussi une certaine hétérogénéité quant à leur maturité et leur qualité. En effet, s'il est vrai que certaines disposent d'avantages compétitifs (*localisations stratégiques en façade routière ou proches d'équipements structurants, localisation au cœur du bassin d'emplois et de vie, disponibilités foncières de commercialisation réelles et des capacités résiduelles d'extension*), on constate également que nombreuses sont celles confrontées à de réelles problématiques constituant un frein à leur dynamisme, et pouvant même être préjudiciables à l'activité économique qui y est présente.

Ayant pour objectif un développement harmonieux et équilibré de son territoire, il importe à Cap Excellence que l'ensemble des ZAE communautaires dispose de toutes les conditions d'attractivité, de qualité et de modernité. C'est à cette fin, que devra être élaboré le Schéma territorial de mise en valeur des ZAE. Il permettra à partir d'un diagnostic des ZAE implantées sur le territoire intercommunal de définir celles qui revêtent un caractère urgent de requalification dès finalisation des premières opérations prévues au sein des ZAE prioritaires ayant été enclenchées (cf. fiches actions 11, 12 et 13).

Présentation synthétique : La requalification de la deuxième tranche de ZAE, devra à l'instar de la première, inclure les critères suivants: mise en place de réseau très haut débit, labellisation des ZAE en Haute Qualité Environnementale, définition d'une stratégie de marketing territorial, soutien aux activités économiques à « haute densité d'emplois » et tournées vers l'économie circulaire. Il conviendra pour chacune d'entre elle de procéder par les étapes suivantes :

Étape 1 : Réalisation d'études pré-opérationnelles

Étape 2 : Intervention d'un aménageur via une maîtrise d'ouvrage déléguée qui aura pour mission d'effectuer les travaux de requalification

Impacts attendus :

- ✓ Valoriser l'identité de ces zones, améliorer leur attractivité et leur qualité environnementale
- ✓ Positionner compétitivement et stratégiquement ces ZAE au sein d'un environnement économique équilibré à l'échelle du périmètre intercommunal

Objectif de réalisation	Début : 2019								
Maîtrise d'ouvrage/Partenaires	<u>MO</u> : Cap Excellence/Partenaires : Europe, Etat, Région, Associations des commerçants de la zone								
Coût d'objectif (TTC)	A définir lors de la réalisation du Schéma de mise en valeur des ZAE								
Indicateur(s) de résultat et de suivi	Etat de réalisation financier/ Satisfaction des commerçants et des clients (après enquête)/ nombre de nouvelles entreprises implantées ou relocalisées à terme, nombre d'emplois créés ou confortés à terme								
Plan de financement prévisionnel	<table border="0"> <tr> <td>► Co financeur 1 : FEDER</td> <td>Co financeur 2 : Région</td> <td>Co financeur 3 : Etat</td> <td>Co financeur 4 : Cap Ex</td> </tr> <tr> <td>►Participation : 45%</td> <td>Part. : 15%</td> <td>Part. : 15%</td> <td>Part. : 25%</td> </tr> </table>	► Co financeur 1 : FEDER	Co financeur 2 : Région	Co financeur 3 : Etat	Co financeur 4 : Cap Ex	►Participation : 45%	Part. : 15%	Part. : 15%	Part. : 25%
► Co financeur 1 : FEDER	Co financeur 2 : Région	Co financeur 3 : Etat	Co financeur 4 : Cap Ex						
►Participation : 45%	Part. : 15%	Part. : 15%	Part. : 25%						



ACTION 15 : Définir et mettre en œuvre une stratégie de constitution d'une réserve foncière pour les projets économiques communautaires

Axe 1 : Maitrise, anticipation foncière pour la construction des futures opérations immobilières d'entreprises

Objectif Stratégique 2.1.4	Mettre en œuvre une politique d'acquisition foncière
Objectif Opérationnel 2.1.4.1	Organiser des réserves foncières agricoles et économiques, stratégiques et opérationnelles, afin d'anticiper l'avenir économique du territoire de Cap Excellence

Contexte : Au titre de sa compétence « Développement Economique », Cap Excellence est particulièrement impliquée pour favoriser l'attractivité et le dynamisme économique de son territoire. Cela se matérialise par la mise en place d'une politique économique qui de façon opérationnelle se décline à partir des projets détaillés dans le présent PASEC.

Celle-ci implique qu'au même titre que celles relatives à l'habitat, l'urbanisation, l'environnement..., Cap Excellence puisse procéder à des interventions foncières encadrées elles-mêmes par une politique d'action foncière, permettant de chapoter l'ensemble du projet d'aménagement et de développement du territoire communautaire.

En effet, la hausse des marchés fonciers et immobiliers, et la complexification des procédures et programmes d'aménagement rendent aujourd'hui l'anticipation foncière indispensable. **Il faut alors appréhender la politique foncière locale, comme une clef du développement économique.** Pour se faire, Cap Excellence dispose d'un certain nombre d'outils pouvant lui permettre de constituer des réserves foncières :

- Des outils d'observations foncières et immobilières (cf. fiche action 9)
- Des outils de planification : PLU, PLH,
- Des outils d'acquisition foncière (Droit de préemption,...)

Présentation synthétique : Les réserves foncières de Cap Excellence devront être en adéquation avec sa stratégie de développement économique. Elles seront effectuées à partir des outils et moyens d'actions encadrant ce champs. Leur opportunité sera appréciée à partir de leurs caractéristiques (accessibilité, structuration, contraintes, hydrauliques, topographiques, géologiques,...) devant elles-mêmes, être favorables à la réussite de la politique Economique de Cap Excellence. Ces réserves foncières seront notamment consacrées au développement de la filière de l'agriculture

Impacts attendus :

- ✓ Mettre en œuvre la stratégie d'aménagement économique de Cap Excellence
- ✓ Favoriser la création d'entreprises et d'emplois sur le territoire communautaire

Objectif de réalisation	Début : 2015
Maîtrise d'ouvrage/Partenaires	<u>MO</u> : Cap Excellence
Coût d'objectif (TTC)	5 000 000 €
Indicateur(s) de résultat et de suivi	Etat de réalisation financier, nombre et superficie des acquisitions réalisées
Plan de financement prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Financeur : Cap Excellence ▶ Montant : 100%



ACTION 17 : Créer une pépinière d'entreprises et d'un parc d'activités spécialisé « Santé/Bien-Etre » aux Abymes

Axe 1 : Maîtrise, anticipation foncière pour la construction des futures opérations immobilières d'entreprises	
Objectif Stratégique 2.1.5	Création ou consolidation de pôles d'accueil et d'accompagnement des entreprises
Objectif Opérationnel 2.1.5.1	Favoriser l'accueil, la création et le développement d'entreprises, et soutenir les filières porteuses et innovantes à haute densité d'emplois

Contexte : Un développement économique au service de l'emploi est l'une des priorités de Cap Excellence. **Se donnant pour objectif d'être un acteur majeur dans le créneau de la création d'emplois, elle souhaite doter le territoire communautaire de véritables outils d'aides à la création d'emplois.** Cela passe notamment par l'existence d'infrastructures d'accueil des entrepreneurs et porteurs de projets. **A ce titre, Cap Excellence prévoit le futur aménagement d'un parc d'activités qui aura pour spécificité d'intégrer une pépinière d'entreprise.** La pertinence de cette combinaison repose sur le fait qu'elle favorise une mise en synergie entre des porteurs de projets et des chefs d'entreprises. En effet, le partage d'expérience est un paramètre particulièrement important lors du démarrage d'une entreprise. Par ailleurs, afin de favoriser la réussite de ce projet, Cap Excellence a souhaité que son développement corresponde à l'une des filières identifiées comme porteuse et cohérente compte tenu des caractéristiques propres au territoire communautaire. D'où la spécialisation de ce complexe dans la filière « santé/bien être ».

Présentation synthétique : Le parc d'activité devra réunir des entreprises ou porteurs de projets (au sein de la pépinière) œuvrant dans la filière « Santé/Bien être ». **Il s'agira d'en faire un espace dynamique, attractif et de qualité qui réunira un panel d'activités professionnelles dans ce domaine :** sport, diététique, alimentation bio et diététique, naturopathie, sophrologie, professions de la santé,...La pépinière aura pour vocation d'héberger (de façon temporaire et à des prix préférentiels) les créateurs d'entreprises, et de participer à l'aboutissement, la pérennisation et la dynamisation de leurs projets, à partir de divers services d'accompagnement.

La création de cette structure nécessite les deux étapes suivantes:

Etape 1 : Réalisation d'études pré-opérationnelles (comprenant également des études d'opportunité et de faisabilité notamment sur le plan financier)

Etape 2 : Intervention d'un aménageur via une maîtrise d'ouvrage déléguée qui aura pour mission d'effectuer les travaux de requalification

De même, Cap Excellence pourra étudier un partenariat avec la CDC dans le domaine de la santé afin de créer des regroupements de centre de santé accessibles aux publics éloignés et défavorisés.

Impacts attendus : Favoriser la création d'entreprises et d'emplois dans la filière « Santé/Bien-être ».

Objectif de réalisation	Début : Septembre 2017 Fin : Août 2019
Maîtrise d'ouvrage/Partenaires	MO : Cap Excellence/Partenaires : Europe, Services de l'Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, Chambres Consulaires, Agences de développement
Coût d'objectif (TTC)	Entre 700 000€ et 900 000€ (entre 60 000 et 80 000€/an pour son fonctionnement)
Indicateur(s) de résultat et de suivi	► Etat de réalisation financier , réalisation de(s) l'opération (s) et superficie aménagée, nombre d'entreprises soutenues et créées à terme, nombre d'emplois créés ou confortés à terme
Plan de financement prévisionnel	► Co financeur 1 : FEDER Co financeur 2 : Région Co financeur 3 : Etat Co financeur 4 : Cap Ex Co-financeur 5: CDC ► Participation : 40% 15% 15% 20% 10%



ACTION 18 : Aménager un pôle d'excellence (cluster) autour des métiers de la mer et du littoral à Baie-Mahault

Axe 1 : Maîtrise, anticipation foncière pour la construction des futures opérations immobilières d'entreprises	
Objectif Stratégique 2.1.5	Création ou consolidation de pôles d'accueil et d'accompagnement des entreprises
Objectif Opérationnel 2.1.5.1	Favoriser l'accueil, la création et le développement d'entreprises, et soutenir les filières porteuses et innovantes à haute densité d'emplois

Contexte : Situé au croisement de l'Océan Atlantique et de la Mer des Caraïbes, et au cœur du Cul de Sac Marin et bénéficiant de zones humides exceptionnelles, le territoire de **CAP Excellence dispose d'une façade maritime exceptionnelle**. Cet atout naturel demeure un levier pour le développement de nombreuses activités : pêche et aquaculture, construction et réparation navales, plaisance, tourisme, activité portuaire,...

Vecteur essentiel du commerce international, voie de transport la plus respectueuse de l'environnement, source d'énergie et de richesse, **la mer représente indéniablement une source de croissance durable, avec la perspective d'emplois directs et indirects à la clé**. Ces éléments expliquent la volonté de notre EPCI de développer un pôle d'excellence autour des métiers de la mer dont les suivants : transport, pêche professionnelle, pêche de loisirs, maintenance navale, vente de matériels maritimes, tourisme et sports nautiques, tourisme de croisière, formation, recherche appliquée, ingénierie de l'écologie maritime (notamment son volet formation)

Présentation synthétique : Ce pôle d'excellence est envisagé dans la même configuration que les clusters ou pôles de compétitivité. **Il devra à ce titre créer une synergie entre les professionnels du secteur maritime dont les acteurs économiques locaux, les institutions publiques, ainsi que les partenaires intervenant dans le champ de la formation et de la Recherche-Développement.**

L'objectif de la démarche est de faire converger différentes compétences grâce à une proximité tripartite (géographique, opérationnelle et institutionnelle) entre les acteurs. Ces conditions devant favoriser l'émergence d'innovations autour « des métiers de la mer et du littoral » et garantir des externalités économiques positives, tant au niveau de l'entreprise que de l'économie de façon générale.

Impacts attendus :

- ✓ Favoriser l'accroissement de la R&D et l'émergence d'innovations dans la filière du nautisme et de la plaisance
- ✓ Stimuler la création et le développement d'entreprises et d'emplois tournés vers les filières de la mer et du littoral
- ✓ Participer à la compétitivité des acteurs économiques installés sur le périmètre communautaire et intervenant dans les filières précitées.

Objectif de réalisation	Début : Juin 2016 Fin : Décembre 2019							
Maîtrise d'ouvrage/Partenaires	<u>MO</u> : Cap Excellence/ Partenaires : Conseil Régional, Conseil Départemental, Chambre de Commerce et d'Industrie des îles de Guadeloupe, Guadeloupe Port Caraïbes, Marina de Bas du Fort, Comité des pêches de Guadeloupe, Comité des îles de Guadeloupe, Cluster Maritime de Guadeloupe, Direction de la pêche, Parc National de Guadeloupe, Guadeloupe Grand Large, CEI-BA, Rectorat, Union Maritime et Portuaire de la Guadeloupe							
Coût d'objectif (TTC)	3 600 000€ (études et travaux sous forme de concession d'aménagement)							
Indicateur(s) de résultat et de suivi	Etat de réalisation financier, Réalisation de(s) l'opération(s) et superficie aménagée, Nombre d'acteurs présents au sein du pôle, Nombre d'entreprises soutenues et créées à terme, Nombre d'emplois créés ou confortés à terme							
Plan de financement prévisionnel	<table border="0"> <tr> <td>▶ Co financeur 1 : FEDER</td> <td>Co financeur 2 : Région</td> <td>Co financeur 3 : Cap Ex</td> <td rowspan="2" style="text-align: right; vertical-align: bottom;">49</td> </tr> <tr> <td>▶ Participation : 30%</td> <td>Part. : 20%</td> <td>Part. : 50%</td> </tr> </table>	▶ Co financeur 1 : FEDER	Co financeur 2 : Région	Co financeur 3 : Cap Ex	49	▶ Participation : 30%	Part. : 20%	Part. : 50%
▶ Co financeur 1 : FEDER	Co financeur 2 : Région	Co financeur 3 : Cap Ex	49					
▶ Participation : 30%	Part. : 20%	Part. : 50%						



ACTION 19 : Créer une pépinière d'entreprises de services à la personne à Pointe-à-Pitre

Axe 1 : Maîtrise, anticipation foncière pour la construction des futures opérations immobilières d'entreprises

Objectif Stratégique 2.1.5	Création ou consolidation de pôles d'accueil et d'accompagnement des entreprises
Objectif Opérationnel 2.1.5.1	Favoriser l'accueil, la création et le développement d'entreprises, et soutenir les filières porteuses et innovantes à haute densité d'emplois

Contexte : Un développement économique au service de l'emploi est l'une des priorités de Cap Excellence. Se donnant pour objectif d'être un acteur majeur dans le créneau de la création d'emplois, elle souhaite doter le territoire communautaire de véritables outils d'aides à la création d'emplois. **Cela passe notamment par l'existence d'infrastructures d'accueil des porteurs de projets à l'instar des pépinières d'entreprises.** Ayant pour finalité d'optimiser les chances de réussites des projets d'entreprises, **la pépinière envisagée ciblera ceux en lien avec « les services à la personne », filière d'ores et déjà repérée comme porteuse, et territorialement cohérente** compte tenu des caractéristiques propres au territoire de Cap Excellence (positionnement régional central, poids considérable de la population communautaire: près du tiers de la population guadeloupéenne).

Présentation synthétique : La pépinière aura vocation à héberger (de façon temporaire et à des prix préférentiels) les créateurs d'entreprises, et de participer à l'aboutissement, la pérennisation et la dynamisation de leurs projets à partir de divers services d'accompagnement. Ainsi domiciliés au sein de la pépinière, les porteurs de projets pourront avoir accès à :

- Des services communs : secrétariat, haut débit, informatique, reprographie,...
- Un accompagnement et un suivi personnalisé (conseils et assistance dans les domaines suivants : juridique, bancaires, comptables, marketing...)
- Des formations adaptées

La création de cette structure nécessite les deux étapes suivantes:

Étape 1 : Réalisation d'études pré-opérationnelles (comprenant également des études d'opportunité et de faisabilité notamment sur le plan financier)

Étape 2 : Intervention d'un aménageur via une maîtrise d'ouvrage déléguée

Impacts attendus : Favoriser la création d'entreprises et d'emplois dans la filière « services à la personne »

Objectif de réalisation	Début : Septembre 2017 Fin : Août 2019
Maîtrise d'ouvrage/Partenaires	<u>MO</u> : Cap Excellence/ Partenaires: Europe, Services de l'Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, Chambres consulaires, Agences de développement. La structuration de la filière pourra bénéficier du concours et de l'expertise des services centraux de la CDC en matière de transition démographique
Coût d'objectif (TTC)	Entre 700 000€ et 900 000€ (+ entre 60 000 et 80 000/an pour son fonctionnement)
Indicateur(s) de résultat et de suivi	► Etat de réalisation financier, Réalisation de(s) l'opération(s) et superficie aménagée, Nombre d'entreprises soutenues et créées à terme, Nombre d'emplois créés ou confortés à terme
Plan de financement prévisionnel	► Co financeur 1 : FEDER Co financeur 2 : Région Co financeur 3 : Etat Co financeur 4 : Cap Ex Co financeur 5: CDC ►Participation : 40% Part. : 15% Part. : 15% Part. : 20% Part.: 10%



**Thématique 2 :
Développement et Aménagement du territoire**

ACTION 20 : Créer un Marché Alimentaire de Gros auquel sera adossé une plateforme d'agro-transformation aux Abymes

Axe 1 : Maîtrise, anticipation foncière pour la construction des futures opérations immobilières d'entreprises

Objectif Stratégique 2.1.5	Création ou consolidation de pôles d'accueil et d'accompagnement des entreprises
Objectif Opérationnel 2.1.5.1	Favoriser l'accueil, la création et le développement d'entreprises, et soutenir les filières porteuses et innovantes à haute densité d'emplois

Contexte : Actuellement parmi les 6 000 agriculteurs présents sur le département de la Guadeloupe, une minorité est représentée au sein d'Organisations Professionnelles (OP) et alimente le principal circuit de distribution constitué par les GMS. En effet, en raison notamment de leurs faibles capacités de productions et de leur insuffisante organisation, la majorité des agriculteurs ne sont pas en mesure d'intégrer des OP. **Or cette situation tend à aggraver le caractère précaire des conditions dans lesquelles ils exercent leur activité (inéligibilité aux aides mobilisables, inaccessibilité au circuit des GMS). Le Marché de Gros constitue une première réponse à ces problématiques.** En effet, il imposera aux « petits agriculteurs » une organisation de leur production (traçabilité, pesée, respect de la réglementation en vigueur) et leur permettra d'être à ce titre éligibles aux différents aides mobilisables dont les aides européennes. De plus, en fixant le prix des produits à partir du croisement de l'offre et de la demande, ce marché offrira aux revendeurs et aux consommateurs une gamme de produits de qualité, au meilleur prix et répondant aux normes en vigueur.

D'autre part, poumon économique de la Guadeloupe, Cap Excellence dispose d'atouts majeurs pour l'implantation d'un marché de gros. Sa configuration géographique avantageuse facilitera ainsi l'accès au marché de gros par tous les guadeloupéens. La présence des infrastructures majeures que sont le port et l'aéroport facilitera la mise en œuvre d'une stratégie d'exportation de la production locale.

Présentation synthétique : A l'instar des marchés de gros, ce site aura vocation à organiser sur un même lieu l'approvisionnement et la distribution des produits issus de l'agriculture, la pêche, mais aussi plus largement de ceux issus d'activités complémentaires. Il convient de noter qu'il sera adossée à ce marché une plateforme d'agro-transformation dont l'émergence devrait être facilitée par la création d'une pépinière d'entreprises spécialisée dans cette filière.

Impacts attendus :

- ✓ Améliorer l'organisation de la production agricole
- ✓ Favoriser l'émergence d'une agriculture écologique
- ✓ Favoriser la création et le développement d'emplois et d'entreprises sur le territoire communautaire
- ✓ Aboutir à une amélioration de la situation économique des professionnels de l'agriculture et de la pêche

Objectif de réalisation	Début : Avril 2016 Fin : Mars 2018		
Maîtrise d'ouvrage/Partenaires	MO : Cap Excellence/Partenaires : Services de l'Etat, Conseil Régional, Chambres consulaires, les interprofessions		
Coût d'objectif (TTC)	3 500 000 €		
Indicateur(s) de résultat et de suivi	Etat de réalisation financier, Réalisation de(s) l'opération(s) et superficie aménagée, Nombre d'entreprises soutenues et créées à terme, Nombre d'emplois créés ou confortés à terme		
Plan de financement prévisionnel	▶ Co financeur 1 : FEDER ▶ Participation : 30%	Co financeur 2 : Région Part. : 20%	Co financeur 3 : Cap Ex Part. : 50%



**Thématique 2 :
Développement et Aménagement du territoire**



ACTION 21 : Aménager un pôle d'excellence technologique (Technopôle du Morne BERNARD) à Baie-Mahault, secteurs d'activités visés : Technologies de l'Information et de la Communication, R&D, Energies renouvelables, Sciences de l'ingénieur, Agro-transformation, Pharmacopée

Axe 1 : Maîtrise, anticipation foncière pour la construction des futures opérations immobilières d'entreprises

Objectif Stratégique 2.1.5	Création ou consolidation de pôles d'accueil et d'accompagnement des entreprises
Objectif Opérationnel 2.1.5.1	Favoriser l'accueil, la création et le développement d'entreprises, et soutenir les filières porteuses et innovantes à haute densité d'emplois

Contexte : Initiée par la ville de Baie-Mahault, le projet de Technopole Audacia naît de la volonté d'offrir de réelles opportunités aux porteurs de projets, aux créateurs et aux entrepreneurs. Outil de compétitivité dédié à l'innovation, elle répond à l'ambition de doter le territoire communautaire et plus largement la Région Guadeloupe, d'un pôle d'excellence et de compétitivité au sein duquel pourront émerger des projets innovants dans des secteurs suivants : Technologie de l'Information et de la Communication, R&D, Energies renouvelables, Sciences de l'ingénieur, Agro-transformation, Pharmacopée.

Présentation synthétique : Cap Excellence poursuivra le projet Audacia Technopole tel que pensé par la ville Baie-Mahault. Ainsi, inscrit dans le Schéma d'Aménagement Régional, il conviendra d'aménager un espace à Haute Qualité Environnementale sur les 40 hectares mis à disposition dans la section « Morne Bernard ».

Ce pôle d'excellence est envisagé dans la même configuration que les clusters ou pôles de compétitivité. **Il devra à ce titre créer une synergie entre les entrepreneurs et porteurs de projets guadeloupéens œuvrant dans les secteurs précités, les institutions publiques, ainsi que les partenaires intervenant dans le champ de la formation et de la Recherche-Développement.** L'objectif de la démarche est de faire converger différentes compétences grâce à une proximité tripartite (géographique, opérationnelle et institutionnelle) entre les acteurs. Ces conditions devant favoriser l'émergence de projets et d'innovations et garantir des externalités économiques positives, tant au niveau de l'entreprise que de l'économie de façon générale.

La première étape de ce projet s'est d'ores et déjà concrétisée par la création d'une pépinière d'entreprises, structure d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement des jeunes entreprises et porteurs de projets innovants.

Impacts attendus :

- ✓ Favoriser l'accroissement de la R&D et l'émergence d'innovations dans la filière innovantes
- ✓ Stimuler la création et le développement d'entreprises et d'emplois dans les filières innovantes
- ✓ Participer à la compétitivité des acteurs économiques installés sur le périmètre communautaire et intervenant dans les filières précitées

Objectif de réalisation	Début : 2014	Fin : 2020			
Maîtrise d'ouvrage/Partenaires	MO : Cap Excellence/ Partenaires : Services de l'Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, Chambres consulaires, Agences de développement, CDC (pour les questions relatives à la transition numérique)				
Coût d'objectif (ITC)	entre 1 500 000 et 2 000 000€ (sous forme de concession d'aménagement)				
Indicateur(s) de résultat et de suivi	Etat de réalisation financier, Réalisation de(s) l'opération(s) et superficie aménagée, Nombre d'acteurs présents au sein du pôle, Nombre d'entreprises soutenues et créées à terme, Nombre d'emplois créés ou confortés à terme				
Plan de financement prévisionnel	► Co financeur 1 : FEDER ► Participation : 45%	Co financeur 2 : Région Part. : 15%	Co financeur 3 : Etat Part. : 15%	Co financeur 4 : Cap Ex Part. : 25%	52



ACTION 22 : Aménager un village artisanal à vocation touristique à Pointe-à-Pitre

Axe 1 : Maîtrise, anticipation foncière pour la construction des futures opérations immobilières d'entreprises

Objectif Stratégique 2.1.5	Création ou consolidation de pôles d'accueil et d'accompagnement des entreprises
Objectif Opérationnel 2.1.5.1	Favoriser l'accueil, la création et le développement d'entreprises, et soutenir les filières porteuses et innovantes à haute densité d'emplois

Contexte : Cap Excellence regorge **d'acteurs œuvrant dans les milieux culturels, artistiques et artisanaux**. Ces acteurs participent pleinement à la **pérennisation du patrimoine guadeloupéen** malgré certaines **contraintes** : isolement, difficultés à vivre de son activité pour l'artiste ou l'artisan, épuisement du bénévolat pour certaines associations, manque de moyens techniques et financiers. Pour autant, ce patrimoine immatériel représente une véritable richesse locale et un produit d'appel touristique majeur compte tenu de sa singularité. Bénéficiant d'ailleurs d'un contexte propice à son développement touristique, Cap Excellence souhaite soutenir les acteurs précités afin qu'ils puissent offrir un produit touristique compétitif notamment sur le plan caribéen. A cet effet, implanté à Pointe-à-Pitre, lieu de localisation du terminal de croisière, **le village artisanal** doit répondre à cette double problématique qu'est la consolidation du tourisme sur son territoire, et la valorisation économique du patrimoine immatériel;

Présentation synthétique: **Le village artisanal sera constitué de locaux collectifs d'exposition, de vente et d'animation**. Devant faciliter la distribution et la vente des produits des artisans notamment auprès des touristes, ces locaux devront être adaptés à leurs besoins (sonorisation, superficie, disponibilité,...). Cap Excellence a d'ores et déjà fait appel à une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage devant aboutir à des préconisations en vue de l'émergence d'un modèle économique viable. Ce modèle devra proposer un produit touristique construit à partir de la mise en valeur, la promotion et la diffusion, du patrimoine et des pratiques culturelles et artisanales de l'agglomération. La seconde étape correspond à la construction du village artisanal via une maîtrise d'ouvrage déléguée. Cap Excellence s'attachera à optimiser la stratégie touristique en mettant en cohérence ce village artisanal avec le terminal de croisière.

Impacts attendus :

- Créer/conforter les emplois de la filière culturelle et artisanale
- Capter la clientèle touristique
- Désaisonnaliser le tourisme guadeloupéen

Objectif de réalisation	Début : Septembre 2016 Fin : Décembre 2017				
Maîtrise d'ouvrage/Partenaires	MO : Cap Excellence / Partenaires: Services de l'Etat, Conseil Régional, Conseil Général, CTIG, Chambres consulaires, opérateurs associatifs				
Coût d'objectif (TTC)	2 500 000 €				
Indicateur(s) de résultat et de suivi	Etat de réalisation financier, Nombre d'emplois créés ou confortés, nombre de touristes comptabilisés au sein du village				
Plan de financement prévisionnel	► Co financeur 1 : FEDER ► Participation : 45%	Co financeur 2 : Région Part. : 10%	Co financeur 3 : Etat Part. : 15%	Co financeur 4 : Cap Ex Part. : 25%	Co financeur: CDC Part: 10%



**Thématique 2 :
Développement et Aménagement du territoire**

ACTION 23 : Aménager un pôle d'excellence transport et logistique

Axe 1 : Maîtrise, anticipation foncière pour la construction des futures opérations immobilières d'entreprises

Objectif Stratégique 2.1.5	Création ou consolidation de pôles d'accueil et d'accompagnement des entreprises
Objectif Opérationnel 2.1.5.1	Favoriser l'accueil, la création et le développement d'entreprises, et soutenir les filières porteuses et innovantes à haute densité d'emplois

Contexte : CAP Excellence est un territoire dynamique tant en termes de grands projets (futur Tramway, prochain CHU, Mémorial Acte) que de développement de filières innovantes (agriculture biologique, agro biologie, e-commerce. **Poursuivant un objectif de croissance économique sur son territoire et de création d'emplois, Cap Excellence souhaite favoriser la réussite et optimiser le potentiel de ces projets et activités dans les filières innovantes. L'un des outils incontournables en terme de développement économique d'un territoire est celui des transports et de la logistique.** En effet, la présence d'infrastructures de qualité dans ce domaine, est un élément de compétitivité des acteurs économiques tant sur plan local qu'international (commerce international). A contrario, une mauvaise structuration des transports et de la logistique peut déboucher sur des externalités négatives (inadaptation du conditionnement de produits notamment pour l'exportation, congestion des voies de circulation, bruit, pollution,...).

L'intérêt de Cap Excellence pour un pôle de compétitivité logistique-transport s'appuie sur ces éléments et se justifie d'autant plus que le territoire communautaire dispose d'un positionnement géostratégique important dans ce domaine compte tenu de la présence des infrastructures majeures que sont le Grand Port, l'Aéroport, les voies rapides,...L'aménagement d'un pôle d'excellence transport et logistique sera également l'occasion d'intégrer des actions et/ou des aménagements afin de fluidifier le réseau routier.

Présentation synthétique : Ce pôle d'excellence est envisagé dans la même configuration que les clusters ou pôles de compétitivité. **Il devra à ce titre créer une synergie entre les professionnels du secteur des transports et de la logistique dont les acteurs économiques locaux, les institutions publiques, ainsi que les partenaires intervenant dans le champ de la formation et de la Recherche-Développement.** L'objectif de la démarche est de faire converger différentes compétences grâce à une proximité tripartite (géographique, opérationnelle et institutionnelle) entre les acteurs. Ces conditions devant favoriser l'émergence d'innovations en matière de transport et de logistique et garantir des externalités économiques positives, tant au niveau de l'entreprise que de l'économie de façon générale.

Impacts attendus :

- ✓ Favoriser l'accroissement de la R&D et l'émergence d'innovations dans la filière des transports et de la logistique
- ✓ Stimuler la création et le développement d'entreprises et d'emplois dans les filières précitées
- ✓ Participer à la compétitivité des acteurs économiques installés sur le périmètre communautaire notamment en matière de commerce international

Objectif de réalisation	Début : Novembre 2017 Fin : Juin 2020		
Maîtrise d'ouvrage/Partenaires	MO : Cap Excellence/ Partenaires: Services de l'Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, Chambres consulaires, Port Autonome, Société aéroportuaire, Syndicat Mixte des Transports, acteurs économiques, Université des Antilles		
Coût d'objectif (TTC)	3 500 000€ (études + travaux sous forme de concession d'aménagement)		
Indicateur(s) de résultat et de suivi	Etat de réalisation financier, Réalisation de(s) l'opération(s) et superficie aménagée, Nombre d'acteurs présents au sein du pôle, Nombre d'entreprises soutenues et créées à terme, Nombre d'emplois créés ou confortés à terme		
Plan de financement prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Co financeur 1 : FEDER ▶ Participation : 30% 	<ul style="list-style-type: none"> Co financeur 2 : Région Part. : 20% 	<ul style="list-style-type: none"> Co financeur 3 : Cap Ex Part. : 50%



ACTION 24 : Apporter un soutien contractualisé financier et technique aux actions collectives en faveur de l'entrepreneuriat

Axe 1 : Ingénierie économique

• Objectif Stratégique 3.1.1	Garantir l'animation du programme économique
• Objectif Opérationnel 3.1.1.1	Accompagner les porteurs de projets dans le cadre de partenariats renforcés avec les réseaux d'expertise existants

Contexte : Le tissu économique du territoire de Cap Excellence compte plus de 16 000 entreprises. Peu d'initiatives structurées et régulières sont développées pour fédérer et regrouper territorialement les entrepreneurs locaux, notamment sur les questions de besoins en termes de recrutement, de marketing territorial, de développement et de commercialisation.

Cap Excellence a décidé d'accompagner toutes les initiatives qui ont pour but de renforcer le tissu économique communautaire des PME, de répondre et/ ou d'anticiper les besoins potentiels d'un ensemble d'entreprises ou de porteurs de projets, sur des thématiques globales ou sectorielles.

Présentation synthétique : L'EPCI s'engage à soutenir les actions collectives organisées par les unions commerciales, pour la mise en place des animations commerciales et artisanales. Les actions visant à dynamiser le commerce non sédentaires en soutenant les marchés pour le développement de la vente directe. Soutenir les actions visant à dynamiser les centres villes, ainsi que la promotion des entreprises locales et de leurs savoir-faire.

Impacts attendus : Renforcer le tissu économique et pérenniser les entreprises.

Objectif de réalisation	Début : janvier 2016 Fin : _____ ou fréquence : annuelle
Maîtrise d'ouvrage/Partenaires	M.O : Cap Excellence Partenaires : Conseil Régional, Conseil Départemental, les chambres consulaires : CCI-IG, Chambre de Métiers et de l'Artisanat, Chambre d'Agriculture, réseau des accompagnants, secteur bancaire, la BPI, Boutique de gestion Guadeloupe Expansion, Pôle emploi, Mission Locale pour l'Emploi et les entreprises locales
Coût d'objectif (TTC)	750 000€ soit 125 000€ /an
Indicateur(s) de résultat et de suivi	- nombre de projets impulsés/nombre d'entreprises aidées ou soutenues/nombre d'entreprises implantées /nombre d'emplois créés
Plan de financement prévisionnel	► Co financeurs : Europe, Etat, Conseil Rég, Conseil Départ., Chambres consulaires, Asso. / regroupement acteurs éco, Cap Excellence ► Montant : 20% 30% 10% 10% 10% 20%



ACTION 25 : Contribuer aux réseaux des accompagnants d'entreprises

Axe 1 : Ingénierie économique

• Objectif Stratégique 3.1.1	Garantir l'animation du programme économique
• Objectif Opérationnel 3.1.1.1	Accompagner les porteurs de projets dans le cadre de partenariats renforcés avec les réseaux d'expertise existants

Contexte : Sur le territoire de la Guadeloupe, existent de nombreux partenaires et institutionnels spécialisés dans l'accompagnement à la création d'entreprises. Guadeloupe Expansion et la Collectivité Régionale ont décidé de créer un réseau structuré des accompagnants afin de coordonner l'offre de services, dans un souci d'efficacité et de qualité.

Cap Excellence adhère à ce type d'initiative pour contribuer en amont à la qualité du service apporté aux acteurs économiques implantés sur son territoire à tous les stades de développement de leur projet : émergence, création, développement et transmission-reprise.

Présentation synthétique : Afin de booster la dynamique économique, Cap Excellence contribuera par son inscription au réseau des professionnels (institutionnels et privés) afin de permettre la réalisation d'un parcours fluide, balisé et cohérent pour le porteur de projet (créateur, entrepreneur, repreneur). Il s'agit d'obtenir une vision globale de l'offre de service déployée sur son territoire qui répond aux exigences de qualité pour l'accompagnement et le soutien aux entreprises de son territoire.

Impacts attendus :

- ✓ Faciliter les démarches du créateur ou du porteur de projet
- ✓ Fluidifier le parcours des acteurs économiques et porteurs de projets
- ✓ Assurer la vitalité du tissu économique

Objectif de réalisation	Début : janvier 2016 Fin : _____ ou fréquence : annuelle
Maîtrise d'ouvrage/Partenaires	M.O : Guadeloupe Expansion et Conseil Régional Partenaires : Conseil Régional, Conseil Départemental, les chambres consulaires : CCI-IG, Chambre de Métiers et de l'Artisanat, Chambre d'Agriculture, réseau des accompagnants, secteur bancaire, la BPI, Boutique de gestion Guadeloupe Expansion, Pôle emploi, Mission Locale pour l'Emploi et les entreprises locales)
Coût d'objectif (TTC)	90 000€ soit 15 000€ /an
Indicateur(s) de résultat et de suivi	- projets impulsés - entreprises aidées ou soutenues - entreprises implantées - emplois créés
Plan de financement prévisionnel	▶ Co financeurs : Europe, Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, Cap Excellence ⁵⁶ ▶ Montant : 40% 20% 10% 10% 20%



ACTION 26 : Mettre en réseau et assurer l'animation des structures communautaires d'accueil et d'accompagnement des entreprises

Axe 1 : Ingénierie économique

• Objectif Stratégique 3.1.1	Garantir l'animation du programme économique
• Objectif Opérationnel 3.1.1.1	Accompagner les porteurs de projets dans le cadre de partenariats renforcés avec les réseaux d'expertise existants

Contexte : Dans le cadre de sa compétence économique, la Communauté d'Agglomération de Cap Excellence a décidé de mener une politique volontariste pour le développement économique et de l'emploi en faveur des acteurs économiques. En créant des espaces dédiés à l'accompagnement des porteurs de projets, l'EPCI, Cap Excellence met l'accent sur la pérennité, l'accueil des entreprises, l'insertion et la formation professionnelle, notamment dans les filières à forte densité d'emplois.

Présentation synthétique : Cap Excellence en collaboration avec les structures économiques existantes ou à créer (hôtels d'entreprises, pépinières, incubateurs et couveuses d'entreprises), met à l'échelle de son territoire dans le cadre d'un Label d'excellence, l'expertise, les outils nécessaires à l'accompagnement des acteurs économiques, dans le montage de leur projet, la recherche de financements et de locaux, la mise en œuvre des opérations de communication et de promotion pour la réalisation de leur objectif.

Impacts attendus : Redynamiser le tissu économique et pérenniser les entreprises.

Objectif de réalisation	Début : janvier 2016 Fin : _____ ou fréquence : annuelle
Maîtrise d'ouvrage/Partenaires	M.O : Cap Excellence Partenaires : Conseil Régional, Conseil Départemental, les chambres consulaires : CCI-IG, Chambre de Métiers et de l'Artisanat, Chambre d'Agriculture, réseau des accompagnants, secteur bancaire, la BPI, l'UAG, Pôle emploi, Mission Locale pour l'Emploi et les entreprises locales)
Coût d'objectif (TTC)	650 000€ soit 80 000 € pour le fonctionnement /an 50 000 € pour l'animation/an
Indicateur(s) de résultat et de suivi	- projets impulsés - entreprises aidées ou soutenues - entreprises implantées - emplois créés
Plan de financement prévisionnel	► Co financeurs : Europe, Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, Cap Excellence ► Montant : 40% 20% 10% 10% 20%



ACTION 27 : Valorisation des atouts touristiques du territoire communautaire

Axe 1 : Ingénierie économique

• Objectif Stratégique 3.1.1	Garantir l'animation du programme économique
• Objectif Opérationnel 3.1.1.2	Structurer et mettre en réseau les filières porteuses d'innovation. Les filières visées sont les suivantes: éco-construction, nouvelles énergies vertes, agro-alimentaire, tourisme/croisière, nautisme, services à la personne

Contexte : L'Agglomération Cap Excellence est fortement marquée par son positionnement central, ses façades maritimes et ses différents pôles commerciaux. L'implantation de structures aéroportuaires, porte d'entrée régionale des visiteurs et touristes, et portuaires recevant la croisière basée, elle bénéficie d'un arrière-pays vert et préservé, et se prévaut d'un Label de ville d'Art et d'Histoire. En outre, la communauté d'agglomération développe des activités de loisir, telles le nautisme, les visites guidées et la découverte du patrimoine architectural, culturel et cultuel. De plus, de nombreuses manifestations et festival rythment l'année. Ces atouts font de ce territoire, un haut lieu touristique. Conscient de ce potentiel, l'EPCI a décidé de valoriser les atouts touristiques de son territoire en structurant et en mettant en réseau les filières à haute densité d'emploi et notamment la filière touristique.

Présentation synthétique : Pour développer l'attractivité de son territoire, Cap Excellence a décidé de fédérer les actions portées au niveau communal afin de faire émerger le concept territorial à partir d'éléments existants. Ainsi, elle développe la mutualisation de la connaissance du territoire en initiant des actions de découverte des sites, par une programmation de 6 réunions décentralisées de la commission tourisme, suivies de 6 programmations de visites de découverte des sites communaux. Cap Excellence s'attachera à optimiser la stratégie touristique en mettant en cohérence ce village avec le terminal de croisière.

Par ailleurs, l'EPCI s'inscrit dans le tourisme de masse en initiant des réunions thématiques sur des sujets contemporains, par exemple le tourisme mémoriel, etc.

Impacts attendus :

- ✓ Développer la cohésion entre les agents des différents services tourisme et syndicat d'initiative
- ✓ Découvrir les atouts du territoire

Objectif de réalisation	Début : janvier 2016 Fin : décembre 2016	
Maîtrise d'ouvrage/Partenaires	M.O : Cap Excellence Partenaires : villes membres	
Coût d'objectif (TTC)	60 000 €, soit 10 000€/an	
Indicateur(s) de résultat et de suivi	- nombre de réunions décentralisées	
Plan de financement prévisionnel	▶ Co financeurs : Europe, Cap Excellence ▶ Montant : 20% 80%	58



ACTION 29 : Edition d'un guide touristique de l'agglomération

Axe 1 : Ingénierie économique

• Objectif Stratégique 3.1.1	Garantir l'animation du programme économique
• Objectif Opérationnel 3.1.1.2	Structurer et mettre en réseau les filières porteuses d'innovation. Les filières visées sont les suivantes: éco-construction, nouvelles énergies vertes, agro-alimentaire, tourisme/croisière, nautisme, services à la personne

Contexte : Consciente de son influence économique à l'échelle régionale et caribéenne, l'EPCI a décidé, dans une stratégie de marketing territorial, de mettre en place une politique de valorisation des atouts touristiques de son territoire, afin de capter une nouvelle clientèle touristique. Pour apporter une valeur ajoutée et toucher un plus large public, les informations touristiques contenues dans le guide seront accessibles à partir de mobiles et de smartphones, afin de permettre aux utilisateurs un accès rapide et sécurisé aux informations, grâce à une ergonomie simple, fluide et lisible.

Présentation synthétique : Ce guide et l'application smartphone seront réalisés à partir de collectes de données capitalisées auprès des villes membres et de l'EPCI. Ces outils auront pour objectifs sur le moyen terme, de promouvoir la totalité du territoire, de valoriser l'activité touristique et de développer des partenariats avec les prestataires touristiques : Office de Tourisme, hébergeurs, restaurateurs, activités et équipements de loisirs, etc. A long terme, ce guide permettra de commercialiser l'ensemble des offres du territoire en ligne, de coordonner les actions des prestataires touristiques et de fidéliser la clientèle touristique. Cap Excellence s'attachera à optimiser la stratégie touristique en développant une offre hôtelière diversifiée

Impacts attendus :

- ✓ Faire découvrir le territoire de Cap Excellence
- ✓ Contribuer au développement du label Cap Excellence
- ✓ Permettre aux autochtones et touristes de découvrir instantanément et efficacement les nombreux atouts touristiques que renferme ce territoire
- ✓ Augmenter la clientèle touristique et améliorer l'accueil
- ✓ Soutenir l'activité économique (productions locales et artisanales)

Objectif de réalisation	Début : septembre 2015 Fin : juin 2016
Maîtrise d'ouvrage/Partenaires	M.O : Cap Excellence Partenaires : villes membres
Coût d'objectif (TTC)	Fonctionnement : 140 000 €
Indicateur(s) de résultat et de suivi	Nombre de visiteurs accueillis à l'OTI /Nombre de brochures et documents distribués Impact sur lieux touristiques visités/Nombre de consultations smartphone
Plan de financement prévisionnel	▶ Co financeurs : Europe, Etat, Conseil Régional, Chambres consulaires CTIG, Cap Excellence ▶ Montant : 20% 20% 20% 5% 5% 30% 60



ACTION 30 : Création de circuits touristiques

Axe 1 : Ingénierie économique

• Objectif Stratégique 3.1.1	Garantir l'animation du programme économique
• Objectif Opérationnel 3.1.1.2	Structurer et mettre en réseau les filières porteuses d'innovation. Les filières visées sont les suivantes: éco-construction, nouvelles énergies vertes, agro-alimentaire, tourisme/croisière, nautisme, services à la personne

Contexte : Dans le cadre de la promotion de son territoire, Cap Excellence souhaite proposer à sa clientèle de nouveaux produits touristiques. Ils permettront d'allier économie et création d'activité, génératrices de revenus autour du tourisme.

Les retombées autour de ces circuits devront bénéficier à la production locale : artisans, restaurateurs et commerçants. Ces nouveaux tracés permettront l'augmentation des flux touristiques vers les hauts lieux du patrimoine. L'EPCI innove en expérimentant de nouvelles possibilités de découvertes du territoire par la mer.

Présentation synthétique : La proposition vise à intégrer à la fois dans un circuit, la visite du Mémorial ACTe, du littoral de Baie-Mahault et de TAONABA, par la mer, avec des points d'arrêt dans chaque ville, correspondant à la demande actuelle du touriste. En plus de la découverte de la façade maritime, du petit cul de sac marin, des ilets proches et des espèces protégées, etc., le client pourra se restaurer, découvrir des activités nautiques et les productions locales.

Impacts attendus :

- ✓ Découvrir le territoire de Cap Excellence par la mer
- ✓ Développer de nouvelles activités autour des circuits
- ✓ Retombées économiques

Objectif de réalisation	Début : septembre 2015 Fin : juin 2016
Maîtrise d'ouvrage/Partenaires	M.O : Cap Excellence Partenaires : villes membres, Conseil Régional, CTIG, CCI-IG
Coût d'objectif (TTC)	75 000 €
Indicateur(s) de résultat et de suivi	Nombre circuits vendus Augmenter la fréquentation des lieux touristiques visités
Plan de financement prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Co financeurs : Europe, Etat, Conseil Régional, CTIG, Cap Excellence ▶ Montant : 15% 10% 50% 5% 20%



ACTION 31 : Promotion du territoire lors des salons professionnels

Axe 1 : Ingénierie économique

• Objectif Stratégique 3.1.1	Garantir l'animation du programme économique
• Objectif Opérationnel 3.1.1.2	Structurer et mettre en réseau les filières porteuses d'innovation. Les filières visées sont les suivantes: éco-construction, nouvelles énergies vertes, agro-alimentaire, tourisme/croisière, nautisme, services à la personne

Contexte : Les salons et foires des professionnels du tourisme permettent de rencontrer les professionnels et de mettre en avant les atouts de son territoire, et de comprendre les évolutions du marché couvrant tous les motifs de déplacement des populations. Cap Excellence a décidé de participer à ces rencontres pour découvrir les nouvelles tendances du secteur et échanger sur les enjeux actuels et à venir. Découvrir les offres des compagnies aériennes et des transporteurs, et anticiper les besoins.

Présentation synthétique : Pour positionner et développer le tourisme sur le territoire de Cap Excellence, une délégation a prévu de participer à différentes foires et salons professionnels du tourisme : Foire de Nice, Foire de Paris, Top Resa. La délégation disposera des documents de propagande et de communication : spot, flyers et documentation présentant les potentiels du territoire.

Impacts attendus :

- ✓ Développement d'un réseau
- ✓ Produits touristiques vendus
- ✓ Connaissance (Re) du territoire

Objectif de réalisation	Début : septembre 2015 Fin : juin 2016
Maîtrise d'ouvrage/Partenaires	M.O : Cap Excellence Partenaires : villes membres, Conseil Régional, CTIG, CCI-IG
Coût d'objectif (TTC)	25 000€
Indicateur(s) de résultat et de suivi	Nombre de produits touristiques remis lors des salons et foires Lieux touristiques visités et références citées
Plan de financement prévisionnel	▶ Co financeurs : Europe, Etat, Conseil Régional, Cap Excellence ▶ Montant : 15% 10% 30% 45%



ACTION 32 : Promouvoir les métiers et les projets touristiques

Axe 1 : Ingénierie économique

• Objectif Stratégique 3.1.1	Garantir l'animation du programme économique
• Objectif Opérationnel 3.1.1.2	Structurer et mettre en réseau les filières porteuses d'innovation. Les filières visées sont les suivantes: éco-construction, nouvelles énergies vertes, agro-alimentaire, tourisme/croisière, nautisme, services à la personne

Contexte : Le tourisme en Guadeloupe est un secteur professionnel très concurrentiel et créateur de nombreux emplois à temps plein et saisonniers. Le secteur se modernise avec l'émergence de nouveaux métiers allant de la conception à la commercialisation, de la distribution à l'accueil, de la promotion à l'animation de produits touristiques et des métiers de l'hébergement. Dans le cadre de la promotion d'activités à haute densité d'emplois, Cap Excellence soutient ce secteur d'activité et les projets qui en découlent pour améliorer la qualité du service apportée aux acteurs économiques installés, et aider les porteurs de projets à tous les stades de développement : émergence, création, développement et transmission-reprise.

Présentation synthétique : Afin d'améliorer la qualité de l'offre touristique sur le territoire de Cap Excellence, outre les actions mises en œuvre par les réseaux (institutionnels et privés) d'accompagnement des porteurs de projets (créateur, entrepreneur, repreneur), l'EPCI facilitera dans le cadre d'un accueil personnalisé, l'émergence et la réalisation des projets. L'EPCI mettra en œuvre des rencontres thématiques interprofessionnelles (formation, innovation, logistique, reprise transmission, etc.).

Impacts attendus :

- ✓Faciliter les démarches du créateur ou du porteur de projet dans la filière touristique
- ✓Fluidifier le parcours des acteurs économiques et porteurs de projets
- ✓Assurer la vitalité du tissu économique au regard des atouts du territoire
- ✓Offrir une offre de service de qualité aux touristes et visiteurs

Objectif de réalisation	Début : janvier 2016 Fin : ou fréquence : annuelle
Maîtrise d'ouvrage/Partenaires	M.O : Cap Excellence Partenaires : villes membres, Conseil Régional, CTIG, CCI-IG, UAG
Coût d'objectif (TTC)	500 000 € soit 83 000€ environ/an
Indicateur(s) de résultat et de suivi	Nombre d'entreprises soutenues : maintien, création, reprise transmission Nombre de création d'emplois/Augmentation de la fréquentation touristique
Plan de financement prévisionnel	► Co financeurs : Europe, Etat, Conseil Régional, Cap Excellence ► Montant : 15% 10% 30% 45%



ACTION 33 : Promouvoir le tourisme d'affaires et de congrès

Axe 1 : Ingénierie économique

• Objectif Stratégique 3.1.1	Garantir l'animation du programme économique
• Objectif Opérationnel 3.1.1.2	Structurer et mettre en réseau les filières porteuses d'innovation. Les filières visées sont les suivantes: éco-construction, nouvelles énergies vertes, agro-alimentaire, tourisme/croisière, nautisme, services à la personne

Contexte : Le tourisme d'affaires et de congrès occupe une place importante dans le fonctionnement d'une destination et impacte favorablement son image. Consciente des retombées économiques, Cap Excellence propose de lancer un cluster regroupant les entreprises et institutions impliquées dans le domaine du tourisme d'affaires et de congrès, désormais connu sous le vocable de MICE (Meeting Incentives Conventions and Exhibitions). Ce regroupement aura pour objectif de contribuer activement au positionnement du territoire comme première destination, et développer une offre assurant la promotion et la commercialisation efficace au niveau national et régional de la destination.

Présentation synthétique : Ce cluster sera une plateforme d'échanges et devra favoriser la collaboration entre acteurs publics et privés du tourisme d'affaires et de congrès. Il aura, entre autres, pour mission : de conduire une action permanente et structurée d'échanges d'informations et de coordination entre ses membres, de développer et de valoriser l'offre au niveau national, de contribuer en amont à la stratégie de promotion nationale, d'assurer la représentation nationale de la filière, de mener des actions de sensibilisation envers les décideurs politiques et économiques, d'organiser des activités de formation continue, ainsi que d'initier et/ou de participer à des projets de recherche, et d'améliorer la lisibilité des marchés pour une meilleure connaissance des clientèles et des acteurs.

Impacts attendus :

- ✓ Positionner le territoire de Cap Excellence comme destination régionale du tourisme d'affaires
- ✓ Structurer la filière tourisme d'affaires et de congrès

Objectif de réalisation	Début : janvier 2016 Fin : _____ ou fréquence : annuelle
Maîtrise d'ouvrage/Partenaires	M.O : Cap Excellence Partenaires : villes membres, Conseil Régional, CTIG, CCI-IG, UAG
Coût d'objectif (TTC)	100 000 € soit environ 16 000€/an
Indicateur(s) de résultat et de suivi	Création du cluster/Nombre de création d'emplois Augmentation de la fréquentation touristique d'affaires et de congrès
Plan de financement prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Co financeurs : Europe, Etat, Conseil Régional, CTIG ▶ Montant : 15% 10% 30% 5%



ACTION 34 : Faciliter l'accès des producteurs agricoles aux circuits de distribution intérieurs et extérieurs (Marché Alimentaire de Gros- MAG)

Axe 1 : Ingénierie économique

• Objectif Stratégique 3.1.1	Garantir l'animation du programme économique
• Objectif Opérationnel 3.1.1.2	Structurer et mettre en réseau les filières porteuses d'innovation. Les filières visées sont les suivantes: éco-construction, nouvelles énergies vertes, agro-alimentaire, tourisme/croisière, nautisme, services à la personne

Contexte : Les villes et communes du département sont généralement dotées de marché de proximité et de détail, plus d'une dizaine est implantée sur le territoire de Cap Excellence. Face à la demande croissante de restructuration de la filière agricole, l'EPCI crée le 1^{er} marché alimentaire de gros (MAG) auquel sera adossé un centre d'agro-transformation et de logistique. Le MAG, lieu physique de confrontation de l'offre et de la demande de produits agricoles et alimentaires périssables, offrira aux vendeurs professionnels et acheteurs publics et privés, la possibilité de se rencontrer pour réaliser des transactions. Véritable générateur d'emploi et d'activité, cette filière est soutenue à la fois par le Conseil Régional, la Chambre d'Agriculture et les groupements sectoriels de producteurs agricoles.

Présentation synthétique : Pour la gestion du MAG, l'EPCI compte mettre en place un cluster qui devra favoriser le travail collaboratif entre acteurs publics et privés de la production agricole. Il aura entre autres pour mission : de conduire une action permanente et structurée d'échanges d'informations et de coordination entre ses membres, de développer et de valoriser l'offre au niveau local et national afin de contribuer en amont à la stratégie de promotion des produits locaux, d'assurer la représentation locale de la filière, de mener des actions de sensibilisation envers les décideurs politiques et économiques, d'organiser des activités de formation continue ainsi que d'initier et/ou de participer à des projets de recherche et développement afin d'améliorer la lisibilité des marchés, pour une meilleure connaissance des clientèles et acteurs économiques. Il s'agira également pour Cap Excellence de renforcer la place de l'agriculture en adaptant les procédures d'achat public, et en rédigeant ses marchés publics de manière à favoriser un approvisionnement de proximité et un objectif de taux de pénétration de restauration collective dans le respect du code des marchés publics.

Impacts attendus :

- ✓ Positionner le MAG comme la 1^{ère} centrale guadeloupéenne avec un rayonnement caribéen et national
- ✓ Structurer la filière agricole
- ✓ Développer et maintenir l'activité agricole sur le territoire

Objectif de réalisation	Début : janvier 2016 Fin : _____ ou fréquence : annuelle
Maîtrise d'ouvrage/Partenaires	M.O : Cap Excellence Partenaires : villes membres, Conseil Régional, Conseil Départemental, Chambre d'Agriculture, Centre de recherches
Coût d'objectif (TTC)	100 000 € soit environ 16 000€/an
Indicateur(s) de résultat et de suivi	Création et fréquentation du MAG/Nombre de création d'emplois Nombre de producteurs adhérents/Diversité de l'offre commerciale/Equilibre de la balance commerciale
Plan de financement prévisionnel	► Co financeurs : Europe, Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, Chambre d'Agriculture, Cap Excellence ► Montant : 15% 10% 30% 5% 5% 35%



ACTION 35 : Soutien à l'installation de jeunes agriculteurs

Axe 1 : Ingénierie économique

• Objectif Stratégique 3.1.1	Garantir l'animation du programme économique
• Objectif Opérationnel 3.1.1.2	Structurer et mettre en réseau les filières porteuses d'innovation. Les filières visées sont les suivantes: éco-construction, nouvelles énergies vertes, agro-alimentaire, tourisme/croisière, nautisme, services à la personne

Contexte : Les orientations du SDDE ont mis en exergue le manque de structuration de la filière agricole. Les jeunes agriculteurs rencontrent des difficultés à implanter leur exploitation, alors que certains exploitants agricoles peinent à trouver un repreneur. Afin de renforcer la compétitivité et la viabilité de la filière agricole qui demeure un pilier de l'économie locale, l'EPCI s'engage à soutenir l'installation des jeunes agriculteurs, action qui représente un des volets de la chaîne de restructuration de la filière agricole en lien avec la création du MAG.

Présentation synthétique : Il s'agira de rencontrer les professionnels, leurs représentants et leurs chambres consulaires, afin d'établir un diagnostic de la situation et convenir d'actions visant à favoriser la reprise de certaines exploitations et d'aider les porteurs de projets dans leur recherche de foncier nécessaire à leur installation. Ces actions prendront la forme de rencontres, de conférences, de séminaires et d'accompagnement visant à encourager les créations et reprises d'exploitation.

Impacts attendus :

- ✓ Pérenniser et mettre aux normes les exploitations à potentiel
- ✓ Professionnaliser les chefs d'exploitation
- ✓ Assurer le renouvellement des agriculteurs par la création d'exploitation

Objectif de réalisation	Début : janvier 2016 Fin : ou fréquence : annuelle
Maîtrise d'ouvrage/Partenaires	M.O : Cap Excellence Partenaires : villes membres, Conseil Régional, Conseil Départemental, Chambre d'Agriculture, Centre de recherches
Coût d'objectif (TTC)	100 000 € soit environ 16 000€/an
Indicateur(s) de résultat et de suivi	Nombre de création d'emplois Nombre de création d'exploitation (reprise et transmission)
Plan de financement prévisionnel	► Co financeurs : Europe, Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, Chambre d'Agriculture, Cap Excellence ► Montant : 15% 10% 30% 5% 5% 66 35%



ACTION 36 : Soutien aux actions de promotion des produits du terroir

Axe 1 : Ingénierie économique

• Objectif Stratégique 3.1.1	Garantir l'animation du programme économique
• Objectif Opérationnel 3.1.1.2	Structurer et mettre en réseau les filières porteuses d'innovation. Les filières visées sont les suivantes: éco-construction, nouvelles énergies vertes, agro-alimentaire, tourisme/croisière, nautisme, services à la personne

Contexte : La fonction économique des foires artisanales et commerciales n'est pas négligeable, elle permet de tester, de valoriser les produits du terroir essentielle à sa promotion. Les foires commerciales et artisanales portent une réponse à la quête d'authenticité des consommateurs. Cap Excellence a décidé de soutenir les actions collectives de promotion de ces produits.

Présentation synthétique : Sur le territoire de Cap Excellence, les acteurs économiques, les organisations professionnelles en lien avec leurs chambres consulaires et proposent des actions collectives en faveur de la promotion des produits du terroir. L'EPCI apporte son soutien financier technique et de communication à ces organisations qui se tiennent sur son territoire. Les animations existantes : Jou a tradisyon, Foire Régionale de P-A-P, Festival des produits du terroir Guadeloupéen, etc.

Impacts attendus :

- ✓ Améliorer la qualité, la capacité de distribution des produits de terroir et les faire découvrir localement
- ✓ Accroître la visibilité des produits
- ✓ Développer une stratégie marketing et garantir des processus de certification

Objectif de réalisation	Début : janvier 2016 Fin : _____ ou fréquence : annuelle
Maîtrise d'ouvrage/Partenaires	M.O : Cap Excellence Partenaires : villes membres, Conseil Régional, Conseil Départemental, Chambre d'agriculture, Regroupement professionnels,
Coût d'objectif (TTC)	150 000 € soit 25 000€/an
Indicateur(s) de résultat et de suivi	Nombre d'exposants/Les filières représentées Nombre d'actions soutenues
Plan de financement prévisionnel	► Co financeurs : Europe, Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, Chambre d'Agriculture, Cap Excellence ► Montant : 15% 10% 30% 5% 5% 67 35%



ACTION 37 : Mise en œuvre d'actions de valorisation des métiers en milieu agricole

Axe 1 : Ingénierie économique

• Objectif Stratégique 3.1.1	Garantir l'animation du programme économique
• Objectif Opérationnel 3.1.1.2	Structurer et mettre en réseau les filières porteuses d'innovation. Les filières visées sont les suivantes: éco-construction, nouvelles énergies vertes, agro-alimentaire, tourisme/croisière, nautisme, services à la personne

Contexte : Les métiers de l'agriculture s'ouvrent et attirent de plus en plus des publics non originaires de ce secteur. Pour accompagner ces nouveaux publics qui donnent une image dynamique, créatrice d'emplois et d'activités, Cap Excellence met en œuvre un plan d'actions qui vise à valoriser les emplois en milieu rural.

Présentation synthétique : En lien avec la fiche action soutien à l'installation de jeunes agriculteurs, l'EPCI organisera des actions collectives en direction des porteurs de projets, des jeunes en recherche d'emploi, intéressés par les métiers en milieu agricole et les chefs d'exploitation qui partent à la retraite. Ces actions s'appuieront sur 3 axes : valoriser l'image des métiers et des emplois en agriculture, la formation tout au long de la vie et la valorisation des emplois en milieu rural. Ces rencontres prendront la forme de conférences-débat, de point d'information en partenariat avec le Pôle emploi, les associations et fédérations des agriculteurs.

Impacts attendus :

- ✓ Découverte des potentialités offertes par le secteur
- ✓ Mobilisation des professionnels et du public
- ✓ Plan de formation

Objectif de réalisation	Début : janvier 2016 Fin : _____ ou fréquence : annuelle
Maîtrise d'ouvrage/Partenaires	M.O : Cap Excellence Partenaires : villes membres, Conseil Régional, Conseil Départemental, Chambre d'agriculture, regroupement de professionnels,
Coût d'objectif (TTC)	100 000 € soit environ 16 000€/an
Indicateur(s) de résultat et de suivi	Nombre de création d'emplois Nombre de création d'exploitation (reprise et transmission) Nombre de contrat de formations actés et réalisées
Plan de financement prévisionnel	► Co financeurs : Europe, Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, Chambre d'Agriculture , Cap Excellence ► Montant : 15% 10% 30% 5% 5% 68 35%



ACTION 38 : Mise en réseau des marchés de détail avec le MAG

Axe 1 : Ingénierie économique

• Objectif Stratégique 3.1.1	Garantir l'animation du programme économique
• Objectif Opérationnel 3.1.1.2	Structurer et mettre en réseau les filières porteuses d'innovation. Les filières visées sont les suivantes: éco-construction, nouvelles énergies vertes, agro-alimentaire, tourisme/croisière, nautisme, services à la personne

Contexte : Les modes alimentaires ont évolué et entraînent de nouveaux comportements et de nouvelles tendances de consommation. Ce phénomène marque une profonde mutation sociologique dans l'approche alimentaire de l'individu et structure l'organisation des marchés. Avec la crise économique, les marchés alimentaires de proximité assurent les fonctions de cohésion et de liens sociaux entre les habitants des quartiers. Avec l'avènement du MAG dans la chaîne de distribution, le lien doit être établi avec les marchés de proximité et autres clients afin d'assurer son ancrage territorial.

Présentation synthétique : Cap Excellence lancera une étude de marché permettant de connaître et de rencontrer sa future clientèle et de déterminer le potentiel du besoin. Il conviendra de s'assurer que la mise en réseau les marchés de détails avec le MAG. Cette mise en réseau s'appuiera notamment sur un accompagnement des petits marchés de détails du territoire.

Impacts attendus : L'étude doit permettre :

- ✓ d'identifier les grandes tendances
- ✓ de mettre en réseau les marchés communaux et le MAG
- ✓ de définir la politique marketing et commerciale
- ✓ d'analyser le marché et sonder les clients potentiels

Objectif de réalisation	Début : janvier 2016 Fin : ou fréquence : annuelle
Maîtrise d'ouvrage/Partenaires	M.O : Cap Excellence Partenaires : villes membres, Conseil Régional, Conseil Départemental, Chambre d'agriculture, regroupement de professionnels,
Coût d'objectif (TTC)	150 000 € soit 25 000€/an
Indicateur(s) de résultat et de suivi	Nombre de création d'emplois/Constitution du réseau Nombre de marchés adhérents
Plan de financement prévisionnel	► Co financeurs : Europe, Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, Chambre d'Agriculture , Cap Excellence ► Montant : 15% 10% 30% 5% 5% 69 35%



ACTION 39 : Mise en œuvre d'une stratégie de promotion économique des événements artistiques, culturels et sportifs organisés ou soutenus par Cap Excellence

Axe 1 : Ingénierie économique

• Objectif Stratégique 3.1.1	Garantir l'animation du programme économique
• Objectif Opérationnel 3.1.1.2	Structurer et mettre en réseau les filières porteuses d'innovation. Les filières visées sont les suivantes: éco-construction, nouvelles énergies vertes, agro-alimentaire, tourisme/croisière, nautisme, services à la personne

Contexte : De nombreux évènements artistiques, sportifs et culturels se produisent annuellement sur le territoire de Cap Excellence. Ce sont des manifestations populaires qui drainent un public nombreux. Conscient de ce potentiel, l'EPCI souhaite l'optimiser en mettant en œuvre des stratégies de promotion économique et de marketing afin d'exploiter au mieux les retombées. Il est en effet constaté que les retombées de médiatisation entraînent une meilleure fréquentation et augmentent la consommation. Il convient de se doter d'un plan de communication et de promotion afin d'obtenir un retour sur investissement et optimiser l'impact des évènements.

Présentation synthétique : Dans sa stratégie de promotion économique des évènements, Cap Excellence intégrera aux évènements qu'elle mettra en œuvre, un volet communication et promotion, et dans les conventions de partenariat tripartites entre les organisateurs d'évènements et les acteurs du monde économique, Cap Excellence conditionnera son soutien à une exigence de marketing territorial, l'enjeu étant de développer des synergies entre ces différentes ressources.

Impacts attendus :

- ✓ Amener les producteurs d'évènements à assurer un meilleur "packaging" et une meilleure commercialisation
- ✓ Développer le potentiel touristique des évènements : un laboratoire d'expérimentations et d'innovations pour l'action publique
- ✓ Rendre les évènements plus lisibles et plus accessibles au régional et à l'international

Objectif de réalisation	Début : janvier 2016 Fin : _____ ou fréquence : annuelle
Maîtrise d'ouvrage/Partenaires	M.O : Cap Excellence Partenaires : villes membres, Conseil Régional, Conseil Départemental, regroupement de professionnels,
Coût d'objectif (TTC)	150 000€ soit 25 000€/an
Indicateur(s) de résultat et de suivi	Nombre de création d'emplois/Nombre de création d'exploitation (reprise et transmission) Nombre de contrats de formations actés et réalisés
Plan de financement prévisionnel	▶ Co financeurs : Europe, Etat, Conseil Régional, Cap Excellence ▶ Montant : 15% 10% 30% 45%



ACTION 41 : Impulser la création d'un « Club des Partenaires Economiques Communautaires »

Axe 1 : Ingénierie économique

• Objectif Stratégique 3.1.1	Garantir l'animation du programme économique
• Objectif Opérationnel 3.1.1.3	Soutenir la création d'une association des entrepreneurs de Cap Excellence

Contexte : Afin d'impulser une dynamique et d'identifier des interlocuteurs représentatifs pour les actions à mettre en place dans les différentes zones d'activités, Cap Excellence souhaite développer un partenariat fort avec les acteurs économiques du territoire, en les incitant à se regrouper en association ou club des partenaires à l'échelle communautaire.

Présentation synthétique : L'action aura pour but d'accompagner les acteurs économiques dans ce projet en réalisant des réunions avec les acteurs économiques et les partenaires institutionnels, avec pour objectif la création du club (choix du statut de regroupement, modalités de gestion, proposition d'actions annuelles, mise en œuvre de partenariats).

Impacts attendus :

- ✓ Développement d'un réseau de clubs d'entreprises sur le territoire
- ✓ Cohérence des actions mises en œuvre
- ✓ Identification d'interlocuteurs dans les zones

Objectif de réalisation	Début : janvier 2016 Fin : _____ ou fréquence : annuelle
Maîtrise d'ouvrage/Partenaires	M.O : Cap Excellence Partenaires : villes membres, Conseil Régional, Conseil Départemental, Chambres consulaires, regroupement de professionnels,
Coût d'objectif (TTC)	120 000 € soit 20 000€/an
Indicateur(s) de résultat et de suivi	Nombre clubs créés
Plan de financement prévisionnel	► Co financeurs : Europe, Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, Chambres consulaires, Cap Excellence ► Montant : 15% 10% 30% 5% 5% 35%



ACTION 42 : Organiser des « Rencontres Economiques territoriales » à l'échelle de l'agglomération

Axe 1 : Ingénierie économique

• Objectif Stratégique 3.1.2	Plan de communication économique
• Objectif Opérationnel 3.1.2.1	Communiquer sur les actions économiques mises en œuvre par la Communauté d'Agglomération Cap Excellence & promouvoir le territoire sous son angle économique

Contexte : Les rencontres et échanges économiques qui seront organisés par Cap Excellence permettront une meilleure appréhension du monde institutionnel et celui de l'entreprise. Ils donneront lieu à la présentation des politiques et stratégies de développement économique local déployées sur le territoire, et à des échanges avec les acteurs économiques.

Présentation synthétique : Une à deux fois par an, l'EPCI organisera des rencontres avec des partenaires extérieurs ciblés (entreprises, porteurs de projets, organisations patronales et syndicales,...) sur des thèmes concernant l'environnement entrepreneurial : reprise-transmission, les salons professionnels, l'exportation, les TIC, les normes environnementales, la fiscalité locale, le recrutement et l'insertion des jeunes par l'économie...) mais aussi afin de pouvoir communiquer sur l'état d'avancement du PASEC.

Impacts attendus :

- ✓ Informer et communiquer sur la politique économique mise en œuvre sur le territoire communautaire
- ✓ Développer le réseau économique du territoire
- ✓ Connaître les acteurs du territoire

Objectif de réalisation	Début : janvier 2016 Fin : ou fréquence : tous les 2 ans
Maîtrise d'ouvrage/Partenaires	M.O : Cap Excellence Partenaires : villes membres, Conseil Régional, Conseil Départemental, Chambres consulaires, regroupement de professionnels,
Coût d'objectif (TTC)	200 000€ soit 50 000€/édition
Indicateur(s) de résultat et de suivi	Nombre rencontres réalisées Nombre de participants mobilisés
Plan de financement prévisionnel	► Co financeurs : Europe, Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, Chambres consulaires, Cap Excellence ► Montant : 15% 10% 30% 5% 5% 35%



ACTION 43 : Assurer la promotion des Zones d'Activités Economiques de l'agglomération en vue de l'installation de nouvelles entreprises

Axe 1 : Ingénierie économique

• Objectif Stratégique 3.1.2	Plan de communication économique
• Objectif Opérationnel 3.1.2.1	Communiquer sur les actions économiques mises en œuvre par la Communauté d'Agglomération Cap Excellence & promouvoir le territoire sous son angle économique

Contexte : Le maintien et le développement des activités industrielles et commerciales, la relocalisation des entreprises, le soutien aux PME/PMI et aux grandes filières d'innovation sont au cœur de l'action de Cap Excellence.

Plus d'une vingtaine de ZAE ont été aménagées dans le périmètre de l'EPCI. Il convient donc d'assurer la promotion de ces ZAE afin d'inciter l'installation de nouvelles entreprises.

Présentation synthétique : Afin de donner de la visibilité aux actions et promotion des ZAE, il convient de créer et de développer des outils : lettre d'information, campagne médiatique d'information. Par ailleurs, l'EPCI devra inciter les entreprises à participer aux foires et salons, à investir dans la recherche et l'innovation et à créer des animations dans la ZAE.

Impacts attendus :

- ✓ Inciter de nouvelles entreprises à s'implanter dans les ZAE du territoire communautaire
- ✓ Réaliser un programme d'animations commerciales et attractif (brocante, foire, soldes, fêtes calendaires, etc.)

Objectif de réalisation	Début : janvier 2016 Fin : _____ ou fréquence : annuelle
Maîtrise d'ouvrage/Partenaires	M.O : Cap Excellence Partenaires : villes membres, Conseil Régional, Conseil Départemental, Chambres consulaires, regroupement de professionnels,
Coût d'objectif (TTC)	50 000 €
Indicateur(s) de résultat et de suivi	Nombre de création d'emplois Nombre de création d'exploitation (reprise et transmission) Nombre d'actions d'animations réalisées
Plan de financement prévisionnel	► Co financeurs : Europe, Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, Chambre d'Agriculture, Cap Excellence ► Montant : 15% 10% 30% 5% 5% 74 35%



ACTION 44 : Soutenir les actions innovantes en matière d'animation des ZAE notamment en dehors des plages d'ouvertures diurnes

Axe 1 : Ingénierie économique

• Objectif Stratégique 3.1.2	Plan de communication économique
• Objectif Opérationnel 3.1.2.1	Communiquer sur les actions économiques mises en œuvre par la Communauté d'Agglomération Cap Excellence & promouvoir le territoire sous son angle économique

Contexte : D'une manière générale, les animations commerciales et artisanales sont régulièrement organisées dans les ZAE, mais les animations nocturnes sont plus rares. Les modes de consommation ont évolué, les ZAE doivent en tenir compte et innover en matière d'animation. L'enjeu est donc de fidéliser les chalands, mais également d'en attirer de nouveaux en s'appuyant sur l'animation naturelle qu'offre la ZAE.

Présentation synthétique : Dans sa politique d'accompagnement et de soutien aux actions innovantes dans le cadre des animations nocturnes, Cap Excellence soutiendra les actions qui valoriseront la ZAE en créant un cachet particulier en lien direct avec l'animation nocturne mise en place. Il est aussi important d'intégrer un volet sécurité dans le cadre de l'animation des ZAE en dehors des plages d'ouverture diurnes.

Impacts attendus :

- ✓Fidéliser la clientèle
- ✓Dynamiser la ZAE
- ✓Découvrir autrement la ZAE

Objectif de réalisation	Début : janvier 2016 Fin : ou fréquence : annuelle
Maîtrise d'ouvrage/Partenaires	M.O : Cap Excellence Partenaires : villes membres, Conseil Régional, Conseil Départemental, Chambre d'Agriculture, regroupements de professionnels,
Coût d'objectif (TTC)	180 000€ soit 30 000€/an
Indicateur(s) de résultat et de suivi	Nombre de ZAE soutenues
Plan de financement prévisionnel	► Co financeurs : Europe, Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, Chambre d'Agriculture , Cap Excellence ► Montant : 15% 10% 30% 5% 5% 7:35%



Thématique 4: Inclusion Economique des Quartiers Prioritaires de la politique de la ville (QPV) et des quartiers de veille

ACTION 45 : Création d'une bourse des locaux vacants

Axe 1 : Développement Economique des QPV et des quartiers de veille

• Objectif Stratégique 4.1.1	Développer l'économie des quartiers à travers la création d'activités et l'essor de l'économie sociale et solidaire
• Objectifs Opérationnels	4.1.1.3. Favoriser l'implantation d'activités économiques au sein des quartiers 4.1.1.4. Intégrer, dans le cadre du NPNRU, la création de zones d'activités économiques de proximité dans les QPV, connectées via une offre de transport adaptée.

Contexte : L'agglomération Cap Excellence regroupe de nombreuses zones et dispositifs pour favoriser l'implantation et la création d'entreprises sur son territoire (ZAE, ZFU, NQPV, QV). Ces zones économiques possèdent des locaux vacants neufs ou anciens qu'il s'agira de recenser et d'intégrer à la plateforme d'annonces immobilières, afin que l'EPCI propose une offre aux entreprises et porteurs de projets.

Présentation synthétique : L'action aura pour but de mettre à disposition des porteurs de projets et entreprises, une liste de locaux disponibles dans un fichier actualisé et de sensibiliser les propriétaires d'immeubles et de locaux sur la valorisation et la mise aux normes des espaces existants pour en faciliter leur location. . Il s'agit de :

- 1- repérer l'existant en matière d'activité et de locaux disponibles
- 2- repérer les besoins d'activités et les manques de locaux

Impacts attendus :

- ✓ Connaissance de l'offre immobilière disponible
- ✓ Augmentation du nombre d'entreprises implantées
- ✓ Redynamisation économique du territoire
- ✓ Réduction du nombre de locaux vides

Objectif de réalisation	<u>Début</u> : janvier 2016 <u>Fin</u> : ou fréquence : annuelle
Maîtrise d'ouvrage/Partenaires	<u>M.O</u> : Cap Excellence <u>Partenaires</u> : villes membres, Conseil Régional, Conseil Départemental, CCI-IG, regroupement de professionnels
Coût d'objectif (TTC)	50 000 € soit 10 000€/an
Indicateur(s) de résultat et de suivi	Nombre locaux recensés/Nombre de locaux rénovés
Plan de financement prévisionnel	► Co financeurs : Europe, Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, CCI-IG, Cap Excellence ► Montant : 15% 10% 30% 5% 5% 35%



Thématique 4: Inclusion Economique des Quartiers Prioritaires de la politique de la ville (QPV) et des quartiers de veille

ACTION 46 : Mise en place de mesures de soutien à la construction ou à la réhabilitation de locaux et espaces à vocation économique

Axe 1 : Développement Economique des QPV et des quartiers de veille

• Objectif Stratégique 4.1.1	Développer l'économie des quartiers à travers la création d'activités et l'essor de l'économie sociale et solidaire
• Objectifs Opérationnels	4.1.1.3. Favoriser l'implantation d'activités économiques au sein des quartiers 4.1.1.4. Intégrer, dans le cadre du NPNRU, la création de zones d'activités économiques de proximité dans les QPV, connectées via une offre de transport adaptée.

Contexte : Sur le territoire de l'agglomération Cap Excellence existent des immeubles dégradés avec des espaces qui pourraient être réservés aux activités professionnelles. Dans le cadre de travaux de rénovation, l'EPCI soutiendra ces opérations d'amélioration qui auront pour objectif de permettre l'installation d'entreprises et d'activités.

Présentation synthétique :

Cette mesure aura une double finalité : améliorer la physionomie des quartiers, notamment en favorisant la mise aux normes et les travaux d'accessibilité des habitations et locaux commerciaux, et de développer une offre locative et commerciale de qualité afin de redynamiser ces quartiers. Cette fiche est en lien directe avec la précédente (45), et correspond à la partie construction, réhabilitation. La participation d'EPARECA pourra être mobilisée.

Impacts attendus :

- ✓ Rénover les immeubles dégradés
- ✓ Augmenter le nombre de locaux commerciaux
- ✓ Mettre aux normes environnementales les immeubles et locaux

Objectif de réalisation	<u>Début</u> : janvier 2016 <u>Fin</u> : ou fréquence : annuelle
Maîtrise d'ouvrage/Partenaires	<u>M.O</u> : Cap Excellence <u>Partenaires</u> : villes membres, Conseil Régional, Conseil Départemental, propriétaires de logement,
Coût d'objectif (TTC)	900 000€ soit 150 000€ /an
Indicateur(s) de résultat et de suivi	Nombre de locaux recensés Nombre de créations d'entreprises
Plan de financement prévisionnel	► Co financeurs : Europe, Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, Cap Excellence ► Montant : 15% 10% 30% 5% 40%



Thématique 4: Inclusion Economique des Quartiers Prioritaires de la politique de la ville

ACTION 47 : Mise en place d'actions visant à faciliter l'insertion par l'activité en partenariat avec les entreprises

Axe 1 : Ingénierie économique

• Objectif Stratégique 4.1.1	Développer l'économie des quartiers à travers la création d'activités et l'essor de l'économie sociale et solidaire
• Objectifs Opérationnels	4.1.1.1. Améliorer la lisibilité et la complémentarité des outils existants et des stratégies locales en place en matière d'aide à la création 4.1.1.5 Soutenir, sur la base d'études préalables, le développement de filières innovantes (gérontologie, numérique, etc.) pour faciliter la création d'emplois

Contexte : Le territoire de l'agglomération possède 7 quartiers prioritaires et près de 16 000 entreprises. Afin d'harmoniser les territoires et diminuer le chômage dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, Cap Excellence veut s'engager dans des actions visant à inciter la création d'activités dans ces quartiers.

Présentation synthétique : L'action visera à renseigner les entreprises sur les dispositifs d'aide à la création d'emploi, recenser les besoins en recrutement des entreprises, favoriser l'implantation de structures de l'IAE, identifier avec Pôle emploi et les partenaires de l'insertion, des profils de candidatures dans les quartiers prioritaires de l'agglomération. Notons que :

- En lien direct avec la cellule opération du PLIE et le dispositif CitésLab
- Le volet solidaire est à traiter de manière particulière puisqu'il pose un objectif participatif et coopératif
- l'action suppose une permanence et un accompagnement à long terme, éventuellement par un poste permanent.

Impacts attendus :

- ✓Valorisation du public IAE et des quartiers prioritaires
- ✓Diminution du nombre de demandeurs d'emploi

Objectif de réalisation	<u>Début</u> : janvier 2016 <u>Fin</u> : ou fréquence : annuelle
Maîtrise d'ouvrage/Partenaires	<u>M.O</u> : Cap Excellence <u>Partenaires</u> : villes membres, Conseil Régional, Conseil Départemental (à travers son PDI), le Pôle Emploi, le réseau des accompagnants, entreprises, organisations patronales, Maison Régionale de l'Emploi
Coût d'objectif (TTC)	180 000€ soit 30 000€/an
Indicateur(s) de résultat et de suivi	Nombre de création d'emplois Nombre de création d'exploitation (reprise et transmission) Nombre de contrats de formation actés et réalisés
Plan de financement prévisionnel	► Co financeurs : Europe, Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, Cap Excellence ► Montant : 15% 10% 30% 5% 40%



Thématique 4: Inclusion Economique des Quartiers Prioritaires de la politique de la ville (QPV) et des quartiers de veille

ACTION 48 : Mise en œuvre d'actions visant à faciliter la création d'entreprises

Axe 1 : Développement Economique des QPV et des quartiers de veille

• Objectif Stratégique 4.1.1	Développer l'économie des quartiers à travers la création d'activités et l'essor de l'économie sociale et solidaire
• Objectifs Opérationnels	4.1.1.1. Améliorer la lisibilité et la complémentarité des outils existants et des stratégies locales en place en matière d'aide à la création 4.1.1.5 Soutenir, sur la base d'études préalables, le développement de filières innovantes (gérontologie, numérique, etc.) pour faciliter la création d'emplois

Contexte : La population de Cap Excellence est fortement impactée par le chômage. 25% des personnes du département en recherche d'emploi (source INSEE octobre 2014) habitent le territoire de territoire. Afin d'endiguer ce phénomène et aider à la reprise d'activité, l'EPCI souhaite mobiliser les partenaires pour inciter les demandeurs d'emploi à trouver une réponse à la précarité de leur situation par le biais de la création d'entreprise.

Présentation synthétique : En partenariat avec les acteurs et les structures de l'emploi et de l'insertion du territoire, il s'agira de mener des actions de sensibilisation et d'information pour encourager et accompagner les ressortissants du territoire à cette démarche de création d'entreprise. Le dispositif CitésLab correspond à cette mission.

Impacts attendus :

- ✓ Mobiliser le public
- ✓ Recenser les projets de création

Objectif de réalisation	Début : janvier 2016 Fin : _____ ou fréquence : annuelle
Maîtrise d'ouvrage/Partenaires	M.O : Cap Excellence Partenaires : villes membres, Conseil Régional, Conseil Départemental (à travers son PTI), Pôle Emploi, Maison Régionale des Entreprises, Chambre d'Agriculture, regroupement de professionnels, Pôle Emploi, Maison de l'entreprise
Coût d'objectif (TTC)	150 000 € soit 25 000€/an
Indicateur(s) de résultat et de suivi	Nombre de projets reçus
Plan de financement prévisionnel	► Co financeurs : Europe, Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, Chambre d'Agriculture, Cap Excellence ► Montant : 15% 10% 30% 5% 5% 35% 79



Thématique 4: Inclusion Economique des Quartiers Prioritaires de la politique de la ville (QPV) et des quartiers de veille

ACTION 49: Agir pour le développement de l'Economie Sociale et Solidaire en soutenant notamment la structuration des chantiers et entreprises d'insertion

Axe 1 : Développement Economique des QPV et des quartiers de veille

• Objectif Stratégique 4.1.1	Développer l'économie des quartiers à travers la création d'activités et l'essor de l'économie sociale et solidaire
• Objectifs Opérationnels	4.1.1.2. Accompagner et professionnaliser l'activité économique des structures de l'ESS 4.1.1.5 Soutenir, sur la base d'études préalables, le développement de filières innovantes (gérontologie, numérique, etc.) pour faciliter la création d'emplois

Contexte : Pourvoyeur de création d'emplois, l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) constitue une réponse aux attentes du territoire en direction de la population. Elle permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi de s'insérer durablement sur le marché du travail. Cap Excellence a fait de cette action une priorité de développement social et économique, et soutiendra le développement des chantiers et entreprises d'insertion dont les actions seront bénéfiques à sa population.

Présentation synthétique : Cap Excellence soutiendra cette filière en accompagnant les structures (associations et entreprises) œuvrant dans le champ de l'ESS, dans la mise en œuvre des chantiers d'insertion. Les entreprises de l'économie sociale manquent d'outils et de ressources pour assurer une gestion fine et pérenne de leurs activités. La mise en œuvre d'une structure partagée pourrait mutualiser un certain nombre de services.

Impact attendu : Réalisation de chantier dans le cadre de l'ESS.

Objectif de réalisation	<u>Début</u> : janvier 2016 <u>Fin</u> : ou fréquence : annuelle
Maîtrise d'ouvrage/Partenaires	<u>M.O</u> : Cap Excellence <u>Partenaires</u> : villes membres, Conseil Régional, Conseil Départemental, Chambre d'Agriculture, regroupement de professionnels, France-Active
Coût d'objectif (TTC)	90 000€, soit 15 000 €/an
Indicateur(s) de résultat et de suivi	Nombre de structures agréées Nombre d'emplois soutenus
Plan de financement prévisionnel	► Co financeurs : Conseil Régional, Conseil Départemental, Cap Excellence ► Montant : 30% 30% 40%



Thématique 4: Inclusion Economique des Quartiers Prioritaires de la politique de la ville (QPV) et des quartiers de veille

ACTION 50 : Accompagnement spécifique des jeunes entreprises localisées

Axe 1 : Développement Economique des QPV et des quartiers de veille

• Objectif Stratégique 4.1.2	Soutenir le tissu économique déjà existant
• Objectif Opérationnel 4.1.2.3	Accompagner la régularisation des activités économiques informelles

Contexte : Les différents constats sur la pérennité des entreprises laissent apparaître un taux de 51 % des nouvelles entreprises qui passent le cap des 5 ans. Il est aussi noté que l'expérience prime sur le diplôme et que les chances de survie augmentent avec un capital initial. Fort de ce constat, Cap Excellence mettra en place un dispositif spécial d'accompagnement des créateurs d'entreprises ayant peu ou pas d'expérience.

Présentation synthétique : Il s'agira de rencontrer les chefs d'entreprises dans cette situation et leurs chambres consulaires, afin d'établir un diagnostic de la situation et convenir d'actions visant à favoriser la pérennité de leur exploitation. Ces actions prendront la forme de rencontres, de conférences, de séminaires et d'accompagnement personnalisé. Il s'agit d'installer un partenariat avec les chambres consulaires afin d'organiser des rencontres et des échanges avec les jeunes entreprises pour les constituer en réseaux. Les partenaires comme l'ADIE et Pôle Emploi trouvent ici à communiquer sur leurs dispositifs et mesures d'accompagnements.

Impacts attendus :

- ✓ Augmenter la pérennité des entreprises
- ✓ Maintenir et augmenter les emplois

Objectif de réalisation	Début : janvier 2016 Fin : ou fréquence : annuelle
Maîtrise d'ouvrage/Partenaires	M.O : Cap Excellence Partenaires : villes membres, Conseil Régional, Conseil Départemental, Chambres consulaires, regroupement de professionnels,
Coût d'objectif (TTC)	100 000€, soit environ 16 000 €/an
Indicateur(s) de résultat et de suivi	Nombre d'entreprises accompagnées
Plan de financement prévisionnel	► Co financeurs : Europe, Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, Chambres consulaires, Cap Excellence ► Montant : 15% 10% 30% 5% 5% 35%



Thématique 4: Inclusion Economique des Quartiers Prioritaires de la politique de la ville (QPV) et des quartiers de veille

ACTION 51 : Campagne de communication pour stimuler l'implantation des entreprises

Axe 1 : Développement Economique des QPV et des quartiers de veille

• Objectif Stratégique 4.1.2	Soutenir le tissu économique déjà existant
• Objectifs Opérationnels	4.1.2.1 Promouvoir et valoriser l'offre commerciale et les activités économiques 4.1.2.3 Accompagner la régularisation des activités économiques informelles

Contexte : Sur le territoire de Cap Excellence existent une pluralité de ZAE, des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV,) des Zones Franches Urbaines – territoire entrepreneurs, et des dispositifs facilitant les commerce de proximité au titre d'exonérations fiscales et sociales. Ces dispositifs appuient la stratégie de développement économique globale des quartiers à l'échelle de la ville et de l'Agglomération, et favorisent le développement et la création des entreprises. L'EPCI, dans une campagne de promotion et d'incitation, fera connaître son territoire ainsi que les avantages qui en découlent pour les porteurs de projets qui s'y installent.

Présentation synthétique : La campagne d'informations prendra diverses formes : rencontres publiques, réunions d'informations ciblées, accompagnement et diffusion médiatique. Cette communication aura but de faire connaître toutes les zones d'activités présentes sur le territoire, d'inciter l'implantation des entreprises, et encourager les visiteurs à les découvrir.

Impacts attendus :

- ✓ Augmentation du nombre d'entreprises implantées
- ✓ Augmentation de la clientèle et des entreprises
- ✓ Découverte des différentes zones d'activités du territoire

Objectif de réalisation	Début : janvier 2016 Fin : _____ ou fréquence : annuelle
Maîtrise d'ouvrage/Partenaires	M.O : Cap Excellence Partenaires : villes membres, Conseil Régional, Conseil Départemental, Chambre consulaires, regroupement de professionnels,
Coût d'objectif (TTC)	60 000 € soit 10 000 €/an
Indicateur(s) de résultat et de suivi	Nombre de création d'emplois/Nombre de création d'entreprises
Plan de financement prévisionnel	► Co financeurs : Europe, Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, Chambres consulaires, Cap Excellence ► Montant : 15% 10% 30% 5% 5% 35%



Thématique 5 : Prospective et Evaluation

ACTION 52 : Mettre en place un comité de pilotage mixte associant le CODEV et la commission de Développement Economique de Cap Excellence

Axe 1 : Outils d'évaluation

• Objectif Stratégique 5.1.1	Créer un Observatoire Économique et Fiscal
• Objectif Opérationnel 5.1.1.2	Assurer une veille permanente des études et actions réalisées et à venir

Contexte : Conformément à la loi d'orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire du 25 juin 1999, et par délibération du 14 septembre 2012 et du 07 mars 2014, **le Conseil Communautaire de Cap Excellence a décidé de mettre en place son Conseil de Développement.** Outre la nécessité de se conformer à une obligation légale, cette décision traduit la volonté des élus d'associer étroitement la société civile aux grands projets et à la gouvernance de l'Agglomération. Au nombre de 36, le choix des membres qui composent le Conseil de Développement a été arrêté par délibération du Conseil Communautaire le 28 mai 2014. L'ensemble de ces membres sont répartis entre trois commissions de travail, à savoir: la Commission Economique et Sociale, la Commission Culture, Sport et Education et la Commission Habitat, Transport et Environnement. Ce conseil de Développement conçu comme un lieu de débat et comme un élément de cohésion géographique, économique et sociale, a comme double objectif de constituer un pôle d'expertise pour la Communauté d'Agglomération et de fournir au Conseil Communautaire une aide à la décision .

Par ailleurs, au nombre de 50, **les délégués communautaires se réunissent en Commission de travail.** Elle ont pour objet d'étudier dans leur domaine d'intervention les décisions soumises aux Bureaux et Conseils Communautaires et de préparer les décisions de ces deux instances. La Commission « Développement Economique » est l'un des 16 commissions que compte Cap Excellence.

Présentation synthétique : Il s'agira de présenter régulièrement au Comité de Pilotage mixte les projets proposés en matière de développement économique. Il sera proposé aux membres du Comité de Développement et de la Commission de Développement Economique de Cap Excellence de se prononcer sur l'opportunité et la pertinence desdits projets (émission d'avis, contributions) . Ce comité de pilotage sera associé à l'évaluation des actions mises en œuvre dans le cadre du PASEC lorsque la Commission Développement Economique le jugera nécessaire.

Impacts attendus :

- ✓ Bénéficier d'une fine expertise en matière de développement Economique et Faciliter les débats publics
- ✓ Favoriser la participation des citoyens à l'action communautaire

Objectif de réalisation	Fréquence : 1 réunion/ semestre
Maîtrise d'ouvrage/Partenaires	MO : Cap Excellence/ Partenaires : Membres du Comité de Développement et de la Commission Développement économique de Cap Excellence
Coût d'objectif (TTC)	-
Indicateur(s) de résultat et de suivi	Nombre de rencontres d'échanges/ Sujets évoqués
Plan de financement prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Co financeur ▶ Montant



Thématique 5 : Prospective et Evaluation

ACTION 53 : Assurer un reporting semestriel de l'état d'avancement opérationnel des actions engagées dans le cadre du PASEC

Axe 2 : Contrôle de gestion du PASEC

• Objectif Stratégique 5.2.1	Mise en œuvre des dispositifs d'évaluation du PASEC
• Objectif Opérationnel 5.2.1.1	Mettre en place les procédures d'évaluation des politiques publiques, les indicateurs de suivi et d'évaluation de la gouvernance et des actions du PASEC: contrôle interne - contrôle de gestion - évaluation

Contexte : Favorisée et rendue même obligatoire par l'Union Européenne, **l'évaluation des politiques publiques est, déterminante pour apprécier l'efficacité et l'efficacité des actions menées et améliorer le service rendu aux citoyens.** Ayant pour finalité l'intérêt général, Cap Excellence souhaite s'assurer de la bonne mise en œuvre de sa politique économique et apprécier l'écart ou la cohérence entre ce qu'il a été déclaré vouloir faire et ce qu'il aura été fait réellement. Cette démarche, au-delà du diagnostic, doit constituer une aide à la décision afin d'améliorer la mise en œuvre des actions inscrites dans le présent PASEC.

Présentation synthétique : le reporting envisagé sera publié semestriellement sur le prochain observatoire économique. **Il contiendra un certain nombre d'informations et d'indicateurs relatifs aux aspects financiers, humains ou de réalisation physiques des actions économiques,** mais également des éléments sur leur adéquation par rapport aux enjeux et aux objectifs initialement assignés à la politique économique définie par Cap Excellence et telle que déclinée par le présent PASEC. Par ailleurs, accordant une importance majeure aux préoccupations et attentes des citoyens, **Cap Excellence a souhaité que cette évaluation soit aussi participative** et qu'elle intègre les appréciations de ces derniers sur l'ensemble de la politique économique définie et mise en œuvre à l'échelle de l'agglomération. Pour se faire, Cap Excellence fera appel à un cabinet d'expert chargé d'aller à la rencontre des administrés.

Impacts attendus :

- Mesurer l'efficacité (efficience) des actions menées
- Évaluer quantitativement et qualitativement
- Identifier les dysfonctionnements
- Constituer un outil d'aide à la décision et adapter sa politique aux évolutions
- Actualiser les calendriers et budgets des actions du PASEC

Objectif de réalisation	Fréquence : un reporting par semestre (complété de l'évaluation auprès des administrés tous les ans)
Maîtrise d'ouvrage/Partenaires	MO : Cap Excellence/ Partenaires : Elus communautaires, administrés
Coût d'objectif (TTC)	150 000€ soit 30 000€/an
Indicateur(s) de résultat et de suivi	Etat de réalisation financier/ Réalisation effective des reportings/ nombre de visites sur le site de l'observatoire économique
Plan de financement prévisionnel	▶ Financeur: Cap Excellence ▶ Montant: 100%



Thématique 5 : Prospective et Evaluation

ACTION 54 : Assurer un reporting annuel sur l'évolution de l'emploi et de la création d'activités économiques à l'échelle des quartiers, des villes et de l'agglomération

Axe 2 : Contrôle de gestion du PASEC

• Objectif Stratégique 5.2.1	Mise en œuvre des dispositifs d'évaluation du PASEC
• Objectif Opérationnel 5.2.1.1	Mettre en place les procédures d'évaluation des politiques publiques, les indicateurs de suivi et d'évaluation de la gouvernance et des actions du PASEC: contrôle interne - contrôle de gestion - évaluation

Contexte : Une bonne appréhension de l'évolution de l'emploi et de la création d'activités économiques sur le territoire de Cap Excellence est incontournable pour non seulement les élus communautaires mais plus largement l'ensemble des publics (porteurs de projets, créateurs et chefs d'entreprises, organismes institutionnels, médias,...). **Il s'agit de pouvoir mesurer et évaluer de façon objective d'une part l'impact et les retombées des projets engagés par Cap Excellence et d'autre part la contribution de la création d'entreprises et d'emplois au développement de l'économie du territoire.** Par ailleurs, l'attractivité et le dynamisme économique d'un territoire passe notamment par l'affirmation d'une véritable identité et reconnaissance économiques. A ce titre il convient de **construire une stratégie de communication économique efficace**, ambitieuse et offensive, à l'échelle de Cap Excellence. Elle permettra au territoire d'exister en interne (à destination des entreprises ou des habitants) et de s'affirmer en externe (collectivités, organismes partenaires, entreprises susceptibles de s'implanter, investisseurs de niveau régional et national, voire international sur la question du nautisme/plaisance, de la croisière ou du tourisme de « qualité » et de luxe,...).

Présentation synthétique :

Il conviendra de produire, à partir du prochain Observatoire Economique de Cap Excellence, un rapport régulier et précis des tendances de l'emploi et de la création et reprise d'entreprises tant sur le plan quantitatif (activités, effectifs, tailles,...) que qualitatif (profils des porteurs de projets ou chefs d'entreprises, profils recherchés par les entreprises,...) . Il s'agira également d'une analyse spatiale se déclinant à l'échelle des quartiers, des villes et de l'agglomération et comportant un comparatif avec les tendances régionales et nationales. Cap Excellence s'emploiera à actualiser les chiffres clefs utilisés dans le SDDE et le PASEC et à les diffuser via l'observatoire.

Impacts attendus :

- Etre un outil d'aide à la décision pour les élus
- Favoriser la mise en œuvre d'actions ciblées et fondées sur des données et des analyses précises
- Maîtriser la vie économique du territoire et en assurer une communication efficace

Objectif de réalisation	Fréquence : 1 réunion/ semestre
Maîtrise d'ouvrage/Partenaires	MO : Cap Excellence/ Partenaires : Membres du Comité de Développement et de la Commission Développement économique de Cap Excellence
Coût d'objectif (TTC)	150 000€ soit 30 000€/an
Indicateur(s) de résultat et de suivi	Etat de réalisation financier/ Réalisation effective des reportings/ nombre de visites sur le site de l'observatoire économique
Plan de financement prévisionnel	► Co financeur: Cap Excellence ► Montant: 100%



Thématique 5 : Prospective et Evaluation

ACTION 55 : Elaborer et diffuser des notes trimestrielles de la conjoncture économique communautaire

Axe 2 : Contrôle de gestion du PASEC

• Objectif Stratégique 5.2.1	Mise en œuvre des dispositifs d'évaluation du PASEC
• Objectif Opérationnel 5.2.1.1	Mettre en place les procédures d'évaluation des politiques publiques, les indicateurs de suivi et d'évaluation de la gouvernance et des actions du PASEC: contrôle interne - contrôle de gestion - évaluation

Contexte : Une bonne appréhension de l'évolution de l'emploi et de la création d'activités économiques sur le territoire de Cap Excellence est incontournable pour non seulement les élus communautaires mais plus largement l'ensemble des publics (porteurs de projets, créateurs et chefs d'entreprises, organismes institutionnels, médias,...). **Il s'agit de pouvoir mesurer et évaluer de façon objective d'une part l'impact et les retombées des projets engagés par Cap Excellence et d'autre part la contribution de la création d'entreprises et d'emplois au développement de l'économie du territoire.**

Par ailleurs, l'attractivité et le dynamisme économique d'un territoire passe notamment par l'affirmation d'une véritable identité et reconnaissance économiques. A ce titre il convient de construire **une stratégie de une communication économique efficace**, ambitieuse et offensive, à l'échelle de Cap Excellence. Elle permettra au territoire d'exister en interne (à destination des entreprises ou des habitants) et de s'affirmer en externe (collectivités, organismes partenaires, entreprises susceptibles de s'implanter, investisseurs de niveau régional et national, voire international sur la question du tourisme/plaisance, de la croisière ou du tourisme de « qualité » et de luxe).

Présentation synthétique :

Le prochain Observatoire Economique de Cap Excellence publiera de façon trimestrielle « un baromètre » présentant de façon synthétique les tendances de la création d'entreprises sur le territoire communautaire. Il s'agira également de présenter diverses natures d'informations valorisant l'ensemble acteurs participant au développement économique du territoire (portrait et interviews de chefs d'entreprises, présentation d'une filière économique, d'un élu et d'une commune, d'informations pratiques sur des aides économiques ou des politiques publiques).

Impacts attendus :

- Etre un outil d'aide à la décision pour les élus
- Favoriser la mise en œuvre d'actions ciblées et fondées sur des données et des analyses précises
- Maîtriser la vie économique du territoire et en assurer une communication efficace

Objectif de réalisation	Fréquence : 1 note/trimestre
Maîtrise d'ouvrage/Partenaires	MO : Cap Excellence/ Partenaires : INSEE, chambres consulaires, créateurs et chefs d'entreprises communautaires
Coût d'objectif (TTC)	1 50 000€ soit 30 000€/an
Indicateur(s) de résultat et de suivi	Etat de réalisation financier/ Réalisation effective des notes/ nombre de visites sur le site de l'observatoire économique
Plan de financement prévisionnel	► Co financeur: Cap Excellence ► Montant: 100%

SYNTHESE FINANCIERE DES ACTIONS CLASSEES PAR ORDRE DE PRIORITE

ACTIONS DU PASEC CLASSEES PAR ORDRE DE PRIORITE

PRIORITE 1

THEMATIQUE 1 : GOUVERNANCE

n° fiche- action	Intitulé de l'action	Objectif stratégique	Délai de réalisation prévu	Coût d'objectif (TTC)	Plan de financement														
					P.O		Etat		Région		Département		Cap Excellence		Autre				
					€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%			
1	Développer des espaces Publics de Coopération en matière économique avec les autres Etablissements Intercommunaux limitrophes	Rationaliser le périmètre de l'EPCI	Début : 1er janvier 2016 Fréquence : 2 rencontres annuelles	0 €															
2	Développer une coopération renforcée et pérenne avec la Région	Harmoniser les interventions des acteurs institutionnels	Début : 2ème trimestre 2016 Fin : 4ème trimestre 2020	0 €															
3	Associer Cap Excellence de façon régulière lors de l'évolution des documents de planification des villes membres		Début : 1er trimestre 2016 Fréquence : A chaque révision du Plan Local d'Urbanisme	0 €															
4	Finaliser le champ des compétences exercées par Cap Excellence dans le cadre des futures dispositions de la loi NOTRE		Début : 1er trimestre 2016 Fin : 2ème trimestre 2016	0 €															
6	Décliner dans toutes nos actions et interventions le concept « d'agglomération centre de dimension Caribéenne »	Harmoniser et clarifier les procédures	Début : 1er trimestre 2016	200 000 €												200 000 €	100%		
7	Instituer une conférence semestrielle intercommunale d'harmonisation des projets et des actions économiques portés par les villes membres dans le respect de leur autonomie	Intégrer les procédures du mode de gouvernance territoriale	Début : 1er trimestre 2016	0 €															
SOUS-TOTAL THEMATIQUE GOUVERNANCE				200 000€												200 000 €	100%		

ACTIONS DU PASEC CLASSEES PAR ORDRE DE PRIORITE

PRIORITE 1

THÉMATIQUE 2 : DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

n° fiche- action	Intitulé de l'action	Objectif stratégique	Délai de réalisation prévu	Coût d'objectif (TTC)	Plan de financement											
					P.O		Etat		Région		Département		Cap Excellence		Autre	
					€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%
8	Réaliser un schéma territorial de mise en valeur des Zones d'Activités Economiques (ZAE) communautaires	Elaborer une stratégie globale de développement des ZAE	Début : Septembre 2016 Fin : Avril 2017	70 000€	31 500€	45%	10 500€	15%	10 500€	15%			17 500€	25%		
9	Développer un observatoire économique et fiscal communautaire	Optimiser l'offre immobilière et foncière sur le territoire	Date de création: septembre 2016 Fréquence : actualisation des données tous les ans	120 000€	54 000€	45%	18 000€	15%	18 000€	15%			30 000€	25%		
10	Elaborer un scénario de mise en place d'un SIG intercommunal notamment dédié aux ZAE	Optimiser l'offre immobilière et foncière sur le territoire	Année de création: 2017	montant approximatif: 225 000€	101 250€	45%	33 750€	15%	33 750€	15%			56 250€	25%		
11	Requalifier les ZAE de Dugazon de Bourgogne/Petit Pérou aux Abymes	Requalifier les ZAE (Zones d'Activités Existantes)	Début : Septembre 2015 Fin : Novembre 2018	12 000 000€	3 600 000€	30%			2 400 000€	20%			6 000 000€	50%		
12	Requalifier les pôles d'activités de Beausoleil et La Jaille-Destrellan à Baie-Mahault		Début : Septembre 2015 Fin : Janvier 2019	5 000 000€	1 500 000€	30%			1 000 000€	20%			2 500 000€	50%		
13	Requalifier la ZAE du centre-ville de Pointe-à-Pitre		Début : Avril 2016 Fin : Avril 2019	3 000 000€	900 000€	30%			600 000€	20%			1 500 000€	50%		

ACTIONS DU PASEC CLASSEES PAR ORDRE DE PRIORITE

PRIORITE 1

THÉMATIQUE 2 : DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

n° fiche- action	Intitulé de l'action	Objectif stratégique	Délai de réalisation prévu	Coût d'objectif (TTC)	Plan de financement													
					P.O		Etat		Région		Département		Cap Excellence		Autre			
					€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%		
16	Assurer un suivi des acquisitions de l'Etablissement Public Foncier Local de la Guadeloupe (EPFL) pour le compte de Cap Excellence dans le cadre du volet économique du Protocole d'Intervention Foncière (PIF)	Mettre en œuvre une politique d'acquisition foncière	Début : 2015 Fréquence : à chaque DIA	5 000 000 €											5 000 000 €	100%		
18	Aménager un pôle d'excellence (cluster) autour des métiers de la mer et du littoral à Baie-Mahault		Début : juin 2016 Fin : Décembre 2019	3 600 000€	1 080 000€	30%			720 000€	20%					1 800 000€	50%		
20	Créer un Marché Alimentaire de Gros auquel sera adossé une plateforme d'agro-transformation aux Abymes	Création ou consolidation de pôles d'accueil et d'accompagnement des entreprises	Début : Avril 2016 Fin : Mars 2018	3 500 000€	1 050 000€	30%			700 000€	20%					1 750 000€	50%		
21	Aménager un pôle d'excellence technologique (Technopôle du Morne BERNARD) à Baie-Mahault, secteurs d'activités visés : Technologies de l'Information et de la Communication, R&D, Energies renouvelables, Sciences de l'ingénieur, Agro-transformation, Pharmacopée		Début : 2014 Fin: 2020	montant approximatif : 1 750 000€	787 500€	45%	262 500€	15%	262 500€	15%					437 500€	25%		
SOUS-TOTAL THEMATIQUE DEVELOPEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE				34 265 000 €	9 104 250€	31,6%	324 750€	15%	5 744 750€	19,71%				19 091 250€	62,38%			

ACTIONS DU PASEC CLASSEES PAR ORDRE DE PRIORITE

PRIORITE 1

THÉMATIQUE 3 : ANIMATION ECONOMIQUE ET ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

n° fiche- action	Intitulé de l'action	Objectif stratégique	Délai de réalisation prévu	Coût d'objectif (TTC)	Plan de financement												
					P.O		Etat		Région		Département		Cap Excellence		Autre		
					€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	
27	Valorisation des atouts touristiques du territoire communautaire	Garantir l'animation du programme économique	Début : janvier 2016 Fin : décembre 2016	60 000 €	12 000€	20%								48 000€	80%		
28	Création d'un office du tourisme intercommunal		Début : janvier 2016 Fin : juillet 2017	150 000 €					30 000€	20%				112 500€	75%	7 500€	5%
29	Edition d'un guide touristique de l'agglomération		Début : septembre 2015 Fin : juin 2016	140 000 €	28 000€	20%	28 000€	20%	28 000€	20%				42 000€	30%	14 000€	10%
30	Création de circuits touristiques		Début : septembre 2015 Fin : juin 2016	75 000 €	11 250€	15%	7 500€	10%	37 500€	50%				15 000€	20%	3 750€	5%
32	Promouvoir les métiers et les projets touristiques			500 000€	75 000€	15%	50 000€	10%	150 000€	30%				225 000€	45%		
34	Faciliter l'accès des producteurs agricoles aux circuits de distribution intérieurs et extérieurs (Marché Alimentaire de Gros-MAG)		Début : janvier 2016 fréquence : annuelle	100 000 €	15 000 €	15%	10 000 €	10%	30 000 €	30%	5 000 €	5%		35 000 €	35%	5 000 €	5%
35	Soutien à l'installation de jeunes agriculteurs			100 000 €	15 000 €	15%	10 000 €	10%	30 000 €	30%	5 000 €	5%		35 000 €	35%	5 000 €	5%

ACTIONS DU PASEC CLASSEES PAR ORDRE DE PRIORITE

PRIORITE 1

THÉMATIQUE 3 : ANIMATION ECONOMIQUE ET ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

n° fiche- action	Intitulé de l'action	Objectif stratégique	Délai de réalisation prévu	Coût d'objectif (TTC)	Plan de financement											
					P.O		Etat		Région		Département		Cap Excellence		Autre	
					€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%
36	Soutien aux actions de promotion des produits du terroir	Garantir l'animation du programme économique	Début : janvier 2016 fréquence : annuelle	150 000 €	22 500 €	15%	15 000 €	10%	45 000 €	30%	7 500 €	5%	52 500 €	35%	7 500 €	5%
37	Mise en œuvre d'actions de valorisation des métiers en milieu agricole			100 000 €	15 000 €	15%	10 000 €	10%	30 000 €	30%	5 000 €	5%	35 000 €	35%	5 000 €	5%
38	Mise en réseau des marchés de détail avec le MAG			150 000 €	22 500 €	15%	15 000 €	10%	45 000 €	30%	7 500 €	5%	52 500 €	35%	7 500 €	5%
39	Mise en œuvre d'une stratégie de promotion économique des événements artistiques, culturels et sportifs organisés ou soutenus par Cap Excellence			150 000 €	22 500 €	15%	15 000 €	10%	45 000 €	30%			67 500 €	45%		
40	Mise en œuvre d'actions favorisant la professionnalisation des métiers liés à l'organisation des événements culturels et sportifs			250 000 €	37 500 €	15%	25 000 €	10%	75 000 €	30%	12 500 €	5%	100 000 €	40%		
SOUS TOTAL THEMATIQUE ANIMATION ECONOMIQUE ET ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES				1 925 000 €	276 250 €	14%	185 500 €	10%	545 500 €	28%	42 500 €	2%	820 000 €	43%	55 250 €	3%

ACTIONS DU PASEC CLASSEES PAR ORDRE DE PRIORITE

PRIORITE 1

THÉMATIQUE 4 : INCLUSION ECONOMIQUE DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE (QPV) ET DES QUARTIERS DE VEILLE

n° fiche- action	Intitulé de l'action	Objectif stratégique	Délai de réalisation prévu	Coût d'objectif (TTC)	Plan de financement											
					P.O		Etat		Région		Département		Cap Excellence		Autre	
					€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%
49	Agir pour le développement de l'Economie Sociale et Solidaire en soutenant notamment la structuration des chantiers et entreprises d'insertion	Développer l'économie des quartiers à travers la création d'activités et l'essor de l'Economie Sociale et Solidaire	Début : janvier 2016 fréquence : annuelle	90 000€					27 000€	30%	27 000€	30%	36 000€	40%		
50	Accompagnement spécifique des jeunes entreprises localisées	Soutenir le tissu économique déjà existant	Début : janvier 2016 fréquence : annuelle	100 000 €	15 000€	15%	10 000€	10%	30 000 €	30%	5 000€	5%	35 000€	35%	5 000€	5%
51	Campagne de communication pour stimuler l'implantation des entreprises			60 000 €	9000€	15%	6000€	10%	18 000€	30%	3000€	5%	21000€	35%	3000€	5%
SOUS -TOTAL THEMATIQUE INCLUSION ECONOMIQUE DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET DES QUARTIERS DE VEILLE (QPV)				250 000€	24 000€	10%	16 000€	6%	75 000€	30%	35 000€	14%	92 000€	37%	8 000€	3%

ACTIONS DU PASEC CLASSEES PAR ORDRE DE PRIORITE

PRIORITE 1

THÉMATIQUE 5 : PROSPECTIVE ET EVALUATION

n° fiche- action	Intitulé de l'action	Objectif stratégique	Délai de réalisation prévu	Coût d'objectif (TTC)	Plan de financement														
					P.O		Etat		Région		Département		Cap Excellence		Autre				
					€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%			
52	Mettre en place un comité de pilotage mixte associant le CODEV et la commission de Développement Economique de Cap Excellence	Créer un Observatoire Économique et Fiscal	Fréquence : 1 réunion/ semestre	0 €															
53	Assurer un reporting semestriel de l'état d'avancement opérationnel des actions engagées dans le cadre du PASEC	Mise en œuvre des dispositifs d'évaluation du PASEC	Fréquence : un reporting par semestre (complété de l'évaluation auprès des administrés tous les ans)	150 000 €														150 000€	100%
54	Assurer un reporting annuel sur l'évolution de l'emploi et de la création d'activités économiques à l'échelle des quartiers, des villes et de l'agglomération		Fréquence : 1 réunion/ semestre	150 000 €														150 000€	100%
55	Elaborer et diffuser des notes trimestrielles de la conjoncture économique communautaire	Mise en œuvre des dispositifs d'évaluation du PASEC	Fréquence : 1 réunion/ trimestre	150 000 €														150 000€	100%
SOUS TOTAL THEMATIQUE PROSPECTIVE ET EVALUATION				450 000 €														450 000€	100%
TOTAL DES ACTIONS CLASSEES EN PRIORITE 1 (THEMATIQUES 1+2+3+4+5)				37 090 000€	9 404 500€	25%	526 250€	1%	6 365 250€	17%	77 500€	0,002%	20 653 250€	56%	63 250€	0,2%			

ACTIONS DU PASEC CLASSEES PAR ORDRE DE PRIORITE

PRIORITE 2

THEMATIQUE 1 : GOUVERNANCE

n° fiche- action	Intitulé de l'action	Objectif stratégique	Délai de réalisation prévu	Coût d'objectif (TTC)	Plan de financement														
					P.O		Etat		Région		Département		Cap Excellence		Autre				
					€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%			
5	Finaliser le projet de territoire de Cap Excellence	Elaborer le projet de territoire	Début : 1er trimestre 2016 Fin : fin d'année 2016	0 €															
SOUS-TOTAL THEMATIQUE GOUVERNANCE				0 €															

PRIORITE 2

THEMATIQUE 2 : DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

15	Définir et mettre en œuvre une stratégie de constitution d'une réserve foncière pour les projets économiques communautaires	Mettre en œuvre une politique d'acquisition foncière	Début : 2015	5 000 000€																5 000 000€	100%			
17	Créer une pépinière d'entreprises et d'un parc d'activités spécialisé « Santé/Bien-Etre » aux Abymes	Création ou consolidation de pôles d'accueil et d'accompagnement des entreprises	Début : septembre 2017 Fin : août 2019	montant approximatif : 800 000€	320 000€	40%	120 000€	15%	120 000€	15%									160 000€	20%		80 000€	10%	
19	Créer une pépinière d'entreprises de services à la personne à Pointe-à-Pitre		Début : Septembre 2016 Fin : août 2018	montant approximatif : 800 000€	320 000€	40%	120 000€	15%	120 000€	15%										160 000€	20%		80 000€	10%
22	Aménager un village artisanal à vocation touristique à Pointe-à-Pitre		Début : Septembre 2016 Fin : Décembre 2017	2 500 000 €	875 000€	35%	375 000 €	15%	375 000 €	15%											625 000 €	25%		250 000€
23	Aménager un pôle d'excellence transport et logistique	Création ou consolidation de pôles d'accueil et d'accompagnement des entreprises	Début : janvier 2016 Fin : Septembre 2019	3 500 000€	1 050 000€	30%			700 000€	20%										1 750 000€	50%			
SOUS TOTAL THEMATIQUE DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE				12 600 000 €	2 565 000€	20%	532 500€	5%	1 315 000€	10%										7 695 000€	61%		410 000€	3%

ACTIONS DU PASEC CLASSEES PAR ORDRE DE PRIORITE

PRIORITE 2

THÉMATIQUE 3 : ANIMATION ECONOMIQUE ET ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

n° fiche- action	Intitulé de l'action	Objectif stratégique	Délai de réalisation prévu	Coût d'objectif (TTC)	Plan de financement											
					P.O		Etat		Région		Département		Cap Excellence		Autre	
					€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%
24	Apporter un soutien contractualisé financier et technique aux actions collectives en faveur de l'entrepreneuriat	Garantir l'animation du programme économique	Début : janvier 2016 fréquence : annuelle	750 000€	150 000€	20%	225 000€	30%	75 000€	10%	75 000€	10%	150 000€	20%	75 000€	10%
25	Contribuer aux réseaux des accompagnants d'entreprises			90 000€	36 000€	40%	18 000€	20%	9 000€	10%	9 000€	10%	18 000€	20%		
26	Mettre en réseau et assurer l'animation des structures communautaires d'accueil et d'accompagnement des entreprises			650 000 €	260 000€	40%	130 000€	20%	65 000€	10%	65 000€	10%	130 000€	20%		
31	Promotion du territoire lors des salons professionnels		Début : septembre 2015 Fin : juin 2016	100 000€	15 000€	15%	10 000€	10%	30 000€	30%			45 000€	45%		
33	Promouvoir le tourisme d'affaires et de congrès			100 000 €	15 000 €	15%	10 000 €	10%	30 000 €	30%			40 000 €	40%	5 000€	5%
42	Organiser des « Rencontres Economiques Territoriales » à l'échelle de l'agglomération	Plan de communication économique	Début : janvier 2016 fréquence : annuelle	200 000€	30 000€	15%	20 000€	10%	60 000€	30%	10 000€	5%	70 000€	35%	10 000€	5%
43	Assurer la promotion des Zones d'Activités Economiques de l'agglomération en vue de l'installation de nouvelles entreprises			50 000€	7 500€	15%	5 000€	10%	15 000€	30%	2 500€	5%	17 500€	35%	2 500€	5%
SOUS TOTAL THEMATIQUE ANIMATION ECONOMIQUE ET ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES				1 940 000€	513 500€	26%	418 000€	22%	284 000€	15%	161 500€	8%	470 500€	4%	92 500€	5%

ACTIONS DU PASEC CLASSEES PAR ORDRE DE PRIORITE

PRIORITE 2

THÉMATIQUE 4 : INCLUSION ECONOMIQUE DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE (QPV) ET DES QUARTIERS DE VEILLE

n° fiche- action	Intitulé de l'action	Objectif stratégique	Délai de réalisation prévu	Coût d'objectif (TTC)	Plan de financement												
					P.O		Etat		Région		Département		Cap Excellence		Autre		
					€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	
45	Création d'une bourse des locaux vacants	Développer l'économie des quartiers à travers la création d'activités et l'essor de l'Economie Sociale et Solidaire	Début : janvier 2016 fréquence : annuelle	50 000 €	75 000€	15%	5000€	10%	15 000€	30%	2500€	5%	17 500€	35%	2500€	5%	
46	Mise en place de mesures de soutien à la construction ou à la réhabilitation de locaux et espaces à vocation économique			900 000 €	135 000€	15%	90 000€	10%	270 000€	30%	45 000€	5%	360 000€	40%			
47	Mise en place d'actions visant à faciliter l'insertion par l'activité en partenariat avec les entreprises			180 000€	27 000€	15%	18 000€	10%	54 000€	30%	9 000€	5%	72 000€	40%			
48	Mise en œuvre d'actions visant à faciliter la création d'entreprises			150 000€	22 500€	15%	15 000€	10%	45 000€	30%	7 500€	5%	52 500€	35%	7500€	5%	
SOUS-TOTAL THEMATIQUE INCLUSION ECONOMIQUE DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET DES QUARTIERS DE VEILLE (QPV)				312 500€	192 000€	15%	128 000€	10%	384 000€	30%	64 000€	5%	502 000€	39%	10 000€	1%	
TOTAL DES ACTIONS CLASSEES EN PRIORITE 2 (THEMATIQUES 1+2+3+4+5)				15 820 000€	3 270 500€	21%	1 161 000€	7%	1 983 000€	13%	225 000€	1%	8 610 000€	54%	512 500€	3%	

ACTIONS DU PASEC CLASSEES PAR ORDRE DE PRIORITE

PRIORITE 3

THÉMATIQUE 2 : DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

n° fiche- action	Intitulé de l'action	Objectif stratégique	Délai de réalisation prévu	Coût d'objectif (TTC)	Plan de financement												
					P.O		Etat		Région		Département		Cap Excellence		Autre		
					€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%	
14	Définir une deuxième tranche de ZAE à requalifier	Requalifier les ZAE (Zones d'Activités Existantes)	Début : 2019	A définir lors de la réalisation du Schéma de mise en valeur des ZAE		45%		15%		15%					25%		
SOUS TOTAL THEMATIQUE DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE				A définir lors de la réalisation du Schéma de mise en valeur des ZAE													

PRIORITE 3

THÉMATIQUE 3 : ANIMATION ECONOMIQUE ET ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

41	Impulser la création d'un « Club des Partenaires Economiques Communautaires »	Garantir l'animation du programme économique	Début : janvier 2016 fréquence : annuelle	120 000 €	18 000€	15%	12000€	10%	36 000€	30%	6 000€	5%	42 000€	35%	6 000 €	5%
44	Soutenir les actions innovantes en matière d'animation des ZAE notamment en dehors des plages d'ouvertures diurnes	Plan de communication économique		180 000 €	27000€	15%	18 000 €	10%	54 000€	30%	9 000€	5%	63 000€	35%	9 000€	5%
SOUS TOTAL THEMATIQUE ANIMATION ECONOMIQUE ET ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES				300 000€	45 000€	15%	30 000€	10%	90 000€	30%	15 000€	5%	105 000€	35%	15 000€	5%
TOTAL DES ACTIONS CLASSEES EN PRIORITE 3 (THEMATIQUES 1+2+3+4+5)				300 000€	45 000€	15%	30 000€	10%	90 000€	30%	15 000€	5%	105 000€	35%	15 000€	5%
TOTAL DES 55 ACTIONS DU PASEC (PRIORITES 1, 2 et 3)				53 210 000€	12 720 000€	24%	1 717 250€	3%	8 438 250€	16%	3 17 500€	1%	29 368 250€	55%	590 750€	1%